

para Rinach.
RIP 104 p

LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS ET LA MISSION DE PEKING

PAR

M. HENRI CORDIER,
Membre de l'Institut.

Extrait du *T'oung-pao*, 2^e Série, Vol. XVII, N^o. 4, Octobre 1916.



LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL
LEIDE — 1918.

Bibliothèque Maison de l'Orient



129924

LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
ET LA MISSION DE PEKING.

PAR

M. HENRI CORDIER,

Membre de l'Institut.

Extrait du *T'oung-pao*, 2^e Série, Vol. XVII, N^o. 4, Octobre 1916.

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL
LEIDE — 1918.

LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS ET LA MISSION DE PEKING

PAR

M. HENRI CORDIER,

Membre de l'Institut

Le Pape PAUL III (Alexandre Farnèse) approuva à Tivoli le 3 Septembre 1539, l'Institut que se proposaient de créer IGNACE de LOYOLA, LEFÈVRE et LAINEZ. Le 27 septembre 1540, le même Souverain Pontife proclamait la bulle *Regimini militantis Ecclesiae* qui constituait le nouvel Ordre dont il développa les privilèges par les bulles du 28 février 1543 et du 15 novembre 1549 sous le nom de Compagnie de Jésus; ce nom qu'avait voulu changer SIXTE-QUINT fut approuvé avec les Constitutions par GRÉGOIRE XIV dans sa bulle *Ecclesiae catholicae*; IGNACE de LOYOLA était élu Général par ses compagnons le 13 avril 1547; le 17, il acceptait cette charge.

Suppression
des Jésuites.
21 juillet 1773

Le 21 juillet 1773, le Pape CLÉMENT XIV (GANGANELLI) sous la pression de l'Espagne, du Portugal, de la France et du royaume des Deux Siciles, signait le bref *Dominus ac Redemptor* qui supprimait la Compagnie de Jésus; ce bref donné à Ste. Marie Majeure, contre-signé par le Cardinal NEGRONI n'indique comme seuls motifs de ce véritable arrêt de mort contre un Ordre florissant que les plaintes des Cours; il ne blâme ni les moeurs, ni la discipline, ni la doctrine des Jésuites; il ne renferme ni jugement ni condamnation. C'est un acte arraché à un pontife faible et irrésolu par des souverains

et des diplomates étrangers aidés par certains prélats romains. Le Pape avait conscience de sa situation car on remarquera que ce ne fut pas par une bulle mais par un bref plus facilement révoicable que fut consommée la ruine de la puissante Compagnie. Grâce aux lenteurs de l'empereur JOSEPH II, la publication du bref fut retardée jusqu'au 16 août 1773. Les archives de la Compagnie furent saisies et leurs propriétés confisquées tandis que le général Lorenzo RICCI enfermé au Collège des Anglais fut brusquement transféré le 22 septembre au Château Saint-Ange où il mourut le 24 novembre 1775 sans qu'on ait voulu entendre sa défense. D'ailleurs le Pape l'avait précédé dans la tombe; il était mort le 22 septembre 1774, âgé de 69 ans; il fut remplacé le 15 février 1775 par Ange BRASCHI sous le nom de PIE VI.

Ces quelques lignes suffiront comme introduction à ce que nous voulons écrire sur la répercussion que causa ce grave évènement sur la mission française de Pe King.

*
* *
*

Fondation de
la Mission fran-
çaise de PeKing
(1688).

La mission française de Pe King fut fondée par cinq jésuites envoyés en Chine par LOUIS XIV dans les circonstances suivantes: Le jésuite Philippe COUPLET¹⁾, Flamand de Malines, s'était embarqué à Macao (5 décembre 1681), sur un navire hollandais, pour défendre à Rome les intérêts de sa Compagnie. Débarqué en Hollande (octobre 1682), il se rendit en Italie en passant par Paris. Là, Louvois et le duc du MAINE se résolurent à lui confier la liste de leurs *desiderata* sur la Chine; il est probable que le Roi et le P. de la CHAISE pensèrent que, les intérêts de la France étant d'accord avec ceux de la religion et de la science, il serait mieux de confier à des Français qu'à des étrangers le soin de faire à Pe King des

1) 柏應理 Pè Ying-li, né à Malines, le 31 mai 1622; † en mer, près de Goa, 16 mai 1693.

recherches pour le succès desquelles le Roi de Portugal n'était pas moins zélé que le Fils aîné de l'Eglise.

On fit choix pour remplir cette mission des jésuites Guy TACHARD ¹⁾, qui resta au Siam, Jean de FONTANEY ²⁾, Joachim BOUVET ³⁾, Jean-François GERBILLON ⁴⁾, Claude de VISDELOU ⁵⁾ et Louis LE COMTE ⁶⁾. Ils s'embarquèrent à Brest le 1^{er} mars 1685 sur l'*Oiseau*, commandé par M. de VAUDRICOURT, avec le Chevalier de CHAUMONT ⁷⁾, ambassadeur du Roi à Siam, et partirent le surlendemain. Ils arrivèrent en Chine le 23 juillet 1687 et à Pe King le 7 février 1688. A partir de 1700 seulement la Mission française fut séparée complètement de la Mission portugaise; en effet le 3 novembre de cette année le P. GERBILLON, Supérieur, reçut du Général de la Compagnie de Jésus Thyse GONZALEZ ⁸⁾ les pouvoirs de Vice-provincial pour tous les Jésuites français de Chine.

Les Supérieurs de la Mission française à Pe King furent après le P. Jean de FONTANEY (1687), les Pères Jean François GERBILLON (1699), François-Xavier DENTRECOLLES (1706) ⁹⁾, Julien Placide

Supérieurs de
la Mission.

1) Né à Angoulême, 7 avril 1651; † au Bengale, le 21 octobre 1712.

2) 洪若翰 HOUNG Jo-han, né au diocèse de Léon, 17 février 1643; † à la Flèche, 16 janvier 1710.

3) 白晉 PÉ Tsin, né au Mans, 18 juillet 1656; † 28 juin 1730, à Pe King.

4) 張誠 TCHANG Tcheng, né à Verdun, 21 janvier 1654; † à Pe King, 22 mars 1707.

5) 劉應 LIEOU Ying, né au château de Bienassis en Pléneuf (Côtes du Nord), 12 août 1656; évêque de Claudiopolis; † à Pondichéry, 11 novembre 1737.

6) 李明 LI Ming, né à Bordeaux, 10 octobre 1655; † dans cette ville, 19 avril 1728.

7) Alexandre de CHAUMONT, II^e du nom, fils d'Alexandre de CHAUMONT, Seigneur d'Athieules, et d'Isabelle du Bois-des-Courts, dit le Chevalier, puis le Marquis de Chaumont, Ambassadeur à Siam, capitaine de vaisseau, puis Major de la Marine; † 28 janvier 1710; enterré à Paris à St. Séverin.

8) Thyse GONZALEZ de SANTALLA, né à Arganda le 18 janvier 1624; élu Général de la C. de J. le 6 juillet 1687; † à Rome le 27 oct. 1705.

9) YIN HOUNG-siu, 殷弘緒, né à Lyon, le 25 février 1663; arrivé dans la Mission, 24 juin 1699; † à Pe King, 2 juillet 1741.

HERVIEU (1719)¹⁾, Joseph LABBE (1736)²⁾, Julien Placide HERVIEU (1740), Valentin CHÂLIER (1745)³⁾, Jean Sylvain de NEUVIALLE (1747)⁴⁾, Louis Marie DU GAD (1752)⁵⁾, Jean Sylvain de NEUVIALLE (1757), Joseph Louis LE FEBVRE (1762)⁶⁾, Jean Baptiste de LA ROCHE (1769)⁷⁾, enfin François BOURGEOIS⁸⁾, en fonction au moment de la suppression. Le Père Bourgeois, avait été chargé de la mission par le P. Le Febvre lorsque celui-ci repassa en France; nommé supérieur en 1770, à cause de ses talents, de sa capacité et de ses autres bonnes qualités, il avait été Supérieur pendant plus de vingt ans à Pont-à-Mousson, où il y avait alors plus de quatre-vingts Jésuites. Le P. LEFEBVRE était chargé des affaires de la mission à Canton; lorsqu'il quitta cette ville pour rentrer en France, le P. SIMONETTI, Procureur de la Propagande, put le remplacer, grâce au crédit du P. de Ventavon à la Cour.

Donation de
K'ang Hi.

Le 4 juillet 1693, l'empereur K'ANG HI fit don aux Jésuites français d'une maison située dans la Ville jaune où ils s'installèrent et dans le voisinage de laquelle ils construisirent une chapelle. Cet établissement fut reconnu bientôt comme insuffisant: en 1699, l'Empereur leur concéda le terrain, également dans la Ville jaune, où, par les soins des PP. Gerbillon et Bouvet et les largesses de

1) HÉ *Tsang-pi*, 赫蒼璧, né le 14 janvier 1671, à Josselin (Morbihan); arrivé dans la Mission, 16 sept. 1701; † à Macao, le 26 août 1746.

2) 肩孟德, *Siu Meng-te*, né 31 août 1679; arrivé dans la Mission, 11 sept. 1701; † 12 juin 1745 à Macao.

3) 沙叩玉 *CHA K'eou-yu*, né le 17 déc. 1697, à Briançon; arrivé dans la Mission 30 août 1728; † 12 avril 1747, à Pe King.

4) Né le 1^{er} fév. 1696, à Angoulême; arrivé dans la Mission, 4 août 1729; † 30 avril 1764, en mer.

5) Né 26 fév. 1707 à Lyon; arrivé dans la Mission le 7 août 1738; † à Paris, le 25 mars 1786.

6) Né le 30 août 1706; arrivé dans la Mission, 8 août 1737; † en France.

7) Né le 3 mars 1704; arrivé le 10 oct. 1740; † à Pe King en 1785.

8) 晁濟各 *TCH'AO Tsi-ko*, né à Puligny (Meurthe), le 31 mars 1723; arrivé 13 août 1767; † 29 juillet 1792, à Peking.

LOUIS XIV, fut élevée en quatre ans une belle église française détruite en 1827; en outre le Roi de France envoya un riche mobilier et des instruments de mathématiques.

Peu de temps après l'arrivée des Jésuites français à Pe King, le Pape ALEXANDRE VIII, le 10 avril 1690, par les bulles *Romani Pontificis* et *Romanus Pontifex*, créait les diocèses de Macao, Nan-King et Pe King. Le bref du 23 octobre 1696 réduisait la juridiction de l'évêque de Macao aux provinces de Kouang Toung et de Kouang Si. Ce démembrement était causé par l'impossibilité pour l'évêque de Macao de faire face aux besoins des missions grandissantes de l'Extrême-Orient; ces trois évêchés dépendaient théoriquement de l'archevêché de Goa et du Protectorat portugais, mais en pratique ils relevaient de la PROPAGANDE et c'est de cette Congrégation créée le 22 juin 1622 par la bulle *Incrustabili* de GRÉGOIRE XV qu'ils recevaient leurs pouvoirs et avec laquelle, ils correspondaient directement. La création de la SACRÉE CONGRÉGATION de la PROPAGANDE avait porté un grand coup à l'influence portugaise; la nomination en 1658 des trois vicaires apostoliques français, François PALLU, évêque d'Héliopolis, Pierre de la MOTTE-LAMBERT, évêque de Béryte, Ignace COTOLENDI, évêque de Metellopolis, fut une nouvelle atteinte aux prérogatives du Portugal; la création en Chine en 1680 et 1696 de vicaires apostoliques, remplissant les fonctions d'évêques, lui porta un coup plus sensible encore, car ils échappaient à la juridiction des évêques. L'envoi par Louis XIV des Jésuites français qui, pour le temporel, relevaient du Roi de France amoindriait encore le Protectorat portugais qui, comme nous le verrons plus loin, recherchait toutes les occasions de regagner le prestige et l'influence perdus.

Suivant BARROS (*Dec.* I, liv. I, ch. VII, p. 59, le pape MARTIN V accorda aux Portugais la concession des terres qu'ils découvraient depuis le Cap Bojador jusqu'aux Indes inclusivement. Mais cette

Protectorat
Portugais.

Origine du
Protectorat
Portugais.

bulle de Martin V dont on ignore la date exacte est-elle bien authentique? Un écrivain portugais dit qu'elle ne peut être postérieure au 20 février 1431, sans donner de preuves solides à l'appui de son assertion.¹⁾ Dans le *Bullarium* je n'ai trouvé de Martin V qu'une bulle « coloniale » du 20 novembre 1423, relative aux Canaries. En revanche une bulle *Romanus Pontifex* de NICOLAS V du 8 janvier 1454 ne parle que de la Guinée et au delà. Le 3 novembre 1514, la bulle de LÉON X *Praeelsae Devotionis* confirmait et reproduisait les bulles de Nicolas V, Janvier 1454, et de SIXTE IV, Juillet 1481, relatives à l'investiture des terres conquises et à conquérir; le Pape augmentait même les privilèges accordés par ses prédécesseurs au Roi de Portugal. La bulle de Nicolas V fut d'autre part révoquée par CLÉMENT VIII, PAUL V, URBAIN VIII et CLÉMENT X. Nous venons de voir quels coups avaient été portés au XVII^e siècle à ce Protectorat.

Diocèse de
Pe King.

Le diocèse de Pe King, comme nous l'avons vu, fut détaché de celui de Macao en 1690 en même temps que celui de Nan King; il comprenait alors le Pe Tche-li, le Chan Toung, le Chan Si, le Chen Si, le Ho Nan, le Leao Toung, la Corée et la Tartarie. L'empire était donc réparti en trois diocèses dont les évêques étaient à la nomination du Portugal, mais le Saint Siège en dehors des diocèses nommait des vicaires apostoliques avec le titre d'évêques *in partibus*, les missionnaires de Chine relevant soit des évêques, soit des vicaires apostoliques; deux brefs, l'un d'ALEXANDRE VIII en 1690, l'autre d'INNOCENT XII en 1696, établirent cette administration. En 1696, le Chan Si et le Chen Si furent détachés du diocèse de Pe King et formèrent un vicariat apostolique. Comme on le voit l'évêque de Macao qui avait sous sa juridiction, outre Macao, le Kouang Si, le Kouang Toung et l'île de Haï Nan, n'avait absolu-

1) *Indice chronologico*, Lisboa, 1841, p. 16.

ment aucun droit d'intervenir à Pe King; comme nous le verrons, il abusa de son autorité pour employer parfois des mesures vexatoires à l'égard de missionnaires qui traversaient son diocèse ou séjournèrent à Canton en qualité de Procureur de missions et qui ne relevaient de lui en aucune manière.

En ce qui concernait les évêques de Pe King, «le droit de la couronne de Portugal, se réduisait *canoniquement* au *jus praesentandi*, qui lui fut accordé d'abord par ALEXANDRE VIII, dans la constitution *Romani pontificis*, du 10 avril 1690, et confirmé par INNOCENT XII dans la constitution *E sublimi*, du 15 octobre 1696. Il y est dit que les rois de Portugal auront à perpétuité le droit de *présenter* ou *nommer* au Pape les sujets pour l'évêché de Pe King à chaque vacance, dans le délai d'un an. La condition, c'est qu'ils doteront l'évêque. A ce droit, reconnu par le Saint-Siège, s'ajoutait l'usage qu'il admettait au moins pratiquement ou tolérait par nécessité, à savoir que les Bulles instituant l'évêque passaient par la Cour de Portugal et étaient envoyées et remises par ses agents au prélat nommé. Le Saint-Siège n'a jamais, ni sanctionné, ni contesté cet usage que la couronne de Portugal affirma toujours comme un droit; et, de fait, les Bulles des évêques de Pe King, comme celles des évêques de Nan King, ne leur ont jamais été remises directement par les agents du Saint-Siège, mais toujours par ceux du roi de Portugal. Si on avait voulu faire autrement, le Portugal aurait refusé sa subvention à l'évêque, qui n'aurait pu vivre. D'une manière générale, le *jus praesentandi* était interprété par le Portugal en ce sens, que non seulement il lui réservait la nomination de l'évêque de Pe King, mais encore qu'il obligeait l'élu d'attendre que le gouvernement portugais lui en fit notification et l'autorisât à entrer en fonctions. Le Saint-Siège a laissé, sans protester, cette interprétation se traduire en fait. Il suit de ce qui précède que

l'évêque nommé ne pouvait pas même se faire consacrer sans l'agrément *explicitement* obtenu du Portugal». ¹⁾

C'est sur ce fait que s'appuya le P. d'ESPINHA ²⁾ dans sa protestation du 31 mars 1780 contre le sacre de Mgr. SALLUSTI.

En 1696, avec la création de vicariats apostoliques dans la plupart des provinces de la Chine, le diocèse de Nan King ne comprenait plus que le Kiang Nan et le Ho Nan — et le diocèse de Pe King que le Tche li, le Chan Toung, le Leao Toung, la Corée et la Tartarie. L'évêque de Nan King au moment de la suppression de la Compagnie était lui-même un jésuite, Godefroid Xavier de LAIMBECKHOVEN ³⁾, nommé en 1752 et sacré à Macao le 22 juillet 1756. L'évêque de Pe King, Polycarpe de SOUZA, ⁴⁾ était mort le 26 mai 1757 et le diocèse était administré par l'évêque de Nan King par l'intermédiaire de son vicaire général, le R. P. JOSEPH de SAINTE THÉRÈSE, carme déchaussé. L'évêque de Nan King avait pris l'administration du diocèse de Pe King comme l'évêque le plus proche; il avait désigné comme grand vicaire le P. Joseph sur des ordres de la Propagande qui lui avaient été adressés vers 1773, quoique les missionnaires portugais eussent été d'avis que cette nomination était contraire aux lois du patronat exercé par la Cour de Portugal sur les diocèses de Pe King et de Nan King, cette Cour ayant coutume d'exiger de ses missionnaires qu'ils ne reconnaissent comme vicaires administrateurs que ceux qui étaient nommés par les Chapitres ou les Métropolitains selon la coutume et non autrement; dans l'espèce, il n'y avait pas de Chapitre, mais le Métropolitain était l'archevêque

1) Rochemonteix, pp. 300—301.

2) 高慎思 KAO Tchen-seu, né à Lamego (Portugal), le 8 déc. 1722; † à Pe King, 10 juillet 1788; arrivé à la Mission, en 1751.

3) 南懷仁 NAN Houai-jen, né à Vienne, Autriche, le 9 janvier 1707; † le 22 mai 1787, à Tang ka hang, au N.E. de Chang Hai; arrivé à la Mission le 5 août 1738.

4) 索智能 SOU Tcho-neng, né à Coimbre, 26 janvier 1697; arrivé en Chine, 26 août 1726, avec l'ambassade de Jean V, de Portugal.

de Goa. L'évêque de Macao était Alexandre de SILVA PEDROSA GUIMARAENS, nommé le 13 juillet 1772, nettement hostile aux Jésuites, qui publia dans son diocèse le bref de destruction de la Compagnie avant qu'il ne parvint à Peking; il excommunia même le P. LEFEBVRE, Procureur de la Mission française à Canton parce que celui-ci ne lui avait pas remis l'argent et les biens de la Mission!

« La Sacrée Congrégation, qui prévoyait notre chute, et qui y travaillait fortement sous Mr. MAREFUSCUS, si l'on en croit les nouvelles publiques, écrit le P. BOURGEOIS¹⁾, pressa M. de Nan King, de nommer à Pe King un vicaire général, peut-être afin qu'il y eut ici un homme constitué en dignité tout prêt à nous signifier le Bref destructif. M. de Nan King nomma le P. JOSEPH de S^{TE} THÉRÈSE, Carme allemand. Les missionnaires portugais, qui font serment en partant de Lisbonne de ne reconnoître aucun dignitaire dans le Patronat, à moins qu'il n'ait l'attache du Roi de Portugal, que le P. Joseph n'avait pas, protestèrent entre les mains de M. de Macao contre l'atteinte donnée au droit du Patronat. M. de Macao reçut leur plainte; et pour agir avec plus de force, il se chargea de l'administration du Diocèse de Pe King, prétendant que c'était à lui à le gouverner à raison de l'ancienneté de son siège, dont Pe King est un démembrement. Il s'adressa ensuite à M. le Primat de Goa, à qui il appartient de nommer un administrateur dans toute l'étendue de sa Métropole. Il s'éleva en conséquence un conflit de juridiction entre M. de Nan King et M. de Macao. La cause fut portée au Souverain Pontife par les deux Evêques. Jusqu'à présent Sa Sainteté n'a point jugé ce différend. Il est vrai que M. de Nan King s'adressa aussi à la Sacrée Congrégation, et qu'il en reçut une réponse favorable; mais comme il n'y est point parlé du Souverain Pontife, et que ce n'est point à la Sacrée Congrégation à juger ces sortes de

1) Note du P. Bourgeois, 21 juin 1781.

causes, sa réponse qui, d'ailleurs ne fut pas publiée par M. de Nan King, ne fut regardée que comme un sentiment, respectable sans doute, mais non pas comme une décision absolue. Cependant comme M. de Nan King avait la possession pour lui, nous continuâmes à le reconnaître pour administrateur, les missionnaires portugais adhérent à M. de Macao».

Tribunal des
Mathématiques.

C'était parmi les membres de la mission portugaise qu'était choisi le Président du «Tribunal des Observations astronomiques» *K'in t'ien kien*, que les missionnaires désignaient sous le nom de «Tribunal des Mathématiques». Ce Tribunal, nous dit le P. HOANG, comprenait: Un «Intendant suprême» ordinairement choisi parmi les Princes *Ts'in wang*, portant le titre de *Kouan-li-k'in-t'ien-kien-che-wou-ta-tch'en*; deux «Présidents» appelés *K'in-t'ien-kien-kientcheng*, l'un Manchou et l'autre Européen; deux «Vice-présidents», *Kien fou*, Manchou et Chinois, et deux «Assesseurs», *Tsouo-yeou-kien fou*, tous deux Européens. Il y a en outre 190 employés pour le travail du Tribunal.» Le R. P. SERRA, Portugais, de la Congrégation de la Mission, de nom chinois *Kao cheou k'ien* 高守謙, qui quitta le Tribunal la 17^e année de la période TAO KOUANG (1837) fut le dernier Européen qui y fut employé.¹⁾

Depuis le Père Adam SCHALL²⁾, la place du Président chinois était occupée par un Européen; on y avait vu entre autres le P. SCHRECK³⁾ (TERENZ), le P. Ferdinand VERBIEST⁴⁾, le P. Thomas

1) Pierre HOANG. — *Mélanges sur l'Administration*, 1902, p. 29.

2) *Johann Adam SCHALL VON BELL*, 湯若望 T'ANG Jo-wang, né en 1591, à Cologne; arrivé en Chine en 1622; † à Pe King, 15 août 1666.

3) *Jean TERENZ* (Schreck), 鄧玉函 TENG Yu-han, né en Suisse en 1576; arrivé à la Mission en 1621; † à Pe King 13 mars ou 13 mai 1630.

4) *Ferdinand VERBIEST*, 南懷仁, NAN Houai-jen, né à Pitthem, près Courtrai, le 9 oct. 1623; arrivé à la Mission, en 1659; † à Pe King, le 29 janvier 1688.

GRIMALDI ¹⁾, le P. Ignace KÖGLER ²⁾, etc. « Les Missionnaires astronomes ne composent ni les uns ni les autres les éphémérides, écrit le P. Amiot à Bertin. Ils ne sont point chargés de calculer pour les Chinois. Leur emploi consiste à revoir les calculs purement astronomiques des Chinois, et à en corriger les erreurs, s'il s'en trouve. Les appointements ou les gages que l'Empereur leur donne sont attachés au degré de mandarinat dont ils sont décorés... Comme les premiers Européens qui ont été admis dans le Tribunal d'Astronomie qui est à Pe King étaient de la mission portugaise, qui était alors la seule, c'est la mission portugaise qui a fourni jusqu'à présent des astronomes à ce même tribunal » ³⁾.

Au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus, le Président européen du Tribunal des Mathématiques était le P. Augustin von HALLERSTEIN ⁴⁾, arrivé dans la mission le 5 août 1738; à la nouvelle du bref fatal il fut frappé d'une congestion cérébrale qui l'emporta le 29 octobre 1774. Le Père portugais Félix da ROCHA ⁵⁾ arrivé également en 1738, le remplaça. Par exception, plus tard, le lazariste RAUX ⁶⁾ quoique n'habitant pas l'établissement portugais, fut nommé Président du Tribunal des Mathématiques.

La Mission française devait fournir au Palais un interprète pour les langues européennes, des peintres, des horlogers, des physiciens.

1) *Philippe Marie* GRIMALDI, 閔明我 MIN Ming-ngo, né à Coni (Piémont) en 1639; arrivé à la Mission en 1671; † à Pe King, 8 nov. 1712.

2) *Ignace* KÖGLER, 戴進賢 TAI Tsin hien, né à Landsberg (Bavière), 11 mai 1680; arrivé à la Mission, le 30 août 1716; † à Peking, 30 mars 1746.

3) Lettre du 28 septembre 1777.

4) 劉松齡 LIEOU Soung-lin, né à Laybach le 2 août 1703. La Bibliothèque impériale de Vienne possède un MS. de lui de 206 ff. renfermant les Observations astronomiques faites au Collège des Jésuites de Pe King de 1717 à 1752.

5) 傅作霖 FOU Tso-lin, né le 31 août 1713; † le 22 mai 1781 à Pe King.

6) *Nicolas Joseph* RAUX, né le 14 avril 1754, à Ohain, près d'Avesnes, diocèse de Cambrai; entra dans la Congrégation de la Mission, le 18 juillet 1771; † à Pe King le 16 nov. 1801.

Eglises de
Pe King.

Il y avait à Pe King trois églises (*San Tang*) nommées d'après leur position relative au Palais: Eglise du Sud, *Nan Tang*, aux Portugais, dont dépendait l'Eglise de l'Est, *Toung Tang*, ancienne maison d'Adam SCHALL, où demeurait le P. Joseph d'ESPINHA, Eglise de l'Ouest, *Si Tang*, aux Français; La Propagande possédait une résidence, jadis demeure du P. PEDRINI¹⁾, qui n'était pas reconnue par le gouvernement comme église: elle était simplement tolérée. Le P. de VENTAVON²⁾, approuvé d'ailleurs par le P. BOURGEOIS, avait désiré de la faire ériger en église, l'établissement français portant toujours le nom de *Si Tang*, mais lors de ses démêlés avec son ancien Supérieur, grâce à ses relations avec le Palais, ce missionnaire fit donner le nom de *Pe Tang*, église du Nord, à l'église française dont le nom de *Si Tang* passa à la chapelle des Propagandistes. Ces appellations sont encore en usage aujourd'hui, mais naturellement il n'y a plus que des Lazaristes.

Missionnaires
français.

Il restait à Pe King lors de la nouvelle de la suppression de la Compagnie dix Jésuites français, à savoir Michel BENOIST³⁾, arrivé le 12 juillet 1744, AMIOT⁴⁾, arrivé le 27 juillet 1751, DOLLIÈRES⁵⁾, arrivé le 25 juillet 1759, avec le P. CIBOT⁶⁾, VENTAVON, arrivé en 1766, BOURGEOIS, arrivé le 13 août 1768, avec le P. COLLAS⁷⁾, de

1) Théodoric PEDRINI, lazariste, né à Fermo, dans la Marche d'Ancône, en 1670; † à Pe King, le 10 déc. 1746.

2) Jean-Mathieu de VENTAVON, 汪達洪 WANG Ta-houng, né à Gap, le 14 sept. 1733; arrivé à la Mission en 1766; † à Pe King, le 27 mai 1787.

3) Michel BENOIST, 蔣友仁 'TSIANG Yeou-jen, né à Autun ou à Dijon, le 8 oct. 1715; † à Pe King, le 23 oct. 1774.

4) Jean Joseph Marie AMIOT, 錢德明 TSIEN Te-ming, né à Toulon le 8 février 1718; † à Pe King, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793.

5) Jacques François Marie Dié DOLLIÈRES, 方守義 FANG Cheou-yi, né à Longuyon (Moselle), le 30 nov. 1722; † à Pe King, le 24 déc. 1780.

6) Pierre Martial CIBOT, 韓國英 HAN Kouo-ying, né à Limoges le 14 août 1727; † à Pe King le 8 août 1780.

7) Jean Paul Louis COLLAS, 金濟時 KIN Tsi-che, né à Thionville, le 13 sept. 1735; † à Pe King le 22 janvier 1781.

GRAMMONT¹⁾, arrivé en septembre 1768, POIROT²⁾, arrivé en 1770 et le frère PANZI³⁾, arrivé en 1771.

A la mort du P. Benoist, à la suite d'une attaque d'apoplexie, le 22 octobre 1774, quelques jours avant le P. v. Hallerstein, le P. Amiot devenait le doyen de la mission française et les lettres communes à tous lui furent remises; il était chargé d'y répondre; c'était le plus remarquable de ce groupe de missionnaires, bien inférieurs cependant à leurs prédécesseurs; il était d'ailleurs lui-même loin de valoir comme historien le P. GAUBIL⁴⁾, comme grammairien le P. de PRÉMARE⁵⁾, et il n'eut jamais à la Cour la grande situation de VERBIEST et de GERBILLON. Le P. de Ventavon, ne fut jamais qu'un médiocre sinologue; il remplaça le Frère THÉBAULT⁶⁾ décédé comme mécanicien au Palais; quant au P. de Poirot, peintre du Palais, l'homme le plus néfaste de la Mission française, il avait fait son éducation en Italie, et il était arrivé en Chine avec le P. Louis CIPOLLA⁷⁾, Sicilien détraqué qui fit partie successivement de la Mission française, de la Mission portugaise, puis de la Propagande.

Lorsque la nouvelle de la destruction de la Compagnie arriva à Pe King le 5 août 1774, avec le P. Bourgeois, Supérieur de la Mission, le P. Cibot, qui était avec les PP. Amiot et Dollières les consultants donnés suivant l'usage au Supérieur, était chargé de la procure de la Mission qu'il voulut quitter pour ne pas avoir le

Liquidation.

1) *Jean Joseph* de GRAMMONT, né au château de Grammont, commune de Boucagnères, près Auch, 19 mars 1736; † 1808 à Pe King.

2) *Louis* de POIROT, né en Lorraine le 23 oct. 1735; † à Pe King 1814?

3) *Joseph* PANZI, 潘若瑟 P'AN Jo-ché, né le 2 mai 1734 à Crémone; † à Pe King.

4) *Antoine* GAUBIL, 宋君榮 SOUNG Kiun-young, né à Gaillac, Haut-Languedoc, le 14 juillet 1689; arrivé 28 juin 1722; † à Pe King le 24 juillet 1759.

5) *Joseph Marie* de PRÉMARE, 馬若瑟 MA Jo-ché, né le 17 juillet 1766, au Hâvre de Grâce; arrivé 4 nov. 1698; † à Macao, 17 sept. 1736.

6) *Egide* THÉBAULT, 惕自新 YANG Tseu-sin, né 8 juillet 1703; arrivé 5 août 1738; † 18 janvier 1766 à Pe King.

tracas des affaires. «Ce fut une nécessité, dit le P. Bourgeois, de joindre ses contrats à ceux de la Maison pour faire un tout. Les anciens registres devenaient inutiles, et même dangereux en ce qu'ils pouvaient prêter à des embarras et à des tracasseries. On les brûla. On brûla aussi le livre des comptes et d'autres papiers. L'évènement a bien fait voir que la précaution était sage, puisque j'ai même été cette année [1781] dans le cas de brûler les comptes que j'avais faits et gardés fidèlement depuis la destruction de la Compagnie».

Dès que la nouvelle fut reçue, le P. de Ventavon et les autres missionnaires exigèrent immédiatement que le P. Bourgeois leur fit un sort. Celui-ci, trouvant leur demande juste, remit à chacun une somme d'environ mille taels, viatique pour s'en retourner en Europe ou supplément au peu que la Sacrée Congrégation donnait aux siens; on supposait alors qu'on mettrait nos missionnaires qui resteraient à Pe King sur le même pied qu'eux. Mais comme la Mission n'avait pas d'argent, le P. Bourgeois, avec le consentement de ses confrères vendit quelques maisons. «Nous retirâmes, écrit le P. Bourgeois ¹⁾, environ 16000 taels de la vente de quelques boutiques. J'en distribuai ici 11000 tant aux missionnaires européens que chinois. M. Cibot en assura environ 2000 aux missionnaires des provinces, dont il était chargé par emploi. Deux mille furent employés, au vû et sçu de tout le monde, à achever la Congrégation que Mr. Lefebvre, notre Supérieur général, m'avait donné ordre de bâtir. Le reste qui consistait environ à 1000 taels, servit à construire une plateforme, qui manquait à notre sépulture, à déplacer une maison pour faire une cour méridionale à la Congrégation, à acheter une lampe et un encensoir d'argent, et à faire quelques bonnes œuvres nécessaires. Il ne me restait que ma portion, et je proteste en honneur et en conscience qu'elle fût la plus petite de toutes; encore pour apaiser M. de Grammont qui se plaignait inconsolablement, et qui disait

1) Note du 21 juin 1781.

que pour 1000 taels, il ne pourrait jamais avoir la paix, ni me la donner; déterminé que j'étais à laisser désormais les rentes de la maison intactes plutôt que d'y toucher, j'aimai mieux prendre sur ma portion. Je lui donnai 150 taels du mien.»

Au 1^{er} octobre de cette même année 1774, tout fut arrêté, et les rentes de la Maison fixées irrévocablement à 6000 taels. A partir de ce moment, le P. Bourgeois ne regarda plus les biens de la Maison que comme un dépôt qu'il devait conserver fidèlement, jusqu'à ce qu'il fut décidé à qui il appartenait d'en disposer. Les fonds dans leur totalité se montaient à environ 78000 taels qui donnaient chaque année une rente de 6000 et quelques taels.

Au premier bruit de la destruction de la Compagnie, les missionnaires songèrent à épargner à leurs serviteurs la misère qui les menaçait: on donna au domestique du P. Benoit qui le servait avec fidélité depuis vingt ans et resté pauvre une petite maison appartenant à l'Eglise ne rapportant rien et dans laquelle il logeait; on fit de même pour un autre domestique; de même le P. Cibot, touché de la misère de son domestique, et ne pouvant plus désormais l'aider, lui engagea un méchant cabaret, situé au delà de la ville chinoise, et une petite terre pouvant donner un louis par mois fut donnée à l'ancien maître d'école de la mission, âgé de 75 ans, aveugle, et chargé de famille. Ces actes de charité furent l'un des griefs formulés par le P. de Ventavon contre le P. Bourgeois. 1)

Naturellement la nouvelle de la destruction de la Compagnie ^{Protestations.} ne fut pas accueillie sans de vives protestations au ministre Bertin dont les plus sérieuses furent celles du P. Cibot qui eut la naïveté de croire que le pseudonyme *L'Affligé tranquille* sous lequel il écrivit ne serait pas percé:

1) Note du P. Bourgeois, 25 mai 1781.

L'Affligé Tran-
quille à Bertin,
Pe King ce 29
sept. 1774. ¹⁾

Je finissais la caisse que nous envoyons à Votre Grandeur, lorsqu'on est venu annoncer la destruction et suppression entière de la Compagnie de Jésus où j'ai eu le bonheur d'entrer dès ma plus tendre jeunesse et de vivre jusqu'à présent.

Voici ce que j'ai à dire à Votre Grandeur pour la première et dernière fois que je me donne l'honneur de lui écrire. Dès que je çus qu'elle étoit entrée dans le Ministère, j'annonçai à mes confrères vos bontés, vos soins et vos bienfaits. Comme je me trouvais plus en état et en loisir d'entrer dans ses vues patriotiques pour la France et paternelles pour nous, je pris la plume, et tantôt sous un nom, tantôt sous l'autre, je tâchai, Monseigneur, de vous procurer, selon ma petite capacité, ce que vous paraissiez désirer sur la Chine et de la Chine. Ce dernier paquet vous prouvera que la sensibilité et la vivacité de ma reconnaissance avait pour cela sur l'intérêt même de ma santé, j'étais Jésuite jusqu'à ce point. En cessant d'en porter le nom, je ne cesserai point d'en conserver tous les sentiments et ceux en particulier de mon respect et mon estime pour Votre Grandeur, et de ma reconnaissance pour ses généreux et tendres bienfaits; mais dans la conjoncture où je me trouve en cette extrémité du monde, chez un peuple infidèle et dans un âge qui m'appelle au tombeau, je prie Votre Grandeur d'agréer que je me borne désormais à prier le Seigneur d'être lui-même votre reconnaissance et de sauver votre âme du déluge des maux dont la destruction de la Compagnie de Jésus n'est que le prélude. Je ne signe pas ma lettre pour oter à Votre Grandeur la pensée d'y faire une réponse que je devine et que j'espère que ma mort m'empêcherait de recevoir. Monseigneur, j'ai souvent oui parler de la haute piété des personnes illustres qui vous ont donné le jour et tant aimé. O que Votre Grandeur ne peut-elle voir Pe King et de la tour de Yuen Ming Yuen comme moi. Tout l'univers ne lui paraîtrait plus qu'un atome et quelque pénétrée qu'elle soit du prix infini du don de la foy qui l'a accueillie dès le berceau, elle en serait encore plus touchée, se trouverait le cœur trop étroit pour contenir les sentiments qu'elle doit au Dieu d'amour qui le lui a accordé, songerait souvent à écouter et à

1) Sauf avis contraire, les lettres citées dans ce mémoire sont tirées de la collection de lettres en douze volumes in-folio provenant du ministre BERTIN conservée à la Bibliothèque de l'Institut sous la cote D.M. 167; j'ai signalé les lettres d'AMOT dans la *Bibliotheca Sinica*, col. 1041—1045 et j'ai publié les lettres de PANZI dans les *Mélanges Picot* et celles de RAUN, GRAMMONT, DE GUIGNES, POIVRE, JAMES HUTTON, COURT de GÉBELIN, dans le *T'oung Pao*, 1913 et années suivantes. Le R. P. Camille de ROCHEMONTEIX a tiré de cette collection un intéressant mémoire sur le P. Amiot inséré dans les cahiers de Janvier et Février 1903 des *Etudes*. Ce mémoire développé est devenu un volume intitulé: *Joseph Amiot et les Derniers Survivants de la Mission française à Pe King (1750—1795)*. Paris, A. Picard, 1915, in-8. Ce volume qui a paru au moment où je terminais mon travail traite du même sujet, mais n'envisage pas la question au même point de vue. Naturellement mes appréciations sont plus libres.

croire la voix qui sort du tombeau des auteurs de ses jours et sacrifierait tout à l'unique nécessaire. Dieu lui en fasse la grâce, je ne cesserai pas jusqu'à la mort de le demander tous les jours à l'autel».

Voici la lettre du P. Amiot :

Un bruit sourd et qui vient chaque jour en se renforçant, nous annonce pour dernière disgrâce, que le Souverain Pontife a enfin par une bulle solennelle aboli entièrement l'Ordre des élèves réguliers de la Compagnie de Jésus.

Lettre du P.
Amiot à Bertin,
Pe King 1^{er} oct.
1774.

Sur ce bruit, le grand nombre de ceux qui composent notre Maison, quoique françois, paroissent disposés à se laisser enrôler sous les étendards de la Propagande, et à céder la place à quiconque viendra s'en emparer par ordre de ce Tribunal. Il seroit fâcheux qu'un Etablissement tel que celui que nous avons icy, l'un des plus beaux peut-être qu'ait la France dans les pays lointains, passât en des mains étrangères. Il serait, je crois, de la dernière indécence que notre Eglise, notre Bibliothèque, notre Observatoire, nos instruments et notre Maison, où l'on voit partout les armes et les différents symboles de la France devinssent la proie de quelques Religieux italiens, Portugais et Alemans.

Louis-le-Grand et Louis le Bien-Aimé nous ont constamment protégés et comblés de mille bienfaits. Les plus grands Ministres de France jusqu'à Votre Grandeur inclusivement, nous ont pareillement honorés de leur protection. Tout ce que nous possédons icy, nous le devons à ceux de notre nation. Ne seroit-ce pas une insulte faite, je ne dis pas à nous qui ne sommes plus rien, qui sommes moins que rien; mais à cette même nation, que de lui enlever ce qui lui appartient à si juste titre? Je pense donc que nous devons faire tous nos efforts pour empêcher qu'on ôte à César ce qui appartient à César.

Notre destination et celle de nos missions françoises à la Chine, supposé qu'il n'y ait plus de Jésuites, sont toutes naturelles. Il y a en France une congrégation de Prêtres séculiers qui se consacrent aux missions étrangères. Qu'on agrège à cette Congrégation les missionnaires de la Chine, cy-devant Jésuites, et qu'on lui cède toutes les possessions tant pour le spirituel que pour ce qui a rapport au temporel, tout rentrera dans l'ordre, ou pour parler plus exactement, rien ne sortira de l'ordre. Elle trouvera des chrétientés toutes formées, et des maisons où elle n'aura qu'à loger les siens, à mesure que les anciens missionnaires viendront à manquer. Le nombre de ceux-cy n'est pas assez considérable pour pouvoir laisser longtems dans l'attente ceux qui seront destinés à les remplacer; ils sont assez pourvus de tout ce qui est absolument nécessaire, pour n'être pas à charge pendant le peu de tems qu'ils ont encore à vivre.

De cette manière le double objet pour lequel nous avons été fondés, je veux dire, celui de travailler au salut des Chinois, et celui d'agrandir, suivant la portée d'un chacun, la sphère des connoissances humaines continueront à être remplis l'un et l'autre, comme ils l'ont été cy devant, ce qui très cer-

tainement n'arriveroit pas, si des Religieux de différents ordres, Portugais, Italiens et Alemans venoient à nous être substitués.

Il faut nécessairement un corps pour pouvoir continuer la bonne œuvre que nous avons commencée, et que nous ne saurions finir, il faut que ce soit un corps, pour pouvoir la continuer de manière à contenter tout à la fois Dieu et les hommes; car je ne dois pas le cacher à Votre Grandeur, il n'en est pas de la mission de Pe King comme des autres. Dans celles-cy, la piété, le zèle, le travail, la bonne volonté peuvent absolument suffire; il faut tout cela à Pe King, et quelque chose de plus encore; il faut de la science et des talents, il faut tâcher d'être agréable au Souverain, il faut se rendre utile au Gouvernement. Ce ne sera jamais qu'à ces conditions qu'on nous permettra d'y prêcher l'Évangile. Il n'y a que des services tels que ceux que nous avons rendus jusqu'icy, au moyen de nos sciences et de nos arts qui peuvent engager les Chinois à souffrir des étrangers parmi eux, surtout des étrangers qui se proposent pour principal objet celui de réformer leurs mœurs et de détruire le culte reçu. Otez ces services, bientôt tous les Missionnaires, tant de la capitale, que des Provinces, sans aucune exception, seront expulsés, et la Religion chrétienne sera entièrement abolie dans l'Empire le plus florissant de l'Asie et le plus peuplé qui soit dans l'univers connu.

J'ay dit qu'il falloit que ce fut un corps qui nous remplaçât, et j'ajoute qu'il faut que ce soit un corps pour pouvoir continuer la bonne œuvre de la seule manière dont elle peut être continuée icy, c'est à dire pour pouvoir fournir constamment et sans aucune interruption, des sujets capables d'exercer avec décence et à la satisfaction de tout le monde, les emplois que nous y avons exercés nous-mêmes, et que nous y exerçons encore actuellement.

Il faut en particulier pour notre maison françoise, que ce corps soit composé de François, il faut qu'il règne parmi ces François de la bonne intelligence, de la politesse, des mœurs douces, et une union qui soit cimentée par les grandes vues de la gloire de Dieu et du bien général des hommes.

Il faut que ces François soient assez équitables pour rendre justice au reste du genre humain, et pour vouloir se persuader qu'il y a hors de la France des hommes, et des hommes qui pour n'avoir pas les manières, ny les usages des François, n'en sont ny moins estimables ny moins à cultiver.

Il faut que ces François soient assez dociles pour écouter la voix des anciens; et suivre leurs avis sur la conduite qu'ils doivent tenir jusqu'à ce qu'ils se soient mis au fait par eux-mêmes, et qu'une expérience de quelques années leur ait appris la meilleure manière de procéder, pour travailler avec fruit à la conversion de ceux qu'ils viendront éclairer dans les voyes du salut; et ne pas vouloir, tout en entrant dans la Chine, entreprendre de la réformer, et tenter de faire de ceux qui l'habitent tout autant de français.

Il faut que ces François soient assez charitables *pour se faire tout à tous afin de les gagner tous à Jésus-Christ.*

Toutes les qualités dont je viens de faire l'énumération et que doit posséder le grand nombre de ceux qui sont destinés à la mission de Pe King, s'ils veulent réussir, se trouvent réunies dans les Messieurs des Missions étrangères: pourquoi ne passerions-nous pas sous leur direction? pourquoi nos établissements ne passeroient-ils pas entre leurs mains?

Le P. de RHODES¹⁾, qui a eù tant de part à leur propre établissement, n'eût d'abord en vue que de les rendre nos coopérateurs en nous les associant dans la culture des champs évangéliques que nous avons commencé à défricher, et auxquels nous ne pouvions donner tous les travaux qu'ils exigeoient, faute d'un assez grand nombre d'ouvriers. Si des tems nébuleux et de fâcheuses circonstances ont retardé dans la suite ou même mis obstacle aux pieux desseins du sage fondateur, c'est parce que la divine Providence l'a ainsi permis pour des desseins que nous devons adorer. Il semble que les moments sont enfin arrivés. Tâchons d'en profiter pour réunir deux corps qui étoient faits l'un pour l'autre afin que celui qui ne subsiste plus que dans quelques membres languissants et épars puisse consumer le peu qui lui reste de forces, au service de cet autre qui est fait pour le remplacer.

En attendant que nous soyons instruits des intentions de notre Roi, sur nos personnes et sur le peu que nous possédons icy, nous tâcherons de nous maintenir sur le pied où nous sommes, sans offencer aucune autre puissance, ny spirituelle ny temporelle. Si Sa Majesté veut que nous conservions pour ses sujets l'Etablissement tout formé et honorable à la nation que nous avons à Pe King, nous ferons notre possible pour qu'il ne soit pas la proie de l'avidité étranger (il y en a des étrangers de plus d'une sorte; permettez-moi de le dire icy tout bas à Votre Grandeur. Ceux dont la patrie n'est pas infiniment éloignée de la France, ne craindroient pas de sacrifier bien des sommes pour obtenir de pouvoir entretenir dans cette capitale quelques-uns des leurs, n'importe sous quel titre). Si Sa Majesté pour des raisons supérieures qu'il ne nous est pas permis de vouloir pénétrer, veut que nous cédions la place, et consent qu'autres que des François viennent l'occuper, à la bonne heure, nous sommes prêts à tout; que nous importe en effet de ce qui arrivera dans la suite, quand nous n'aurons pas donné lieu aux évènements!

Au cas que les Messieurs des Missions Etrangères voulussent se charger avec l'agrément du Roi de fournir dans la suite des sujets pour continuer nos missions de Pe King, il faudroit que la tradition que nous leur en ferions, fut cimentée par l'autorité Pontificale. Sans cette précaution, la Propagande se croira toujours en droit d'y placer les siens indépendamment de toute autre puissance, et nous nous exposerions à voir tomber sur nous toutes les foudres qu'elle peut lancer, si nous osions y former quelque obstacle.

1) *Alexandre* de RHODES, né à Avignon le 15 mars 1591; entra au noviciat de la Cie. de J. à Rome, le 24 avril 1612; part pour Macao, 1618; missionnaire au Tong King et en Cochinchine; † à Ispahan, le 5 nov. 1660.

Il n'est pas nécessaire de faire observer à Votre Grandeur que si une fois ce Sacré Tribunal s'est mis en possession, au nom du Pape de ce qui appartient de droit au Roi de France, en cas d'expoliation il sera très difficile dans la suite, pour ne pas dire impossible, de le faire désenfermer de ce qu'il tiendra déjà, et de rattraper ce qu'on auroit pu retenir sans peine, lorsqu'il étoit encore tems.

La Chine est trop éloignée de l'Europe pour pouvoir espérer d'avoir sitôt justice dans les occasions où l'on la demanderoit; les moindres procès peuvent durer des siècles, parce que les intéressés, de part et d'autre, ne fournissent que les preuves qui les favorisent respectivement, la causé de simple, et même de très simple qu'elle seroit en elle-même, si on la rapportoit avec bonne foi telle qu'elle est, en devient si embrouillée et si obscure que la vérité a toutes les peines du monde à se faire jour, s'il arrive enfin qu'elle puisse percer à travers les épais nuages dont on cherche à l'envelopper. Que les Propagandistes dont le grand nombre est Italien ou Chinois élevé en Italie, que les Propagandistes, dis-je, ayant une fois mis le pied dans notre maison françoise, ils s'en croiront bientôt les maîtres et ils auront disposé à leur fantaisie, ou suivant leurs besoins présents, de tout ce qu'ils regarderont comme leur étant inutile, avant qu'on ait pu prendre des mesures pour les en empêcher; ce qui est arrivé dans tant d'autres endroits plus à portée de l'autorité légitime que ne l'est Pe King, peut arriver à plus forte raison à Pe King qui est si éloigné du centre.

J'aurois, je l'avoue, un regret des plus amers, si je voyais cette Eglise pour l'érection de laquelle nos Français ont tant travaillé, malgré les obstacles de tous les genres, et toutes les traverses qu'ils ont eu à essayer; pour laquelle Louis-le-Grand, plusieurs Princes de son auguste sang, et tant de personnes qui tenoient un rang distingué dans notre florissant Royaume ont fait passer jusqu'icy tant de secours, et que nous venons de décorer tout récemment de trois magnifiques lustres que nous tenons de la libéralité de Votre Grandeur; j'aurois, dis-je, un regret des plus amers, si je voyois cette même Eglise devenir le patrimoine de quelques religieux ultramontains, qui pour abolir le souvenir de la France et de l'existence des François dans cette capitale, mettroient bientôt les clefs de Saint Pierre à la place des Fleurs de Lys.

J'aurois regret encore de voir notre Observatoire si bien garni de ce qu'il y a de meilleur en fait d'instruments d'astronomie et de physique, donnés pour la plupart par nos Souverains, ou achetés à grand frais du fruit de nos épargnes, de les voir, ces instruments livrés à la poussière et à la rouille, et être ensuite fondus par gens hors d'état d'en faire usage et transformés en chandeliers d'Eglise pour éviter une dépense actuelle de quelques écus de plus.

Je serois au désespoir que nos livres françois, si bons, en si grand nombre, et dans presque tous les genres, qui sont la principale richesse de notre bibliothèque, dans cette extrémité du monde, devinssent bientôt la pâture des vers, faute de gens qui sussent, ou voulussent s'en servir, ou consacrer au moins quelques-uns de leurs moments à les feuilleter.

Rien de tout cela n'arrivera, si ce que nous possédons icy est livré aux Messieurs françois des Missions étrangères. Ils ont parmi eux tout ce qu'il faut pour qu'on n'ait aucun lieu de soupçonner rien de pareil de leur part. D'ailleurs dix, ou douze personnes de plus qu'ils seront obligés de se procurer dans la suite ne nuiront en aucune manière à leurs autres missions qu'ils continueront à gouverner avec le même zèle et les mêmes succès qu'ils ont eus jusqu'icy. Ce nombre suffit en effet pour notre mission de Pe King et de ses annexes; et ces Messieurs n'étant obligés de fournir des sujets qu'à mesure que quelqu'un de nous viendra à manquer, ils auront tout le tems qu'il faut pour pouvoir s'en procurer, et pour leur faire apprendre à Paris ou ailleurs, ce qui est nécessaire pour pouvoir pénétrer dans cette capitale et s'y maintenir après y être arrivé.

Ne vous ennuyez pas, Monseigneur, si j'entre avec Votre Grandeur dans des détails un peu trop minutieux; ils sont nécessaires pour ce que je me propose; on ne saurait tout dire, sans être un peu long, et quand on ne peut tout dire que par écrit, on est nécessairement ennuyeux. Faites usage dans cette occasion de votre indulgence ordinaire, et en me prêtant encore quelques moments de votre attention, donnez-moi de nouvelles preuves des bontés que vous daignez avoir pour moi. On ne sauroit faire la Mission à Pe King, sans y être appelé par l'Empereur et l'on n'y sauroit être appelé, si l'on ne fait parade de quelque titre qui annonce des talents pour les sciences ou pour les arts. L'Astronomie, la Musique, la Peinture, l'Horlogerie, la Chirurgie et les différentes branches des Mathématiques sont les titres ordinaires sous lesquels nous avons été admis jusqu'à présent. Il faut donc que les Messieurs des Missions étrangères, en se déterminant à nous remplacer, se résolvent de même à se mettre en état de pouvoir fournir au moins quatre missionnaires pour le service de l'Empereur. Il leur faudra deux Artistes, dont l'un soit Peintre et l'autre Mécanicien, sachant l'horlogerie, et pouvant travailler de ses propres mains. Il leur faut un Astronome pour les observations, et quelqu'un qui s'adonne à l'étude des langues, tant pour les versions et explications à l'usage du ministère que pour entretenir des correspondances utiles avec nos savants d'Europe. Un chirurgien est encore icy un homme nécessaire, et il peut, par des services qui intéressent la santé et la vie même de ceux qui les reçoivent, procurer lui seul plus de protecteurs à notre Sainte Religion et à ceux qui la prêchent, que ne peuvent le faire tous les autres missionnaires ensemble avec tous leurs talents réunis. C'est ainsi que nos premiers jésuites françois, les PP. BOUVET et GERBILLON, sans être chirurgiens, ny médecins, mais seulement pour avoir guéri l'Empereur Kang Hi de la fièvre, au moyen de quelques doses d'un remède spécifique qu'ils avoient apporté de France, obtinrent de ce grand Prince, pour eux et pour leurs successeurs françois, un emplacement dans l'enceinte même de son Palais, avec tout ce qu'il falloit de matériaux, pour élever un Temple en l'honneur du vrai Dieu.

Ceux qui nous remplaceront ayant une fois pourvû la mission de Pe King

de cinq ou six personnes qui exigent des attentions particulières de leur part, tout le reste ira de soi-même, et ils n'auront pas plus de peine à y pourvoir qu'ils en ont à pourvoir leurs autres missions. Ils pourront faire venir autant de missionnaires qu'il leur plaira, conformément au besoin qu'ils en auront pour avancer l'oeuvre de Dieu. Il ne s'agira que de leur donner, en les proposant, le titre général de mathématiciens. Je suppose qu'ils sauront au moins les premiers éléments de la sphère, tels qu'on les enseigne dans tous les collèges. L'Empereur n'employant les mathématiciens que pour les affaires qui ont rapport au Tribunal d'Astronomie, il n'est pas à craindre que nos François y soient appelés, quand ils n'en auront pas envie, parce que ce Tribunal est dévolu depuis plus d'un siècle, aux Missionnaires qui sont enrôlés sous la bannière Portugaise.

Je dis qu'ils pourront faire venir autant de missionnaires qu'il leur plaira. Cela s'entend suivant les règles de la discrétion et de la prudence; car il faut être très attentif à ne pas donner de l'ombrage au Gouvernement; d'ailleurs ce ne sera jamais le grand nombre qui avancera le plus la besogne. Saint FRANÇOIS XAVIER a plus fait lui seul en dix ans, que n'ont fait après lui, dans l'espace de deux siècles, plusieurs centaines d'ouvriers de différents Royaumes, et de différents corps. Je crois même qu'en cela, plus qu'en tout autre chose, le grand nombre est un obstacle à la solidité de l'oeuvre et au vrai progrès, il n'y a pas de quoi occuper suffisamment tout le monde, et chacun veut faire quelque chose, ne fût-ce qu'afin de n'être pas compté pour rien. Il arrive de là qu'on s'attache à des minuties comme à ce qu'il y a de plus essentiel, et qu'on ne met pas assez de différence entre ce qu'il y a de rigoureusement ordonné par la loi, et certaines pratiques de surrogation qui ne sont pas même de conseil. On multiplie les congrégations et les confréries, et l'on veut faire observer à deux ou trois mille chrétiens chinois ce que les Chrétiens de toute l'Europe observent à peine entre eux tous. C'est en vain que les zélateurs éclairés veulent s'opposer à un abus dont ils gémissent, ceux qui se plaisent à ces exercices extérieurs et qui en font leur principal sont toujours les plus forts, parce qu'ils ont plus de talent pour s'intriguer, et pour se faire approuver dans tout ce qu'ils veulent. Ils continuent à suivre sans scrupule leur goût dominant et continueront ainsi malgré quiconque jusqu'à la fin. Parmi le grand nombre il se trouve aussi de ces hommes qui peu accoutumés au travail, et ennemis de tout ce qui peut les gêner et les contraindre jusqu'à un certain point, ne sauroient prendre sur eux de dévorer les difficultés nécessairement attachées à l'étude d'une langue étrangère, aussi difficile à apprendre que la langue chinoise, lorsqu'on veut la savoir passablement. Ces sortes de gens, pour dédommager en quelque sorte leur amour propre de la petite humiliation, et de l'espèce d'inutilité où leur impéritie les concentre, prennent, en tout, le contrepied de ce que font les autres, ne sachant ni la langue, ni les usages du pays et ne pouvant, après plusieurs années de séjour, que balbutier quelques mots pour se faire entendre

dans les choses de l'usage ordinaire; ils déclament hardiment contre ceux qui exercent des emplois qui n'ont pas un rapport direct avec la Religion, quoique ce ne soit qu'en considération de ces mêmes emplois que le Gouvernement tolère l'exercice d'une Religion qui n'est pas celle de l'Empire. Ne pouvant se produire par eux-mêmes, ni auprès des grands, ni auprès de personnes en place, faute des qualités requises pour s'y faire admettre et s'en faire estimer, ils regardent comme tout à fait inutile le commerce indispensable que l'on entretient avec eux pour leur inspirer des sentiments favorables, ou pour les empêcher de nuire beaucoup. Ne pouvant imiter, ni même suivre de loin ceux qui exercent avec fruit les pénibles fonctions du Saint Ministère, ils se permettent de gloser sur leur conduite, de censurer tout ce qu'ils font et la manière dont ils le font, et de faire passer jusqu'en Europe, sous les noms modestes de demandes, de doutes, de scrupules, et autres pareils, des expositions peu fidèles qui ont leur source, non dans une conscience sincèrement timorée ainsi qu'ils voudroient le faire entendre, mais dans une imagination échauffée par le loisir.

Quoiqu'il n'y ait rien de semblable à craindre de la part des Messieurs des Missions étrangères, parce qu'ils ne sont pas dans la classe de ces Missionnaires qui en se déterminant à passer les mers, peuvent avoir eu pour motif celui de se soulager du poids d'une règle austère, ou de se soustraire à la vigilance d'un Supérieur, plutôt que le vrai zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes: cependant comme ces Messieurs sont hommes, et que tout homme peut faire des écarts, il est bon qu'ils soient prévenus sur tout afin qu'ils se mettent en garde contre tout ce qui pourroit les éloigner de leur principale fin.

Ils éviteront tous les inconvénients dont je viens de parler, si lorsqu'ils seront à Pe King, ils se contentent d'y appeler quatre ou cinq personnes qui ne soient chargées que des affaires concernant immédiatement la Religion.

Mais ces quatre ou cinq personnes, il faut nécessairement qu'il y ait un chef ou un Pasteur primitif pour pourvoir au besoin du troupeau; il faut que ce chef ait assez d'autorité sur les missionnaires qui travailleront sous lui, pour pouvoir mettre des bornes à un zèle trop impétueux ou indiscret, et pour pouvoir se faire obéir dans certaines occasions critiques où l'on se trouve assez souvent par icy; faute de cette autorité, il seroit difficile que la mission pût se soutenir longtems. On pourra donner à ce chef le titre de Supérieur, d'Econome, de Père des Chrétiens, ou tel autre qu'on jugera à propos. Il sera, si l'on veut, comme une espèce de curé qui aura trois ou quatre Vicaires, sans compter environ autant de prêtres chinois pour les excursions du dehors et pour celles encore de la ville et de ses environs, lorsque les Européens ne peuvent pas les faire par eux-mêmes pour des raisons particulières ou que les différentes circonstances peuvent faire naître. Il seroit encore mieux que ce chef fut Vicaire apostolique, ou même Evêque, à la nomination du Roi de France.

Le Roi de Portugal nomme à trois évêchés dans le vaste empire de la

Chine; et il y nomme parcequ'il a assigné quelques petits revenus pour les titulaires; pourquoi, en assignant de même quelque petit revenu, le Roi de France ne pourroit-il pas nommer à un Evêché qu'on érigerait dans la vaste Tartarie? à Moukden, par exemple, il y a un assez bon nombre de Chrétiens: il y en a un plus grand nombre dans le Leao-toung, dont Moukden est la capitale. Voilà déjà un Diocèse tout formé. On pourroit mettre sous sa dépendance tout ce qui est hors de la Grande Muraille et y ajouter cette partie de Pe King que nous appelons la ville Tartare, ou seulement l'Enceinte, ou pour mieux dire tout ce qui est renfermé dans l'enceinte du Palais de l'Empereur, qui est un Prince tartare. Alors celui qui seroit nommé Evêque de Moukden vivroit icy tranquille avec ses François, sans avoir rien à démêler avec les évêques de la nation Portugaise. Au moyen d'un simple bénéfice que le Roi assigneroit pour la fondation de ce nouvel Evêché, il pourroit acquérir sur la Chine Tartare le droit que le Roi de Portugal a acquis sur la Chine Chinoise au même prix, ou à peu près.

Je prie Votre Grandeur de me pardonner tous ces détails; j'ai envisagé cette affaire comme étant assez importante pour avoir osé prendre sur moi de la confier à un grand ministre qui ne craint ni dégoût, ni peine, quand il s'agit de quelque chose qui a rapport au bien général ou particulier de la nation. Je n'ay pas craint moi-même de m'ouvrir avec une entière confiance, dans la persuasion où je suis qu'il est toujours permis de proposer ses vues et ses plans à ceux qui peuvent en faire usage, sauf à eux de les admettre ou de les rejeter, suivant qu'ils les croiront utiles ou de nulle valeur. La conservation des François et de leur établissement dans cette capitale m'a paru mériter que la Cour de France daignât s'en occuper quelques instants, et j'ay cru que Votre Grandeur, non seulement ne me sauroit aucun mauvais gré de la liberté que j'ay prise de lui faire part de mon projet, mais j'ay tout lieu d'espérer qu'elle daignera employer son crédit pour en assurer la réussite, comme étant le seul moyen de perpétuer entre la France et la Chine une correspondance qui ne peut que tourner à l'avantage commun des deux nations.

Si Votre Grandeur pense différemment, ou qu'elle ne veuille entrer pour rien dans une affaire de cette nature, je la supplie de vouloir bien brûler cette lettre, et de faire en sorte que rien de ce qu'elle contient ne transpire. Il pourroit en arriver quelque chose de fâcheux pour moi. Je crains plus un ou deux hommes munis de quelques armes spirituelles, ne fut-ce que des moindres, qu'ils ne feroient que me montrer de loin, que je ne craindrois une armée de soldats venant à moi la bayonnette au bout du fusil. Cette crainte ne m'empêchera pas cependant, si *parva licet componere magnis*, d'imiter le savant évêque d'Auxerre dont j'ay l'honneur de porter le nom. Sans caractère, sans savoir s'il seroit avoué, il eût la hardiesse de protester au nom du Roi de France, en présence de tous les Pères du Concile de Trente. J'aurai le courage de protester de même en présence des émissaires, ou commissaires de la

Propagande, dans le cas seulement où ils voudroient s'emparer, au nom de ce Tribunal, de la maison et de tout le temporel des François, sans la permission du Roi de France; ou sans son consentement formel ou tacite. Si cette protestation a lieu, j'aurai l'honneur d'en envoyer une copie à Votre Grandeur.

Si on juge en France que je me suis conduit en bon François, je ne demande pas que Louis le Bien-Aimé fasse pour moi ce que François premier, Henri second, Charles neuf et Henri trois firent en faveur de l'illustre traducteur de Plutarque. Je serai très content si Sa Majesté, par ses bons offices à la cour de Rome, me soustrait à la domination des Monsignors italiens, et me met à l'abri des insultes de leurs émissaires, un seul mot de sa part suffira pour cela. Un mot que nous pourrions dire icy nous-mêmes à quelqu'un des ministres chinois ou Tartares suffiroit pareillement, mais nous nous garderons bien de le dire, il seroit d'une trop dangereuse conséquence. Une des passions de notre Empereur est de vouloir passer pour être le protecteur de tous les Etrangers infortunés qui ont recours à lui, il leur donne asyle dans son Empire, il pourvoit à leur entretien, il leur assure un état. Votre Grandeur peut se rappeler ce qu'il dit, à l'occasion des Tourgouths, dans le monument qu'il a fait graver sur la pierre en quatre langues, et dont j'ay eu l'honneur de vous envoyer, l'année dernière l'explication française que j'en ay faite. ¹⁾

Si l'Empereur montre tant de bonté à l'égard de ceux d'entre les Tartares qu'il croit malheureux, uniquement, comme il le dit, parcequ'ils sont malheureux, que ne feroit-il pas pour nous qui sommes à son service et sous sa protection; qui le servons avec zèle et avec quelque succès, tant dans les choses qui contribuent à relever sa gloire dans cette extrémité du monde, que dans les arts qui sont de pur agrément; pour nous dont il a éprouvé la fidélité, le désintéressement et, j'ose le dire, un total de conduite que tant d'yeux ouverts sur nous depuis tant d'années n'ont pu trouver encore le moyen de lui rendre suspecte, pour nous, dis-je, que par un privilège spécial, il a bien voulu soustraire à la juridiction des Tribunaux, en leur défendant de connoître des affaires qui nous seroient personnelles, sans un ordre exprès de sa part. La vie de quiconque voudroit nous opprimer ou nous nuire ne seroit pas en sureté sous le gouvernement d'un tel Prince, ce qui fait que nous nous interdisons jusqu'au foible soulagement de nous plaindre lorsqu'il ne tiendroit qu'à nous de demander justice et de l'obtenir. C'est ce qui fait encore que nous montrons de la joye, lors même que nous avons le poignard dans le sein, et ce n'est pas là la plus petite de nos peines.

Nous pourrions bien, par la crainte d'encourir les peines spirituelles, dont on nous menaceroit, céder la place à qui se croiroit en état de l'occuper malgré nous, et demander nous-mêmes la permission de nous en retourner en Europe;

1) Publié dans les *Mémoires concernant les Chinois*, I, pp. 401—427.

mais l'Empereur voudroit savoir le pourquoi, nous aurions beau vouloir lui cacher, il ne seroit pas longtems sans l'apprendre, et tout seroit perdu. Dans moins de deux ans, il n'y auroit plus d'Européens à la Chine, excepté peut-être ceux qui auroient demandé à la quitter; car il ne faut pas que les missionnaires qui sont dans les provinces se flattent d'y pouvoir rester inconnus et cachés, quand le Gouvernement voudra sérieusement les découvrir tous pour n'en laisser aucun. Telle est, Monseigneur, la position critique, où l'on veut me faire croire que nous allons bientôt nous trouver. Si nous partons tous, tout est perdu; si nous nous taisons, tout est perdu encore; si nous demandons à quitter la Chine, tout le poids du courroux du grand Prince qui ne nous a donné aucun sujet particulier de mécontentement et qui daigne nous honorer de sa protection retombera, à n'en pas douter, sur ceux qui nous auront mis dans la triste nécessité de faire une pareille démarche. Si nous demeurons, et que nous changions quelque chose dans notre ancienne manière de vivre, même inconvenient. Quel parti prendre? Je n'en vois point d'autre que celui d'attendre avec patience qu'il vienne d'Europe quelque nouveau règlement digne de la sagesse de ceux qui gouvernent, et en attendant faire en sorte que l'Empereur ne puisse pas savoir que d'autres puissances que la sienne veulent, sans son consentement, et même à son préjudice, intimier des ordres dans ses propres Etats; en attendant encore, nous devons faire tous nos efforts auprès de ceux qui seront chargés d'intimer les ordres du Saint Siège pour obtenir qu'ils en suspendent l'exécution, s'ils sont de nature à tout bouleverser icy.

S'il arrive, ce que j'ay peine à croire, que la Raison, prenant en main les intérêts de la Religion, n'ait pas assez de crédit pour se faire écouter, je gémirai dans le secret de mon coeur; mais comme, ny de près, ny de loin, je n'aurai contribué en rien aux malheurs qui seront la suite nécessaire d'une conduite que je n'oserais qualifier icy, je dirai avec Cicéron *ipsi viderint quorum interest*; et si dans ces circonstances, mes intérêts particuliers pouvoient être séparés de ceux de la Religion, je dirois peut être avec Horace *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinae*.

Jusqu'icy, je ne me suis occupé que de la prière, de l'étude et des oeuvres nécessairement attachées à mon ministère. On peut m'empêcher de pratiquer celles cy; je n'en aurai que plus de temps pour vaquer à la prière et à l'étude, et je tâcherai de faire l'une et l'autre le plus utilement qu'il me sera possible. Si non content de m'avoir ôté les pouvoirs de missionnaire, seule prérogative pour laquelle les puissances spirituelles ayent action sur moi, l'on veut encore m'inquiéter par des tracasseries, j'irai chercher la tranquillité parmi les tombeaux. Je me retirerai, ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des François mes prédecesseurs dans la même carrière, qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde où je me trouve transplanté, là méditant sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont souffert par le seul

motif de la gloire de Dieu, je retracerai dans mon esprit le souvenir de toutes leurs vertus, je tâcherai surtout d'imiter leur patience, et j'offrirai des vœux au Ciel en faveur de ceux que je ne pourrai plus aider de mes faibles lumières, ny secourir par mes travaux, en faveur de ceux encore qui m'auront fait quelque mal, ou qui pourroient chercher à m'en faire dans cette unique occupation, dont je sens les douceurs par avance; content d'avoir pour nourriture quelques herbes salées et un peu de ris, j'attendrai en paix que mon dernier moment arrive, alors plein de confiance en la bonté de l'Être Suprême que j'ay sincèrement adoré, tant que j'ay vécu, et dont j'ay taché de suivre la loi, et d'étendre le culte, je m'élançerai avec joye dans son sein, abandonnant ma dépouille mortelle à qui voudra s'en emparer.

N'ayant plus le tems de revenir sur tout ce que je viens d'écrire, afin d'en rendre la lecture plus supportable à Votre Grandeur; n'ayant tout au plus que quelques heures pour pouvoir en faire une copie, afin de l'envoyer par deux voyes, je finis mon long et peut-être trop ennuyeux verbiage par une phrase dont on se sert à la Chine depuis plus de quatre mille ans, qui est toujours bien reçue et qui ne manque presque jamais d'avoir son effet.

Vous êtes notre Père et notre Mère, disent les Chinois à leur Empereur, quand ils veulent en obtenir quelque grâce du nombre de celles qui peuvent s'accorder, sans blesser les loix, vous êtes notre Père et notre Mère; c'est par vous que nous vivons, c'est par vous que nous sommes ce que nous sommes. Daignez jeter encore une fois quelques regards de compassion sur nous, apprenez notre malheur. Daignez voir vous même ce que nous n'oserions vous dire en détail, et secourez-nous.

Je vous prie, Monseigneur, de recevoir avec bonté cette même supplication que je prends la liberté de vous faire icy, tant en mon nom, qu'au nom de tous les bons François qui résident à Pe King, et dans le reste de la Chine; j'ajoute encore, au nom de tant de néophites qui ont été enrolés sous les étendards de Jésus-Christ par des François, portez-la, si cela peut se faire sans compromettre Votre Grandeur, jusqu'au pied du trône de notre glorieux Monarque Louis le Bien-Aimé. Ce sera pour nous tous un nouveau motif de reconnaissance et pour moi en particulier un nouvel engagement pour être toute ma vie avec un profond respect,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

AMIOT M.

à Pe King le 1^{er} 8^{bre} 1774.

P.S. Je prie Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais que j'ajoute un *post-scriptum* à la lettre que j'ay eu l'honneur de lui écrire en date du 1^{er} 8^{bre} 1774. Un exprès arrivé depuis peu de Canton nous apporte des lettres du

P.S. du 12
octobre 1774.

P. LE FEBVRE qui confirment la vérité de ce que nous n'avions appris que par des bruits confus, quoique très bien fondés. Les Jésuites sont enfin détruits, et toutes leurs Missions sont données à la Propagande.

Cette Sacrée Congrégation a déjà un petit établissement à Pe King et un autre semblable à deux lieues de Pe King près de l'endroit où l'Empereur tient sa Cour pendant la belle saison. Dans chacun de ces établissements elle n'entretenoit cy devant qu'un seul Missionnaire, et encore ce Missionnaire n'avait-il pas de quoi s'occuper. L'un d'eux, nommé le P. SIGISMOND, Augustin réformé, trouva le moyen de s'introduire au Palais, sous le titre d'horloger, faisant fonction de machiniste. Comme il avoit beaucoup d'esprit, et plus de talent encore, il s'y fit goûter, et est mort au service de l'Empereur. Il avoit appelé du monde à son secours, pour se renforcer, et pour tâcher de mettre les Missionnaires de la Propagande sur le pied à peu près où il voyoit qu'étoient les Jésuites. On lui envoya du fonds de l'Italie, d'abord un peintre et un horloger, et ensuite un médecin ou soit-disant tel. Le premier étoit Augustin déchaussé ¹⁾, le second petit Carme ²⁾, et le troisième franciscain. Celui-cy n'ayant pas réussi dans la première cure dont on le chargea, fut mis à quartier presque en arrivant. Les deux autres après avoir servi environ dix a[nnées?] ont été renvoyés du Palais, parce qu'ils n'avoient ny les manières, ny le ton propre du lieu. Outre ces trois Religieux, il y en a un quatrième petit Carme encore, mais Alleman de nation, et qui est proprement le seul d'entre les Propagandistes qui ait acquis assez de connoissance et d'habitude de la langue chinoise, pour pouvoir faire avec quelques fruits les fonctions de missionnaire. Ces quatre sujets, auxquels sont unis quelques prêtres chinois élevés au séminaire de Naples ³⁾, ont appris à peine l'extinction totale des Jésuites et la réunion de leurs missions à celles de la Propagande, qu'ils ont regardé comme leur appartenant déjà, non seulement ce que les puissances spirituelles ont droit de donner, mais généralement tout ce que nous avons icy. En conséquence ils vont et viennent dans nos maisons avec la même liberté que dans les leurs propres; sous le moindre prétexte ils s'assoient à nos tables sans y être invités. Ils m'ont tout l'air, du moins quelques-uns d'entre eux, de ne pas tarder longtems à nous mettre aux plus rudes épreuves dans l'exercice de deux vertus que nous avons eu plus d'une fois occasion de pratiquer à leur égard, je veux dire la patience et la charité. Ils n'attendent que le moment auquel la Bulle nous sera signifiée pour faire valoir leur prétendu droit. Il y a toute apparence qu'ils n'avanceront pas grand chose; car nos maisons, tant celle des Portugais que la nôtre, étant pleines d'inscriptions honorables données par les empereurs, personne n'oseroit

1) *Jean DAMASCÈNE*, l'un des dessinateurs des Batailles de K'ien Loung.

2) *F. ARCHANGELO MARIA* de Santa Anna, carme déchaussé.

3) Congrégation et Collège des Chinois fondé pour l'éducation des jeunes Chinois à Naples par le P. Matteo RIPA qui avait résidé treize ans à Pe King.

y toucher sans un ordre exprès du Prince; et nous serions coupables nous-mêmes, si nous le souffrions, sans qu'il en fut instruit. Cependant comme je prévois qu'il va se passer bien des événemens qui peuvent avoir les suites les plus funestes pour ceux qui les auront occasionés, je me contenterai de faire ma protestation avec toute la modestie qui me convient, et je me retirerai pour quelque tems à notre sépulture qui n'est qu'à la distance d'une lieue et demie de Pe King. Là j'attendrai que les premiers efforts de la tempête aient été rompus, et en attendant, je m'occuperai à faire graver sur la pierre à la manière chinoise, l'épithaphe des missionnaires françois qui y sont enterrés. Je l'ay composée dès les premiers moments que l'idée de me retirer à la sépulture s'est formée dans mon esprit. 1) J'ay cru que je ne ferai pas mal d'envoyer une copie à Votre Grandeur, afin qu'elle la dépose dans sa bibliothèque, pour être dans la suite des siècles, comme un monument authentique que les François ont prêché la religion chrétienne dans l'empire de la Chine, et jusques dans la Cour du Prince....

Comme on le voit cette longue et intéressante lettre du P. Amiot est celle d'un excellent François; son idée de remplacer les Jésuites françois de Pe King par les Prêtres des Missions Etrangères de Paris fut justement celle qui fut adoptée par le Ministre, mais on verra plus loin qu'elle ne put aboutir. Il fait habilement ressortir que si la religion et le zèle évangélique sont nécessaires à Pe King comme dans toutes les autres missions, il y faut ajouter la science sans laquelle le Souverain ne tolérerait pas la présence des prêtres étrangers. Sa suggestion de créer un évêché françois à Moukden, en Mandchourie, avec résidence à Pe King, puisque le roi de Portugal nomme les titulaires de trois évêchés en Chine, Macao, Nan King, Pe King, sera aussi prise en sérieuse considération par le Ministre françois.

Bertin répondit collectivement le 28 février 1776 aux lettres que lui avaient adressées le P. Amiot le 20 sept., le 1^{er} et le 12 oct., le 1^{er} nov.; le P. Cibot, le 24 sept.; Ko, le 12 sept.; Yang, le 8 nov. 1774.

Réponse
de Bertin.

Je devais m'attendre au témoignage de douleur dont vous avez été pénétrés à la réception de la nouvelle de la dissolution de la Société dont vous étiez membres. J'avois tâché d'adoucir en quelque façon l'amertume de cet

1) Sur cette épithaphe, voir le P. de Rochemonteix, pp. 144 seq.

événement en obtenant pour vous du feu Roy ¹⁾ un secours extraordinaire de 12000 livres, et l'avance d'une année de la pension de 2400 livres accordée à MM. Ko et Yang dont la somme fut par conséquent de 4800 livres par cette expédition du 18 janvier 1774.

Une autre lettre du P. Amiot à M. PARENT complète la précédente:

Lettre d'Amiot
à Monsieur Pa-
rent, Pe King le
1^{er} Nov. 1774.

Une apoplexie de sang dont le P. BENOIT fut frappé le 22 d'octobre de cette année 1774, nous enleva le jour d'après ce respectable missionnaire. Devenu par cette mort, le doyen des missionnaires français qui sont à Pe King, je regarde comme un devoir qui m'est imposé de répondre à la lettre commune dont vous nous avez honorés.

On ne saurait être plus flatté que nous ne le sommes de tout ce que vous voulez bien nous dire d'obligeant. Il n'y a que la bonté naturelle de votre coeur qui puisse vous avoir suggéré d'entrer dans les vues du grand Ministre qui daigne se souvenir de nous et nous protéger, quand tout l'univers semble s'être déchaîné pour nous accabler et pour nous anéantir. Continuez, Monsieur, à faire ce que la renommée nous apprend que vous avez fait jusqu'icy, c'est-à-dire à servir l'Etat avec zèle, à soulager les malheureux, à consoler les affligés, à faire du bien à tout le monde. Le grand Être à qui tout est connu saura bien vous rendre au centuple tout ce que vous aurez fait pour les moindres de ses serviteurs.

Nous ne sommes plus Jésuites; mais nous sommes encore français. LOUIS le BIEN AIMÉ, le plus éclairé, comme le plus humain de ses Ministres, veut bien nous reconnaître pour tels, et pensent à nous faire du bien; ils se déchargent sur vous, Monsieur, du soin de faire passer leurs bienfaits jusqu'à nous; que pouvions-nous désirer de plus dans la position où nous allons nous trouver; cela suffirait, en quelque sorte, pour réparer nos malheurs, s'ils étaient de nature à pouvoir être réparés. Du moins, nous avons dans notre disgrâce la plus douce des consolations dont nous soyons capables. Nous pourrions nous dire, lorsque le souvenir de notre destruction réveillera dans nous les noires idées de découragement, de chagrin, de tristesse et d'autres non moins désolants, nous pourrions nous dire: *Cependant un Roi juste, un Ministre équitable, un vertueux citoyen dont tout le monde connaît la sagesse, ont pris en main nos intérêts; il faut qu'ils ne nous croient pas si méchants qu'on veut bien le dire et qu'on s'efforce de persuader.* Le Roi, M. Bertin, et Mr. Parent sont d'accord pour nous secourir; ils ont des lumières bien au-dessus de celles du commun, et ils nous rendent la même justice que nous nous rendons intérieurement à nous-même. Nous ne sommes donc pas dans l'illusion, et notre conscience qui ne nous reproche aucun crime, n'est point une conscience fausse. Nous sommes coupables puisqu'on nous châtie, mais les fautes pour lesquelles

1) LOUIS XV était mort à Versailles le 10 mai 1774.

on nous châtie, sont apparemment de la nature de celle que nous contractons en naissant. Nous sommes coupables, sans le vouloir, sans le savoir, sans même nous en douter, lorsque nous le sommes devenus. Consolons-nous donc; adorons les desseins de la Divine Providence. Soumettons-nous à ses décrets et baisons la main qui nous afflige.

Si votre lettre nous eut été envoyée de Canton quelques semaines plus tôt, je me serais peut-être dispensé d'entrer avec Mr. Bertin dans le détail d'un projet qui est peut-être celui qu'il a formé lui-même pour conserver l'établissement que les Français ont à la Chine. Si ce que j'ai l'honneur de lui écrire sur cela est conforme à ses idées, je me félicite de m'être rencontré avec lui; si ce qu'il a conçu est différent de ce que j'ai conçu moi-même, je m'en rapporte avec plaisir à tout ce qu'il a envisagé comme pour le mieux. Pourvu qu'on obtienne ce pourquoi nous avons été fondés, c'est tout ce qu'il faut, que les Chrétiens chinois formés par les Français ne soient pas abandonnés; que les établissements que nous nous sommes procurés avec tant de peine, dans un pays si éloigné de notre patrie, ne soient point livrés à des étrangers, nous n'en demandons pas davantage.

Le rôle du Ministre BERTIN a été trop considérable dans toutes ces affaires pour que je ne m'arrête pas un instant sur ce grand personnage: Henri Léonard Jean-Baptiste BERTIN est né en 1719 dans le Périgord, d'une famille de robe; Conseiller au Grand Conseil (juin 1741) qu'il présida en 1750, Maître des Requêtes (avril 1745), Intendant du Roussillon (1750—1753), Intendant de Lyon (1754), Lieutenant de Police en 1757; il devint Contrôleur général des Finances en 1759 à la place d'Etienne de SILHOUETTE. Madame de Pompadour ne fut pas étrangère à la brillante carrière de Bertin qui donna sa démission de Contrôleur le 14 décembre 1763 et fut remplacé par L'AVERDY; toutefois, en compensation, on rétablit pour lui, un poste de Secrétaire d'Etat rendu vacant par la mort de BERRYER (7 novembre 1762): «Le département qui lui fut attribué était formé, en majeure partie, de services détachés du Contrôle général et de la Surintendance des Postes. Sans en relater la nomenclature. il faut signaler les haras et les écoles de médecine

Le Ministre
Bertin.

vétérinaire, l'agriculture en général, et les sociétés d'agriculture ¹⁾, la Compagnie des Indes, les manufactures de porcelaine, les postes, les dépôts d'archives, la navigation dans l'intérieur du royaume; et, comme administration de province, la principauté des Dombes, la Guyenne, la Normandie, la Champagne, la ville et la Généralité de Lyon, etc. A ces attributions officielles, Bertin en joignit d'autres plus intimes; car il fut chargé de la gestion de la fortune privée que le monarque s'était créée en dehors du domaine de l'Etat ²⁾. Bertin en 1762 commença une « collection des documents qui, n'étant ni des chroniques, ni des biographies, ni des collections de littérature, science ou art, pouvaient jeter quelque jour sur l'histoire et les moeurs de la nation » ³⁾. A la chute du duc d'ANGUILLON le 21 juillet 1774, Bertin fit l'intérim des Affaires étrangères jusqu'à la prise de possession de ce ministère par le Comte de VERGENNES.

Vergennes. Plus tard Bertin fut obligé d'abandonner sa Secrétairerie d'Etat par suite des circonstances suivantes: « PARENT, le premier commis des Finances, avait un fils, et ce fils était un malhonnête homme. Bertin avait confié, à ce dernier, l'administration de la manufacture de Sèvres; NECKER parvint à convaincre Parent de malversation; Parent fils fut arrêté et mis à la Bastille. Nul doute que Bertin, aux premières nouvelles du désastre, n'ait pris la résolution, suivant la formule ordinaire, de demander l'autorisation de se retirer. Bertin démissionna, en effet, en novembre 1780; le Secrétariat d'Etat, dont il était chargé, disparut dans le Contrôle général qui absorba les principaux services de son ministère. Comme il arrivait souvent, dans les révolutions de Cour, les ministres démissionnaires prenaient

1) C'est sur la proposition de Bertin que fut fondée par Louis XV, le 1^{er} mars 1761, une *Société d'Agriculture de la Généralité de Paris* devenue la Société nationale d'Agriculture de France.

2) Louis Passy, p. 41.

3) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Préface au *Recueil des Actes de Philippe I^{er}* publié par M. PROU, 1908, p. 11.

une retraite forcée à la campagne. Bertin se retira dans sa belle propriété de Chatou; il n'était pas bien malheureux, car il conserva même son appartement dans le palais de Versailles » 1).

Le bref de suppression n'avait pas encore été intimé juridiquement aux missionnaires; les Propagandistes assurés que leur proie ne leur échapperait pas puisqu'ils avaient appris par le bref que les Jésuites français étaient placés immédiatement sous la juridiction de l'évêque, se tenaient tranquilles; le P. Amiot prétend qu'ils semblaient avoir perdu l'espérance de se mettre en possession des églises et des missions françaises. Il se berçait d'illusions.

Le Président du Tribunal des Mathématiques, le P. v. HALLERSTEIN, mourut de la même manière que le P. Benoist, quelques jours plus tard, le 29 octobre 1774.

L'évêque de Macao, tentant de se substituer à l'évêque de Nan King et à son administrateur délégué, le P. JOSEPH, avait désigné comme administrateur du diocèse de Pe King ou plutôt comme son vicaire général, le P. Joseph d'ESPIHA qui, inutilement, promulgua le 22 septembre 1775, le bref de suppression de la Compagnie; en même temps il signifiait au P. Joseph de la part de l'évêque de Macao qu'il eût à cesser de se porter pour Grand Vicaire du Diocèse de Pe King. L'évêque de Nan King se plaignit à Rome de la conduite de l'évêque de Macao et la Propagande lui donna pleinement raison le 29 janvier 1778 et ordre fut donné au P. d'Espinha de cesser ses fonctions de Grand Vicaire; l'évêque de Macao fut également blâmé à Lisbonne. La Propagande ne pouvait agir autrement; nous verrons tout à l'heure qu'elle sut prendre sa revanche.

Le 15 novembre 1775 seulement le bref apostolique de destruction

Signification
du Bref 15 nov.
1775.

1) Louis PASSY, pp. 43—4. — *Eloge de Bertin* par M. HEUZÉ (Lu dans la séance du 18 janvier 1888). (*Mémoires publiés par la Soc. Nat. d'Agriculture de France.* — T. CXXXII. Paris, 1888, in-8, pp. 207—221). — Henri BUSSIÈRE. *Bertin et sa famille*. Périgueux, 1908. — *Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France*, par Louis PASSY... I. 1761—1793. Paris, 1912, in-8.

fut signifié aux jésuites français au nom de l'évêque de Nan King. Le P. Joseph vint à la Mission à dix heures du matin avec le bref et une commission de l'évêque de Nan King. Comme Supérieur de la Communauté, le P. BOURGEOIS signa le premier; le PP. DOLLIÈRES, CIBOT et COLLAS, l'imitèrent; tout était fini un quart d'heure après; le P. de GRAMMONT avait refusé de signer, voulant qu'auparavant on lui fit une bonne pension; quant à ses deux complices, VENTAVON et POIROT, ils se trouvaient absents à Hai tien, petite résidence près de la maison de plaisance de l'Empereur à deux lieues de Pe King. Le P. Joseph fut alors conduit au réfectoire, et là, en présence de ses confrères, le P. Bourgeois quitta sa place de Supérieur, et se plaça à son rang qui était celui de l'ancienneté.

L'évêque de Nan King demandait aux missionnaires français de choisir un économe parmi eux :

« M. de Ventavon et ses deux adhérents (MM. de Grammont et de Poirot) ne voulurent point y entendre, à moins que préalablement on ne leur fit une pension annuelle et constante. Je leur dis, écrit le P. Bourgeois, ¹⁾ que nous n'étions plus maître de disposer ainsi de nos biens. Alors ils envoyèrent en cachette et dans le plus grand secret un nommé Py se te ouang à M. de Nan King pour s'arranger avec lui. Ils obtinrent de Son Excellence le plan qu'ils ont fait passer ici pour une lettre du Souverain Pontife. Ce plan, qui n'était point un ordre, comme le P. Joseph, délégué de M. de Nan King le déclara juridiquement, resta sans effet et les choses continuèrent sur le même pied qu'auparavant, seulement je ne pouvais rien entreprendre, ni rien changer dans l'état de la Maison sans l'agrément du P. Joseph. Je protestai et j'ai été fidèle à cette obligation qu'on m'avoit imposée. Je lui donnai l'état des biens. Chaque mois je lui ai rendu par écrit des comptes exacts du reçu et du dépensé. Ils sont entre les mains de la Sacrée Congrégation. »

Quand l'ordre du Roi arriva en 1777, quoiqu'il n'y fut pas fait mention du Souverain Pontife, pour le bien de la paix et à cause de la disposition des esprits, le P. Bourgeois continua à rendre ses comptes au P. Joseph, seulement sur le revers, chaque mois il inscrivait la protestation suivante: *Pro bono pacis, et salva Regis*

1) Note du 21^e juin 1781.

Christianissimi Dignitate. En 1779, le P. Bourgeois exécuta l'ordre qu'il venait de recevoir d'envoyer ses comptes au Bureau de la Marine. ¹⁾

La conduite de la Propagande dans toute cette affaire fut scandaleuse; son véritable but était de mettre la main sur le temporel de la Mission française et de la faire passer aux Propagandistes de Pe King; le Préfet de la Propagande, CASTELLI, avait, avec la plus rare désinvolture, ignoré les droits que le roi de France et l'Empereur de Chine pouvaient avoir sur ce temporel. D'ailleurs le 30 novembre 1776, Louis XVI nommait le P. Bourgeois administrateur des biens de la Mission; les trois complices, Ventavon, Grammont et Poirot prétendirent que le document signé du Roi était apocryphe! Ils persistèrent dans leur attitude malgré une ordonnance royale du 18 novembre 1779 confirmant Bourgeois dans ses fonctions d'administrateur. Rien ne les embarrassait: mensonge et calomnie, tout leur était bon. Ventavon écrivait à l'Archevêque de Paris, au Nonce, à la Propagande!

Le P. Amiot, dans les circonstances, très-prudent, trop prudent peut-être même, rendait ainsi compte de la situation au Ministre:

L'année dernière, un Carme allemand nommé le P. JOSEPH de S^{TE} THÉRÈSE, Lettre d'Amiot à Bertin, 15 sept. 1776. missionnaire de la Propagande depuis environ une trentaine d'années, et faisant actuellement sa résidence à Pe King, se transporta dans notre maison pour nous intimer, par ordre de M. l'évêque de Nan King, le bref de destruction de N. S. P. le Pape. Nous nous soumîmes avec beaucoup de respect et une entière résignation au décret du Souverain Pontife, et nous signâmes l'un après l'autre, que ne nous regardant plus comme étant sous le régime de la Société, puisqu'elle étoit détruite, nous vivrions désormais comme des prêtres séculiers, sous la dépendance de l'ordinaire.

Le P. Carme délégué de Mr. de Nan King nous proposa encore de signer que l'Eglise, la maison et tout ce qui étoit ci-devant à l'usage des Jésuites français passoit sous le domaine du Pape. Nous répondîmes que n'étant que les administrateurs du temporel de la Mission française, il ne nous appartenait pas d'en céder le domaine, sans le consentement du Roi de France et de

1) Note du P. Bourgeois, du 21 juin 1781.

l'Empereur de la Chine, parce que tout ce que nous avons ici nous le tenions de la libéralité de ces deux grands Princes qui nous l'ont donné, comme à des François, plutôt que comme à des Jésuites; nous ajoutâmes que nous signerions une promesse authentique de ne rien aliéner et de conserver la mission, telle qu'elle étoit pour être remise ensuite entre les mains de ceux qui seroient désignés nos successeurs. Le P. Carme parut satisfait, et nous rendit sur le champ au nom de M. de Nan King les approbations que nous venions de perdre par l'intimation du bref. Depuis dix-sept à dix-huit ans que l'Evêque de Pe King est mort, la Cour de Portugal, pour de bonnes raisons sans doute, n'a pas jugé à propos encore de le remplacer. En attendant, M. l'évêque de Nan King étoit en possession de l'administration de ce diocèse, et ce n'est qu'en qualité d'administrateur de l'évêché de Pe King qu'il nous a fait intimer ici le bref du Souverain Pontife. Comme ce bref lui est venu de Rome sans passer par la Chancellerie de Lisbonne, les Portugais mieux instruits que nous des droits de leur Roi sur les missions portugaises de la Chine, n'ont voulu recevoir le bref que par le canal de M. l'évêque de Macao qui l'avoit reçu lui-même dans toutes les formes légales. Ce Prélat, qui, dit-on, est parfaitement instruit de l'un et de l'autre droit, a nommé de son côté, un grand vicaire pour administrer en son nom, et sous son autorité, l'évêché de Pe King, jusqu'à ce que le Roi de Portugal l'ait pourvu d'un évêque en titre.

Les principales raisons sur lesquelles M. de Macao se fonde pour s'être déclaré, comme il l'a fait, seul administrateur du diocèse de Pe King, *sede vacante*, sont 1^o que l'évêché de Pe King n'étant qu'un démembrement de celui de Macao, l'évêque de Macao rentre dans tous ses droits sur cette ancienne portion de son diocèse, lorsqu'elle n'a point de pasteur propre pour la gouverner. 2^o que Mr. de Nan King ne sauroit être administrateur du diocèse de Pe King parce qu'il est déchu de tous ceux de ses droits qui ne sont pas attachés au caractère, pour ne s'être pas conduit conformément à ce qu'il avoit juré lors de son sacre, de ne rien faire contre les droits de Sa Majesté Très Fidèle; 3^o quand même Mr. de Nan King auroit un véritable droit à l'administration du diocèse de Pe King, comme étant l'évêque le plus voisin, il ne peut jouir de ce droit qu'avec l'approbation du Métropolitain de Goa, approbation qu'il n'a point obtenue de Mr. l'Archevêque de Goa, etc. (du nouvel archevêque, car il l'avoit de l'ancien).

Ce conflit de juridiction entre les deux Evêques ne nous a point été nuisible jusqu'ici. Les Portugais exercent leur ministère avec l'approbation de l'évêque de Macao, et les Français exercent le leur avec l'approbation de l'évêque de Nan King qu'ils croient être l'administrateur de ce diocèse, *sede vacante*, fondés sur ce que ce Prélat a joui de ce droit pendant une longue suite d'années, sans que personne ait réclamé contre: en attendant, les deux grands vicaires se contentent de la soumission de ceux qui les reconnoissent pour tels, sans vouloir forcer les autres à une obéissance qu'ils n'obtiendroient certainement pas et les Chrétiens (qui sont ici de bonne composition) sont du

sentiment de leurs missionnaires respectifs, sans trouver mauvais le sentiment des autres.

Telle est, Monseigneur, notre situation présente. Comptant sur la protection de Votre Grandeur, et sur celle qu'elle voudra bien nous procurer de la part du Roi, nous vivons dans l'espérance que nous aurons des successeurs de notre nation; ils feront mieux que nous et répareront nos fautes.

M. de SARTINE ¹⁾, lieutenant général de police depuis le 1^{er} décembre 1759, avait remis sa charge à LENOIR ²⁾, lorsqu'il fut nommé Ministre de la Marine le 24 août 1774; ce fut lui qui était désormais chargé de la Mission de Pe King, ainsi que le marque Bertin dans la lettre suivante adressée au P. Bourgeois. M. de Sartine.

C'est au Ministre de la Marine que vous devez vous adresser pour tout ce qui intéresse la mission, et vous recevrez par cette mousson de M. de SARTINE les ordres qui autorisent votre personne de la part du Roi à continuer de régir et gouverner tout le temporel de cette mission dont vous lui rendrez compte et quant au spirituel de la diriger pareillement de concert avec l'autorité ecclésiastique. M. de Sartine doit pareillement charger de la part de Roi, M. DU GAD DE VITRÉ que vous devez tous bien connaître, de vous procurer dans quelque temps des sujets et de faire pour les autres besoins de la mission en France à peu près ce dont était chargée la Maison Professe à Paris. A mon égard je suis chargé par le Roi de la suite de la correspondance avec vous, MM. KO et YANG et vos autres MM. de Pe King pour ce qui concerne le progrès des Sciences et des Arts en Europe en leur demandant et recevant d'eux tous les documents et mémoires de la Chine qui peuvent servir à ces objets. L. de Bertin à Bourgeois, 29 nov. 1776.

En effet, le 30 novembre 1776, SARTINE, écrivait au P. DU GAD DE VITRÉ ³⁾, ancien Supérieur Général de la Mission de Chine, alors Le P. Du Gad.

1) *Antoine Raimond Jean GUALBERT* de SARTINE, chevalier, comte d'Alby, né à Barcelone, le 13 juillet 1729; Conseiller au Châtelet, 15 avril 1752; Lieutenant criminel au Châtelet, 12 avril 1755; maître des requêtes en 1759; lieutenant général de police à la place de Bertin, 1^{er} décembre 1759; Conseiller d'Etat, 5 octobre 1767; Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, 24 août 1774; Ministre d'Etat en 1775; † à Tarragone, le 7 septembre 1801.

2) *Jean Charles Pierre LENOIR*, né en 1732; † 17 novembre 1807.

3) Bertin écrivait de Versailles, le 15 décembre 1779 à l'Affligé Tranquille [Cibot]: « M. de Sartine a établi par ordre du Roi, M. Dugad de Vitré à Paris pour le charger de l'administration et correspondance de la Mission et missionnaires sous ses ordres, ainsi que de l'éducation qui doit être faite dans différentes maisons ou Séminaires de Paris des sujets destinés à les remplacer. A cette époque toutes les choses ont repris leur place, M. de Sartine suit l'objet de la Mission et moi seulement celui de la correspondance littéraire. Les fonds sont séparés comme les Départements et les correspondances. . . . »

Directeur des Carmélites de la rue St. Jacques à Paris, que le Roi l'avait choisi pour s'occuper des relations de la Mission de Pe King sous les ordres du Ministre de la Marine. Le P. Du Gad quitta en conséquence les Carmélites pour pouvoir se consacrer à ses nouveaux devoirs qui consistaient principalement à recruter et à former des sujets pour la Mission française que l'on désirait conserver. Il n'était pas alors question de remplacer les Jésuites de Pe King par un autre ordre religieux, mais la haine contre l'ancienne Congrégation ayant repris une nouvelle recrudescence, l'oeuvre du P. Du Gad fut suspendue (1776) puis reprise avec quelques élèves qui furent installés rue de Mézières; elle avait été créée surtout pour soustraire notre Mission au Protectorat portugais, mais elle n'était pas établie d'une manière durable et lorsque le P. Du Gad mourut le 25 mars 1786, elle n'existait plus.

Je relève dans une lettre de Bertin du 30 sept. 1777 en réponse à une lettre adressée par l'un des missionnaires de Pe King, le P. CIBOT, sous le pseudonyme de Paul LIEOU le 20 sept. 1776:

« La ligne de leur conduite tant en général qu'en particulier est toute tracée par les ordres que le Roi a fait expédier l'année dernière par M. de SARTINE et que j'ay moi-même répétés pour le mieux avec ce Ministre. Tout est réglé du moins provisoirement pour tout ce qui concerne le temporel et le régime, police, bon ordre et subordination entre eux et quant à l'autorité spirituelle, s'il s'élève comme on me l'a dit des conflits entre deux supérieurs indépendants ou que l'on voulut exiger d'eux des choses qui tendissent à énerver la bonne oeuvre dont ils sont chargés à cet égard, la ligne est encore marquée à tous inférieurs en pareil cas: ils doivent demeurer *in statu quo* et s'en référer en Europe. Le Roi ne souffrira pas qu'on ruine une oeuvre dont il est le fondateur et fera régler à Rome ce qui devra y être porté. Ils ont à faire au *Roi Très Chrétien*, et il n'abandonnera pas ceux qui en servant la religion le servent aussi dans le plus beau de ses titres. »

Enfin Bertin confirme au P. Bourgeois les mesures prises pour le bon ordre et l'administration de la Mission:

Vous aurez enfin reçu les preuves de la protection du Roi, et les pouvoirs nécessaires pour remettre le calme, et maintenir la bonne oeuvre de la mission; et j'espère que cela pourra l'améliorer. J'ignore qui a pu vous induire à penser que les secours adressés à Pe King par ordre du Roi devoient servir à autre chose qu'au soutien de la mission et des missionnaires. Vous aurez vu la distinction qui a été faite expressément entre ces secours et les pensions de MM. Ko et YANG, ou les sommes particulières que le Roi a fait payer à quelques-uns d'entre vous en indemnité de leurs travaux littéraires. Les choses continueront sur le même pied, tant que je le pourrai, et vous pouvez être tranquille même après moi, l'intention du Roi étant de soutenir et la Mission et les Missionnaires. Je sais bien que pour pouvoir renouveler successivement et recruter les missionnaires qui viendront à mourir, il a été question, et je m'en suis occupé moi-même, de les attacher à un corps et *établissement fondé et permanent* tel que le Séminaire du St. Esprit de Paris, celui des Missions Étrangères, &c., &c. Mais jamais il n'a été question de se priver des ouvriers actuels, tant s'en faut; et en attendant qu'on se soit bien entendu à ce sujet, vous devez savoir actuellement le parti que le Roi a adopté, et que c'est M. Dugad de Vitré que Sa Majesté a chargé de remplir ses intentions sur cet objet. Enfin les ordres que vous avez reçus particulièrement ont dû vous tranquilliser tous. Je compte que laissant désormais toute modestie et charité à part lorsqu'il s'agira de l'intérêt de la mission, vous ne me parlerez plus énigmatiquement sur tous ces points et sur les choses que vous croirez utiles ou convenables à proposer. Sans cela, la mission, et les missionnaires en souffriront. Quand on parle pour l'intérêt commun, et au nom des autres comme au sien, ce n'est plus le cas de la modestie; et quand on s'adresse, pour y pourvoir au ministère public ou du Prince, ce n'est plus le cas de la charité. Je connois les devoirs de ce ministère, et je sais que la discrétion en est une des principales obligations, et au surplus comme vous avés à ce sujet votre correspondance directe à recevoir du P. DUGAD de VITRÉ, il suffira bien que vous entriés avec luy dans tous les détails que votre confiance ancienne et réciproque luy mérite; et sur les demandes et avis je me feray un plaisir d'être le solliciteur et l'homme d'affaires de la mission et des missionnaires.

Quant à la correspondance littéraire, je vous prie de soutenir et de favoriser le travail de nos ouvriers, tant que l'objet capital, le bien de la mission, n'en souffrira point. Je vous prie même de les engager, en tant que vous le pourrez, à prendre des ouvrages chinois et à les traduire, soit traités de morale, législation ou gouvernement, soit en histoire; si par exemple ils pouvoient se partager les douze livres qui contiennent l'histoire des relations que les Chinois ont eues avec d'autres peuples, et qu'ils en entreprissent la traduction, ce seroit s'occuper d'un objet vraiment intéressant; en général, comme je l'ai déjà marqué, les ouvrages des Chinois, soit les traductions ou les extraits de leurs écrits, sur l'histoire, sur les sciences et les arts, accompagnés si l'on veut de notes de

Lettre de Bertin à Bourgeois. Versailles, 30 nov. 1777.

nos missionnaires, soit les productions de leurs arts et leurs monuments physiques, peints ou autrement décrits, toute partie en un mot et toute chose dont l'original sera des Chinois, réussiront mieux en Europe, auront pour nous plus de piquant, et seront ici infiniment plus utiles pour les moeurs, le gouvernement, le bonheur des peuples, &c., &c. que tout ce que les missionnaires pourront nous envoyer de leur composition. Ce sont les Chinois mêmes que l'on veut voir, ce sont leurs peintres, leurs critiques, leurs orateurs, auteurs ou artistes. De plus cela ne fait et n'occasionne aucunes dissertations opposées qui atténuent toujours dans l'esprit du public, l'autorité des assertions, quelque sûres qu'elles soient, et en empêche l'effet. Les traductions même et leur fidélité seront vues et critiquées si leur asservissement scrupuleux à l'original, n'est pas en quelque sorte judaïque, et si tout ce qui sera du traducteur n'est pas placé seulement en notes. Les missionnaires en ont ainsi que nous l'expérience. Vous verrez combien L'AFFLIGÉ TRANQUILLE et M. AMIOT ont eu de critiques sur leurs dissertations relativement à l'antiquité du peuple chinois. L'ouvrage même du P. de MAILLA ¹⁾, quoique traduction, est dans le même cas. Mais la traduction du *Juste Milieu* ²⁾ et de la *Grande Science* ³⁾, *l'Art militaire des Chinois* ⁴⁾, *l'Histoire* et le monument des Tartares Tourgouths ⁵⁾, etc., ont eu plus d'effet, sans essayer ces combats. Les extraits faits par l'Affligé tranquille sur la *Piété filiale* ⁶⁾ réussiront mieux sur nos moeurs, que le meilleur ouvrage de lui où il n'aurait fait que les développer, &c., &c. L'Europe est à cet égard, un enfant à qui il faut présenter la médecine sous le nom et l'apparence du café. Sous le masque chinois nous ferons goûter le bon et l'utile, beaucoup plus et beaucoup plus tôt, que par les dissertations et les démonstrations les plus évidentes faites à visage découvert.

Je ne prétends pas non plus réduire les ouvriers de la mission au métier de rédacteurs ou de compilateurs. Ceux de leurs ouvrages qui sont déjà connus font du bien et il s'en faut que je craigne les critiques des Européens, ni même les variétés ou contradictions qui pourraient se trouver entre les missionnaires eux-mêmes; tant mieux en général pour la vérité, et par conséquent pour le bien. Il est même des matières où il ne suffirait plus de traduire et d'extraits tel est le *Système musical* de M. AMIOT ⁷⁾, mais il faut, autant qu'il est pos-

1) *Joseph Marie Anne* de MOYRIA de MAILLA, 馮秉正 *Foung Pin-tcheng*, né le 16 décembre 1669, au bourg de Moirans (Isère); arrivé en Chine en 1703; † à Pe King le 28 juin 1748.

2) *Tchoung Young* 中庸, le second des 四書 *Se Chou*, Quatre Livres (classiques du second ordre).

3) *Ta Hio* 大學, le troisième des 四書.

4) Voir *Bibliotheca Sinica*, col. 1555—1556.

5) Voir *Bibliotheca Sinica*, col. 640.

6) Voir *Bibliotheca Sinica*, col. 1408—1409.

7) Voir *Bibliotheca Sinica*, col. 1572.

sible, entremêler un genre avec l'autre et donner surtout des extraits ou traductions des ouvrages chinois.

Il y a peut-être une combinaison qui seroit la meilleure. Veut-on par exemple, prouver que Fo pourrait-être le patriarche Noé; que les anciennes notions des Chinois sur la divinité se rapprochent de la vérité, que la législation, le gouvernement et la nation chinoises se sont mal trouvés de la liberté de raisonner, du Plébicisme littéraire, du despotisme, &c., &c. On peut prendre et rapprocher les passages des auteurs, des historiens qui parlent de ces objets, donner ces passages en chinois dans une colonne ou dans un volume, et le françois à côté ou dans un autre volume, et accompagner le texte de notes qui contiendroient des faits ou des réflexions, soit de quelques auteurs qu'on croit inutile de faire entrer dans la composition du texte, soit du traducteur lui-même; on pourroit encore faire une dissertation sur la chose, mais y joindre comme pièces probantes les extraits en chinois et en françois, en marge ou à la fin.

Sur les dangers du *plébicisme littéraire*, il y a peut-être deux ou trois époques fameuses à recueillir, et à chaque époque l'extrait des auteurs contemporains, &c., &c.

Je sens que pour cet effet il faut *rassembler* des livres, et beaucoup. Il y a bien d'autres embarras. C'est ce qui me fait réduire, après vous avoir dit ma réponse, à demander au surplus ce qu'on pourra bonnement, et non au delà.

Le P. BOURGEOIS écrivoit au Ministre:

« Les ordres et les bienfaits de Votre Grandeur sont encore à Canton. Je me presse de vous assurer de toute notre reconnaissance. Il est bien consolant pour les Missionnaires François que Sa Majesté daigne jeter sur eux des regards de bonté, et s'intéresser si magnifiquement à leurs besoins. C'est à vous, Monseigneur, que nous en avons l'obligation. Nous ne l'oublierons jamais.

« Souffrez cependant, Monseigneur, que la majeure partie des missionnaires français vous fasse une déclaration qui doit intéresser votre piété. C'est que les secours temporels nous toucheroient peu, s'ils ne devoient servir à l'objet essentiel, pour lequel nous avons passé les Mers.

« Le grand point est de soutenir cette mission, et de pourvoir au salut éternel de tant de millions d'infidèles. J'ose le dire, Votre Grandeur le doit à sa propre gloire, à la France, à Jésus-Christ.

« Les nouvelles de cette année nous donnent de grandes espérances. Nous conjurons Votre Grandeur de ne point laisser sortir de nos mains une Mission qui, à raison des circonstances et du local ne résisterait pas dans d'autres. La vérité et le zèle nous forcent à parler. La modestie et la charité ne nous permettent pas d'en dire davantage; peut-être en avons-nous déjà trop dit. Nous vous supplions d'excuser notre liberté, et de ne voir que la droiture de nos intentions. »

Le P. Bourgeois à Bertin, Pe King, 8 novembre 1776.

D'ailleurs la conduite des missionnaires français à l'égard du Carme délégué par l'évêque de Nan King était approuvée par le Ministre :

Lettre de Bertin à Amiot, Versailles, 30 nov. 1777.

« J'approuve entièrement la conduite de la Mission française et dans sa réponse au Père Carme délégué par l'évêque de Nan King, et relativement au conflit de juridiction entre ce prélat et l'évêque de Macao. Quand deux Supérieurs se disputent le droit d'ordonner, le parti le plus sage, de la part des inférieurs est de demeurer *in statu quo*, jusqu'à ce que le conflit soit jugé ou concilié.

« J'en conférerai avec le Ministre de la Marine, duquel dépendent les affaires générales de votre Mission, comme je vous l'ai marqué dans mes dépêches de l'année dernière qui doivent actuellement vous être parvenues. »

La lettre suivante du P. Amiot semblerait montrer que le P. LEFEBVRE n'avait pas les qualités voulues pour faire un bon Procureur à Canton; car il paraît que les affaires de la Mission marchent mieux depuis son départ et qu'elles ont été confiées à l'abbé SIMONETTI, Procureur des Missions de la Propagande, malgré l'opposition de l'évêque de Macao.

Lettre d'Amiot à Bertin, 28 sept. 1777.

Votre Grandeur a raison de se plaindre du peu d'ordre qu'il y a eu jusqu'à présent dans les envois. La raison en est toute simple. Le P. LEFEBVRE, tiré de sa mission, où il n'avoit rien moins que des affaires à traiter, s'est trouvé hors de la sphère quand il lui a fallu se mettre à un train auquel il n'étoit pas accoutumé. Il étoit trop âgé pour faire son apprentissage, et les Chinois qui étoient à son service n'en savoient guère plus que lui là-dessus. J'en juge par les envois faits de Canton à Pe King, dans lesquels il n'y avoit pas plus d'ordre que dans ceux de Canton en France. Les choses vont beaucoup mieux aujourd'hui, car depuis l'absence du P. LEFEBVRE tout a été en règle. Il y a apparence qu'elles iront encore mieux à l'avenir par les soins de Mr. SIMONETTI, Procureur en titre des Missions de la Propagande, qui s'est offert sans intérêt et de la meilleure grâce du monde, à être le nôtre pour tout ce dont nous voudrions bien le charger. Ce Mr. Simonetti est un prêtre séculier envoyé de Rome depuis quelques années, comme un homme très intelligent, très sage, et tel qu'il le falloit pour empêcher que dans les circonstances critiques de la destruction des Jésuites, les Missions ne fussent détruites avec eux. Jusqu'à présent, il a soutenu avec honneur l'idée qu'on avoit donnée de lui, et il s'est si bien conduit qu'il s'est attiré l'estime et la vénération de tout le monde, à l'exception de quelques Portugais qui voudroient le voir bien loin,

parce qu'il n'est pas tout à fait de leur avis sur les droits qu'ils croient avoir sur toutes les missions de la Chine. Les François, les Anglois et ceux des autres nations commerçantes qui viennent chaque année à Canton ont rendu de lui le témoignage le plus glorieux et le plus authentique. C'est ce qui nous a engagé à ne pas lui refuser notre secours pour tâcher de le soustraire aux injustes poursuites de l'évêque de Macao, qui regarde comme un crime de lèse-majesté portugaise d'introduire des Missionnaires dans ce vaste empire, sans sa participation. Il ne s'agissoit que d'obtenir de l'Empereur que M. Simonetti pût rester publiquement à Canton sous la protection du Tsong tou. L'affaire était délicate; il falloit surtout en ôter la connaissance aux Portugais, parce qu'ils n'auroient pas manqué d'y former opposition. Elle fut traitée entre quatre ou cinq personnes seulement, tous les autres l'ignorant ou faisant semblant de l'ignorer. Le P. da ROCHA, Président du Tribunal d'Astronomie, quoique Portugais, fut pourtant l'âme de tout, parce qu'on savoit que sur cet article en particulier, il pensoit tout différemment de ceux de sa nation. Il ne voulut pas paroître, mais il promit d'appuyer de tout son crédit ceux qui ne craindroient pas de se montrer, supposé qu'on eut recours à lui.

Fort de l'appui du P. da Rocha, les PP. de VENTAVON et de POIROT dont les services étaient utilisés au Palais, ceux du premier comme machiniste, ceux du second comme peintre, remirent au gendre de l'Empereur sous la protection duquel étaient placés les Européens de Pe King une supplique pour obtenir que Simonetti fut autorisé à résider à Canton à la place du P. Lefebvre, obligé par son grand âge de retourner en France. L'Empereur accorda ce que lui demandait son gendre, mais les Portugais protestèrent, jettèrent feu et flamme, et il fallut une nouvelle enquête dans laquelle le P. da Rocha apporta son témoignage, pour que Simonetti fut enfin admis définitivement à résider à Canton et à s'y occuper des intérêts des missionnaires de Pe King.

Le P. Bourgeois désespère, non sans raison, de l'avenir de la Mission :

« Je n'ose parler de notre Mission. La destruction de la Compagnie, et le schisme de M. de Macao la mettent à deux doigts de sa perte. Si la Providence ne suscite bientôt un LOUIS XIV ou un JEAN III, tout est perdu. Les bontés du Roi et son zèle pour la Religion nous font espérer de retrouver ces grands princes dans son auguste personne. »

Lettre du P.
Bourgeois à
Bertin, Pe King
le 20 octobre
1777.

Le P. de VENTAVON écrit à Bertin une lettre assez perfide dans laquelle en faisant ressortir l'odieux de la conduite des Portugais, il blâme indirectement de leur conduite ses confrères de la Mission française, sauf le P. Amiot; il prend la défense de la Propagande; des intérêts de la France, il n'est nullement question.

Lettre du P. de
Ventavon à Ber-
tin, 12 novem-
bre 1777.

Monseigneur,

Je suis le premier des François qui sous les auspices de Votre Excellence, sont venus ces dernières années dans les Missions de Chine; à Pe King lieu de ma résidence, j'ay eu part, comme les autres, aux bienfaits dont Votre Excellence n'a cessé de nous combler; je ne luy en ay point jusques à présent témoigné en particulier ma reconnaissance hors d'état de contribuer à augmenter les connoissances qu'elle souhaite sur la Chine, à cause des occupations continues dans lesquelles je me suis trouvé engagé au Palais, presque aussitôt après mon arrivée, et qui jointes aux autres fonctions de missionnaire emportent tout mon temps, j'ay cru qu'il y auroit eu de la témérité à écrire, sans des raisons bien particulières à Votre Excellence; et il n'a rien moins fallu pour m'y déterminer que le danger pressant où se trouve cette mission déchirée, depuis l'extinction de la Compagnie, par différents partis qui entraineront infailliblement sa ruine; j'espère des bontés de Votre Excellence qu'elle voudra bien continuer à la prévenir; j'espère aussi de son équité et de sa justice, qu'elle ne fera pas retomber sur les ex-jésuites en général les fautes de quelques particuliers pour le malheur de ces missions; en conséquence des grandes disputes qu'il y a eu autrefois sur les cérémonies chinoises très justement réprochées de Rome, plusieurs jésuites nourrissoient une antipathie très forte contre les missionnaires des autres corps et surtout ceux de la Propagande; et comme si ce tribunal pouvoit être responsable de quelques démarches peu mesurées de certains particuliers emportés par un zèle moins discret, cette antipathie s'étendoit jusques à la Propagande même; la plupart des nouveaux missionnaires arrivés jeunes et sans assés d'expérience, par la fréquentation des autres plus anciens, s'accoutumoyent insensiblement à juger de même et contractoyent la même antipathie; les Portugais la portoyent plus loin que tous les autres; ajoutés que, sous prétexte du droit de patronat, ils vouloyent toujours dominer, régler tout à leur fantaisie, tenir en un mot les autres missionnaires sous leur dépendance: quelques ordres que donnât le général de la Société, ils les interprétoient toujours à leur façon, et il n'y avoit pas moyen de les réduire à une exacte obéissance. L'état des choses étoit tel, lorsque nous avons reçu la triste et accablante nouvelle de l'extinction de la Compagnie; quelques uns chez les Portugais et les François ont presque aussitôt, à l'insu des autres, formé le plan de s'emparer de tous les biens et de se soustraire entièrement à la Congrégation de la Propagande; les Portugais ont fait plus, ils ont prétendu fermer la porte de Chine aux missionnaires de toutes les autres nations, à moins qu'ils ne voulussent se soumettre à eux et à des sermens qui blessent la conscience. Mgr. l'évêque de Macao portugais est entré tout de suite dans leurs vues; à quels excès ne se sont-ils pas portés en conséquence, non seulement vis à vis de Mr. SIMONETTI, Procureur de la Sacrée Congrégation, qu'ils ont tâché de faire renvoyer de Canton où il s'étoit retiré pour se dérober aux injustes poursuites

de Mr. de Macao et où l'Empereur à notre prière luy avoit bien voulu permettre de faire résidence ordinaire, mais à l'égard d'un de leurs propres confrères ex-jésuite italien de nation, M. CIPOLLA, qu'ils ont juridiquement accusé auprès des ministres, demandant qu'il fut, ou ignominieusement renvoyé en Europe ou renfermé dans des prisons domestiques; tout son crime étoit d'être allé sans la participation des Portugais, faire quelques missions dans des lieux qu'ils prétendent être de leur dépendance. Les ministres avoyent déjà appointé la requette, et devoient le lendemain en faire le rapport à l'Empereur; la Providence a permis que j'en fusse averti la veille assés à temps pour parer le coup, justifier et sauver l'accusé auquel les Portugais ont été forcés de donner une somme suffisante pour son entretien indépendamment du grand tort qu'ils se sont fait à eux-mêmes devant les mandarins chinois, aux yeux desquels en général tout accusateur est odieux. Les ex-jésuites françois n'en sont point venus à de pareils excès, mais parmi eux il en est qui, dominés par les mêmes préventions, se sont, de leur chef et sans l'avis de leurs confrères, disons mieux contre leurs oppositions formelles, et leurs réclamations, emparés, sans autorité légitime, non seulement de tous les biens qu'on possédoit à Pe King mais des fonds qu'a laissés Mr. LEFEBVRE à Canton; ils en ont disposé comme ils ont jugé à propos depuis trois ans, et sous divers prétextes, ont toujours éludé les arrangements et les ordres de Mgr de Nan King, légitime administrateur de ce diocèse de Pe King. Une pareille conduite n'est guère tolérable, on auroit cependant pour le bien de la paix, passé par dessus, mais les mêmes personnes non seulement n'ont fait aucune démarche pour s'opposer à celles des Portugais, ils les ont au contraire favorisés sous main, et il n'a pas tenu à eux que leur projet n'ait entièrement réussi et qu'on n'ait déclaré une espèce de guerre à tous les autres missionnaires; de là mille divisions capables de faire gémir et qui plus d'une fois ont été pour nos néophytes des sujets de scandale, mais quel remède au mal? il est aisé, Monseigneur, et en quelque sorte entre les mains de Votre Excellence; pour rétablir la paix d'abord entre les Français, elle n'a qu'à leur faire entendre, dans les premières lettres dont elle voudra bien les honorer, qu'ils *doivent être contents des douze mille livres dont Sa Majesté à la prière de Votre Excellence, a la bonté de les gratifier toutes les années; mais que pour les missions et les biens qui en dépendent, on les laisse, pour le présent, à la disposition de Rome.* Au reste l'autorité de Rome peut seule se faire respecter icy; si l'on ne luy laisse pas la liberté d'en user, comme les souverains européens ne peuvent pas non plus employer la leur, les brouilleries finiront par des éclats qui parviendroient enfin aux oreilles de l'Empereur et perdront tout à la fois et les missions et les missionnaires. On juge qu'en formant entre nous une communauté ou isolée ou dépendante de quelque autre communauté déjà établie en France, nous pourrions continuer nos missions sur le même pied qu'auparavant; ce parti a son bon et il n'est pas douteux que des missionnaires unis et animés d'un mêmezè le, surtout à Pe King, ne fissent

beaucoup mieux que des gens en quelque sorte indépendants les uns des autres, dans cette vûe même, je me serois très volontiers uni au séminaire des Missions étrangères, ou à une autre communauté, avec l'agrément du St. Siège, mais après tout ce qui s'est passé, et vu les préventions dont les esprits sont dominés, j'y vois de trop grands inconvénients pour le présent, et on ne feroit peut-être par cette nouvelle union que fomentier les divisions et les scandales. Pour nous soustraire en même temps au joug des Portugais dont nous François avons si souvent éprouvé la rigueur, un mot de Votre Excellence suffira pour obtenir du St. Siège qu'il établisse un vicaire apostolique de qui tous les autres missionnaires non portugais dépendront, ainsi que leurs missions pour le spirituel; il pourroit avoir sous sa juridiction la ville Tartare de Pe King, les terres situées au delà de la Grande Muraille et celles qui sont cultivées actuellement par d'autres missionnaires que les Portugais; j'ay lieu de croire que Rome consentira volontiers à ce projet dont l'exécution ne peut que tourner au bien de ces missions; celuy d'un Evêque titulaire souffriroit probablement plus de difficulté et seroit sujet d'ailleurs à de grands inconvénients, vû la situation où l'on se trouve icy. C'est malgré moi, Monseigneur, que j'ay mis sur le papier des choses que je voudrois pouvoir me cacher à moy-même, mais j'écris à un ministre parfaitement éclairé qui ne fera usage de ma lettre qu'avec la plus grande discrétion et pour le bien de ces missions auxquelles je sais qu'elle s'intéresse particulièrement. Comme je ne veux nuire à personne, je ne nomme icy personne, je dirai seulement à Votre Grandeur que Mr. AMIOT, qu'elle honore de ses bontés d'une manière spéciale, n'est jamais entré dans aucun parti contraire au devoir et à la conscience; si on avoit eu plus d'égard à ses sages représentations et à son âge, car il est le doyen de notre maison, la paix s'y seroit peut-être toujours maintenue; je n'ignore pas qu'il a quelques préventions aussi contre la Propagande dont il m'a fait part plus d'une fois, mais il sait se contenir dans de justes limites. Je m'apperçois peut-être trop tard que j'abuse de la complaisance de Votre Excellence à qui je n'ay rien pour le présent à offrir que l'hommage du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance avec laquelle j'ay l'honneur d'être

Monseigneur

de Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant serviteur

VENTAVON, missionnaire.

Pe King ce 12 9^{bre} 1777.

La haine du P. de VENTAVON contre le P. BOURGEOIS trouvé trop dur par lui et dont il ne veut pas pour Supérieur, se trahit dans la nouvelle lettre adressée à BERTIN, quatre jours plus tard:

Monseigneur,

Lettre du P.
de Ventavon à
Bertin 16 no-
vembre 1777.

Le père AMIOT vient de nous faire part des dernières lettres de Votre Excellence; nous voilà donc comblés des bienfaits du meilleur et du plus compatissant des Roys, comment pouvoir jamais assez les reconnoître! Nous n'ignorons pas quelle est la main bienfaisante qui nous a conduits jusques aux pieds du Thrône, c'est cette même main qui doit y porter aussi les hommages de notre très respectueuse et très vive reconnoissance. Notre joye auroit été complète, si une clause dont Votre Excellence n'a pu prévoir les inconvénients, n'y avoit répandu une amertume que l'espérance seule de la voir rétracter au plus tôt, peut nous adoucir; l'administration des biens de nos missions, illimitée et indépendante, confiée à une seule personne; ce seroit introduire icy un despotisme contre lequel il n'y auroit plus aucune ressource: la Compagnie existente, les supérieurs étoient souvent changés, on avoit aisément recours aux supérieurs majeurs; malgré cela, vû l'éloignement des lieux, combien de pauvres inférieurs, gens de mérite et de vertu, ont gémi et dévoré par religion des chagrins qui en ont conduit de ma connoissance même au tombeau. Les humbles représentations que j'avois pris la liberté de faire à Votre Excellence, quelque personne parmi nous à qui l'administration des biens eût été confiée, deviennent infiniment plus nécessaires, après le choix de M. BOURGEOIS. Je ne juge point de ses intentions, je veux les croire bonnes, mais il n'est point d'un caractère propre à être mis à la tête de gens qui se conduisent par la religion, par honneur et non par crainte, à peine s'est-il vu, ces dernières années, revêtu de la qualité de supérieur, qu'à l'égard de ses inférieurs il a agi avec une dureté dont je n'ay jamais vu d'exemple dans la Compagnie, et cela à l'égard des missionnaires les plus respectables et plus anciens que luy, le P. Amiot, le P. Benoist, etc., je n'ai pas été excepté du nombre. La Compagnie détruite, devenu en tout notre égal, il n'a pas laissé de conserver le même caractère d'inflexibilité; contre toute justice, j'ose même dire contre toute honnêteté, il a disposé des biens de la Mission avec une entière indépendance. Mgr l'évêque de Nan King chargé d'abord par Rome de l'administration de ces mêmes biens, avec pouvoir de nous en laisser la possession précaire, avoit fait des arrangements très sages. Mr. Bourgeois et ceux qui le soutiennent ont trouvé tant de subterfuges, que rien de tout ce qui avoit été prescrit et ordonné, n'a été mis à exécution. Il nous eût été facile, en représentant l'état des choses à l'Empereur, de remédier à un tel abus; les bontés particulières dont ce grand prince m'honore et plus encore sa justice, ne me laissent aucun lieu d'en douter; permettroit-il que ceux qui travaillent le plus pour luy, eussent la moindre part aux biens situés dans son empire et dont nous sommes redevables, en grande partie, aux bontés de ses prédécesseurs et aux siennes; souffriroit-il que des personnes dont il ne retire aucun service, et dont les noms ne sont connus au Palais que par le catalogue qu'on y conserve des Européens,

en disposassent de ces biens, sans notre participation et à notre détriment. Mais l'espérance que les Cours de Rome et de France rendroient enfin à chacun ce qui luy est dû, l'espèce d'indécence qu'il y a d'ailleurs à ce que des missionnaires portent des plaintes les uns contre les autres à un Empereur étranger nous a retenus dans un silence que l'extrême nécessité seule nous forceroit de rompre. Je prends la liberté de joindre icy un petit plan d'arrangement dont tout le monde seroit satisfait, puisqu'il établiroit parmi nous une honeste égalité, et en même temps une honeste liberté dont tout François doit être naturellement jaloux. Plusieurs articles sont conformes à peu près, à ce que Mgr de Nan King avoit déjà réglé.

1^o Le plus ancien des missionnaires, à compter de la date de leur arrivée en Chine, sera censé à la tête de la maison de Pe King.

2^o Les missionnaires choisiront, à la pluralité des voix, un procureur pour régir les biens; en cas de partage, le plus ancien aura voix prépondérante. La nomination ne vaudra que pour trois ans.

3^o Le Procureur ne pourra aliéner aucun fonds ny faire d'entreprise ou dépense extraordinaire, sans l'aveu du plus grand nombre.

4^o Les comptes seront présentés de trois en trois mois à tous les missionnaires et signés de chacun d'eux, avant d'être envoyés en France.

5^o Les papiers, contrats, argent et autres effets de Réserve seront fermés dans des lieux sûrs, sous trois différentes clefs confiées aux trois plus anciens missionnaires.

6^o Si quelqu'un a des raisons de ne vouloir pas vivre en communauté, la maison luy fera une pension viagère. Pour ceux qui n'ont pas d'employ au dehors, deux mille cinq cent livres peuvent suffire; quant à ceux qui sont obligés d'entretenir des relations, vû leurs occupations journalières au Palais, ce n'est pas trop de leur assigner mille écus.

Ce dernier article, quoy qu'il soit essentiel de le régler, n'aura probablement point d'exécution, si, comme nous osons nous en flatter, les choses s'arrangent comme il faut, il n'y aura personne qui ne se fasse un plaisir alors, de se tenir uni à ses anciens confrères, c'est même pour nos chrétiens un sujet d'édification.

Pardon, Monseigneur, je me rends importun, mais l'affaire dont il s'agit est si intéressante pour nous et ceux qui pourront venir après nous, qu'elle me fait passer sur les règles ordinaires. J'espère des bontés de Votre Excellence qu'elle ne s'offensera pas, et qu'elle recevra en bonne part le nouvel hommage de mon profond respect et de ma sincère reconnoissance avec laquelle j'ay l'honneur d'être

Monseigneur

De Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant serviteur

VENTAVON missionnaire.

Pe King ce 16 9^{bre} 1777.

BERTIN qui était parfaitement édifié sur l'attitude de VENTAVON lui, répondit en marquant que ni la Propagande, ni les Portugais, n'avaient à s'ingérer dans le temporel de la Mission française :

Versailles, le 27 janvier 1779. Lettre de Bertin au P. de Ventavon.

Je ne puis mieux répondre, Mr., à la première lettre que j'ay reçu de vous qu'en vous adressant la copie des observations que M. DU GAD m'a remise à ce sujet; elles vous convaincront sans doute que vous vous êtes trompé sur plusieurs points; en tout cas sur les deux premiers articles. Les ordres que le Roy a fait adresser par Mr. de SARTINE à Mr. BOURGEOIS vous délivreront de toutes les prétentions ou tracasseries des gens de la Propagande et des Portugais au sujet du temporel de ces missions duquel ils n'ont aucun titre ni prétexte de s'ingérer; Rome n'a nulle part prétendu que les dispositions générales de son Bref sur les biens des Jésuites apportassent le plus léger changement aux droits des fondateurs, des Souverains, ni de personne relativement aux biens mêmes de la Société des Jésuites, tels que ceux des maisons professes, noviciats, etc. etc., à plus forte raison pour ceux dont ils n'étoient qu'administrateurs et dépositaires tels que ceux des séminaires, collèges, missions et autres établissements qui leur étoient confiés; les dispositions du bref, partout où on les exécutoit même judaïquement et à la lettre ne sont que *conservatoires* des droits de toutes parties, et si on eut été capable à Rome de l'entendre autrement, on eut soulevé toute la Chrétienté. M. le Nonce qui vint il y a quelque tems s'entretenir avec moy sur les missions de la Chine me parut fort scandalisé de la conduite de Mr. de Macao, et de ses adhérents, n'en approuva pas davantage celle des propagandistes dont je luy fis part, et il s'amusa avec moy de l'excellent avis qu'ils avoient donné au Pape que je voulois rétablir l'Institut des Jésuites à Pe King, et que *cela étoit sûr*, mais il est fort éloigné ainsi que sa Cour de prétendre le plus léger partage ni interposition (sans l'aveu du Roy) dans le temporel de la mission française; à l'égard du troisième article résultant de votre lettre, il est en partie répondu dans la seconde que j'ay reçue depuis et que je n'ay pas voulu communiquer à Mr. DU GAD à cause de la dissension éclatante et véritablement affligeante qu'elle annonce entre plusieurs missionnaires et Mr. Bourgeois. Je me réfère pour le tout à une longue lettre que j'écris à ce sujet à Mr. Amiot et qui vous est commune ainsi qu'à Mr. POIROT. Comme la lettre de ce dernier n'a pas d'autre objet, je vous prie de luy dire que pour ne pas multiplier les écrits sans nécessité, je ne luy en fais pas d'autre avec sa permission. Mr. DU GAD à qui vous êtes le seul qui n'écrivéz pas, à ce qu'il m'a dit, m'a pourtant dit beaucoup de bien de vous

Je suis, Mr., &c. &c.

BERTIN.

Note de M.
Du GAD en-
voyée à M. de
Ventavon.

La lettre de Mr. de VENTAVON renferme trois articles auxquels elle se rapporte toute entière.

Le premier regarde l'antipathie des Ex-Jésuites français contre la Propagande et ses Missionnaires.

Le 2^e concerne les Portugais en particulier.

Le 3^e roule sur la conduite de certains Français qu'on prétend vouloir s'emparer des biens de la mission.

Sur le premier on s'explique fort durement, en traitant d'antipathie la conduite réservée et fort discrète qu'on est obligé de tenir vis-à-vis d'un corps très respectable dont on dépend pour le spirituel. On a prouvé de sa part beaucoup de préventions occasionnées par des rapports malins, et presque toujours faux, faits à Rome contre les missionnaires de Pe King et des Provinces. Ces rapports étoient écoutés et attiroient des reproches amers qu'il falloit ordinairement dévorer en silence, venoient ensuite des ordres pénibles qui mettoient furieusement à la gêne; leur exécution quoique faite avec la subordination requise, a pu être suivie quelquefois de quelques paroles moins concertées qu'arrachoit un zèle qu'on vouloit borner, ce peut être là le fondement de cette plainte qui tombe beaucoup plus sur les Ex-jésuites Portugais que sur les Français; ceux-ci s'en sont constamment tenus au respect et à l'obéissance due à un Tribunal qui reçoit immédiatement son autorité du St. Siège.

Sur le 2^{ème} article, on ne peut disconvenir que les Portugais n'ayent été outrés dans leurs procédés, quand il s'est agi du Patronat de leur Roy qu'ils prétendent mal à propos être toujours blessé, dans les dispositions de la Cour de Rome à l'égard des Missions de Chine. Tous ceux de cette nation qui sont à Pe King, à la réserve d'un seul qui est le plus ancien, viennent à la suite de Mgr. l'évêque de Macao, de donner un exemple frappant en ce genre en préférant les ordres chimériques de celui-ci à ceux de Rome reçus partout; Mr. de Ventavon paroît envelopper dans ce scandale Mr. Bourgeois qu'il ne nomme pas, mais qu'on sait bien d'ailleurs qu'il a en vue; il trouve coupable ce confrère parce qu'il regarde comme conduite irrégulière un acte de sagesse et de charité. Mr. Bourgeois a eu des liaisons assez fréquentes, il est vrai, avec le Portugais principal authœur du schisme, mais c'étoit pour l'en retirer, et l'engager à imiter la soumission des autres corps de missionnaires; on a en main une preuve sans réplique de ce fait dans une lettre de l'évêque de Nan King qui dispense pleinement sur ce point Mr. Bourgeois.

Pour le 3^e article, il n'y a qu'à lire les lettres de M. Bourgeois depuis trois ans, consulter sa conduite depuis l'extinction de la Société et sa publication qui a été différée d'une année en Chine, pour juger s'il a voulu s'emparer des biens de la mission, et non pas plutôt, si on ne lui est pas redevable de leur conservation. Il a dû étant Supérieur légitime de la maison jusqu'à la notification du bref destructif se comporter et agir en Supérieur; ceux qui paroissent mécontents ont mauvaise grâce de l'inculper à ce point, contre les loix établies.

Depuis la promulgation du Bref, sans s'arroger, comme on le publie, le titre ou l'exercice de despote, il a pourvu à tous les besoins ordinaires, mais le lien de subordination étant rompu, il a caché prudemment la connoissance de l'état des biens à ceux qui n'avoient pas droit de l'avoir, et qui demandoient hautement des pensions et vouloient faire bande à part, que voit-on en cela que la conduite d'un sage Oeconome, qui cherche à conserver le bien qui court risque d'être dissipé. L'évêque de Nan King comme supérieur ecclésiastique a été sollicité par les mécontents, de dresser un plan d'administration à leur gré, pour l'ôter à M. Bourgeois; le missionnaire de la Propagande chargé par le St. Siège de la promulgation du Bref et de son exécution, a aussi été prié d'interposer son autorité pour la même fin, qu'en a-t-il résulté? L'un et l'autre ou en refusant de se mêler de cette affaire, ou en ne proposant à Mr. de Ventavon que des projets qui ne le contentoient pas, ont fait sentir qu'il n'y avoit rien de mieux qu'à laisser Mr. Bourgeois faire le bien commun malgré les opposans.

Il est à présumer que les ordres du Roi n'étoient pas encore parvenus à Pe King, lorsque M. de Ventavon a écrit la proposition qu'il a fait de laisser nos biens à la disposition de Rome et qu'on se contente d'administrer par soi-même. Le bienfait des douze mille livres que Sa Majesté envoie chaque année par le canal de son ministre insigne protecteur de la mission, est tout à fait singulier, comme si les biens donnés ou acquis par la libéralité du monarque étoient dénaturés par le changement d'état de ceux qui les possèdent encore sous la même destination.

L'arrangement que propose M. de Ventavon pour le spirituel souffriroit bien des inconvéniens, et cependant si Rome l'acceptoit, les plus grandes difficultés seroient levées, puisque les Portugais seroient contents.

En même temps que le P. de VENTAVON, le P. de POIROT, désireux de jouer un rôle que rien ne justifie, emboîte le pas; il écrit au Ministre:

17 novembre 1777.

Monseigneur,

Lettre du
P. de Poirot
à Bertin.

J'espère que Votre Excellence excusera volontiers les fautes qui m'échappent: né françois, mais transporté dès ma plus tendre jeunesse en Italie, j'aurois presque oublié ma langue naturelle, si je n'avois eu l'avantage de me trouver à Pe King réunis à mes anciens compatriotes.

Quelles actions de grâces ne dois-je pas après tant de bienfaits, et au Monarque qui nous en a comblé, et à Votre Excellence qui a été auprès de Lui notre Interesseur. Jusqu'à présent je n'ay rien fait qui put m'attirer la moindre attention de la part de Votre Excell^{ce}. Elle a bien cependant voulu faire mention de moy dans la distribution de ses libéralités. Occupé de l'étude

des deux langues chinoise et tartare, auxquelles je n'ay pu donner que le tems que j'ay pu dérober à mes occupations au Palais, je n'ay pu entreprendre aucun ouvrage qui méritât d'être envoyé à Votre Excellence. Dans la suite à l'ayde du Tartar, sujet à moins d'équivoques, que le Chinois, je tâcherai de m'évertuer, et de payer toutes les années à Votre Grandeur un petit tribut de reconnaissance.

Les bontés de notre Monarque, et les vôtres ne me laissant pas lieu de douter, que les intentions qu'on a en France ne soient que tous les sujets du Roy soient contens, et jouissent en paix de ses bienfaits: qu'il s'en faut bien que leurs vûes fussent remplies, si nous étions obligés de vivre ici sous la dépendance de Monsr. Bourgeois pour les secours temporels, ou même de quelqu'autre; si son pouvoir n'étoit renfermé dans de plus justes bornes. Le choix qu'on aura fait de ce Monsr. ne peut avoir été que sur les recommandations directes ou indirectes de Mr. Le Febvre dont il étoit la créature, et qui n'a eu occasion de le connoître qu'à Canton, où étant nouvel arrivé, et inférieur, il y aura, comme à Pe King donné des marques de la plus grande douceur, capable d'en imposer à tous ceux qui ne l'ont pas vu après Supérieur; autant que Mr. Bourgeois est dur et inflexible envers ses subalternes, autant il est souple à l'égard de ceux dont il espère quelque chose, ou qu'il a lieu de craindre. D'ailleurs livré icy aux conseils de deux personnes seulement qui sous les supérieurs précédents, pour justes raisons, n'ont jamais eu part aux affaires, pourvu qu'il les contente, peu lui importe de mécontenter tous les autres. C'est eux qui s'étant saisis de tout à l'instant de l'extinction de la Société, en ont disposé avec une entière liberté, et sans daigner nous faire part de rien comme l'honnêteté seule l'auroit exigé. On a employé toutes les voix de douceur possible, on n'a rien pu gagner sur ses esprits et il ne faudra rien moins que des ordres précis, et bien clairs pour les faire plier. Notre position à Pé King est unique, partout ailleurs, il y a des ressources. Dans les Religions les plus austères en Europe, est-on exposé à des tracasseries domestiques dans une maison on obtient sans difficulté de passer dans une autre; on a sur les lieux des gens en place auxquels on peut sans inconvénient, recourir de suite, qui font brève et bonne justice et empêchent la vexation. Rien de tout cela à Pe King, nous y voila confinés jusque à la mort: si nous sommes vexés à qui recourir? En Europe? mais il faut des années entières et ici des gens qui veulent chicaner trouvent toujours des subterfuges pour ne pas se conformer aux ordres qu'ils en reçoivent. Que d'exemples n'en avons eu ici sous les yeux! Recourir à l'Empereur? Sûrement il feroit bonne justice, mais qu'il en coute de venir à une telle extrémité. Pour l'honneur de notre Religion, et de notre ministère, plusieurs de nous se sont fait une loy de ne point accepter les honneurs, dont il voudroit les honorer; comment après, aller lui faire part de nos troubles domestiques, n'en seroit-il pas scandalisé. Vu l'état des choses, je prie donc Votre Grandeur de mettre la dernière main à l'ouvrage. que sa bonté lui a fait

entreprendre pour nous en faisant ordonner l'exécution du plan dont M^r. de Ventavon m'a montré les articles que je ne puis qu'approuver: ou en me fixant sur les biens de la maison de Pe King, dont les fonds sont très suffisants, une pension viagère de mille écus, c'est ce qu'un homme attaché au Palais, et qui est obligé de vivre en particulier peut demander de moins et on a toujours compté sur trois cent Taels, qui équivalent à deux mille deux cent cinquante livres monnaie de France, pour l'entretien particulier d'un Missionnaire, vivant en commun, et n'ayant au dehors aucun employ. Si nous voulions travailler à Pe King pour de l'argent, il seroit aisé de s'en procurer: il n'est point de Grand qui ne payât bien une peinture européenne. Mais notre crédit, et notre honneur ne se soutiennent que par le désintéressement que nous faisons paraître en tout.

J'espère que Votre Excellence voudra bien avoir égard à mes humbles prières; plein d'espérance de passer mes jours plus tranquilles à l'avenir, je me console un peu du passé.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect, et une vive reconnaissance,

Monseigneur,

De Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur

Louis de POIROT.

Pe King ce 17 nov^{bre} 1777.

Nous avons vu que Bertin dédaignant sans doute de répondre au P. de Poirot avait chargé simplement le P. de Ventavon de lui accuser réception de sa lettre. Ce frais accueil, que le P. de Poirot, ne comprit pas à cause de l'excuse polie du Ministre, ne l'empêcha pas de continuer sa correspondance:

En même tems, ce que je dois à mon état de prêtre et de missionnaire, je me sens forcé à Lui représenter humblement les inconvéniens, et les abus sans nombre qui résulteroient du plan proposé par nos missions françoises en Chine. Ce plan a été l'ouvrage de quelques personnes trop accoutumées à dominer ici et à disposer de tout à leur gré. Trois Portugais, et trois François peu après la nouvelle de l'extinction de la Compagnie en sont les principaux auteurs; ils ont fait dès lors entre eux une ligue pour retenir, de quelque manière que ce fut, tous les biens qu'elle possédoit en Chine, et se soustraire autant qu'ils le pourroient à Rome, et à la Sacrée Congrégation, contre laquelle, et ses missionnaires, ils nourrissent depuis longtems une antipathie bien peu conforme à l'esprit, dont devroient être animés des gens consacrés par état au salut des âmes. Je ne parlerai point ici des excès auxquels se sont livrés les Portugais, qui pour venir à bout de leurs desseins ont levé publiquement l'étendard de la rebellion contre leur légitime pasteur Monseigr l'Evêque de

Lettre de
Louis de Poirot
à Bertin 5 nov.
1778.

Nan King; ont accusé devant l'Empereur M^r SIMONETTI, Procureur de la dite Congrégation, et M^r CIPOLLA, leur confrère, les calomniant, et traduisant comme criminels: ces relations ne seroient cependant inutiles à mon propos: M^r Bourgeois, et ses deux adhérents, MM^{rs} D'OLLIÈRES et CIBOT, soutenus de M^r Le FEBVRE ont pris une autre voye plus modérée à l'apparence il est vrai, mais qui ne devoit pas les conduire moins droit à leur but. C'étoit de s'ériger icy en chef, et en disposer de nos biens, et de nos personnes. Dans cette vûe, et à notre insu, ils ont eu recours à S. Maj^e Très Chrétienne par la puissante médiation de Votre Grandeur; ils ont calomnié Rome, et la Congrégation de Propagande; ils ont calomnié en même tems la nation Portugaise, de vouloir comme des harpies se jeter sur nos biens, s'en emparer, et nous réduire à manquer du nécessaire; ils ont cru pouvoir par de tels rapports émouvoir la compassion de Votre Grandeur, et l'obliger en quelque sorte, pour l'honneur de la nation françoise à nous mettre sous la protection immédiate de S. Majesté qui par un brevet (qu'on ne nous a point cependant encore montré) constitue M^r BOURGEOIS Chef des Ex-Jésuites de Chine, avec la faculté de se choisir même un successeur en cas de mort, et sans autre charge, que de rendre compte des dépenses à Monseig^r le Ministre de la Marine en France. M^r Amiot, à qui l'on avoit insidieusement fait entendre, qu'il s'agissoit de notre union avec les Messieurs des Missions Etrangères, s'est laissé engager à écrire aussi à Votre Grandeur sur le même sujet, mais à présent, que par les lettres venues de France, il s'aperçoit qu'on l'a joué, il s'en repent très fort, et proteste, qu'il ne consentira jamais, non plus que nous, à ce que M^r Bourgeois, ou quiconque, soit seul administrateur, et libre arbitre de disposer de nos biens. Au contraire, ce Plan, qui établit ici le despotisme le plus intolérable, est parfaitement du goût de l'esprit capricieux, opiniâtre, téméraire de M^r D'Ollières (Votre Grandeur sera effrayé de ces termes, aussi me serois-je bien gardé de les employer, si ce n'étoient ceux dont Monseig^r l'évêque de Nan King se sert en bien des endroits pour le caractériser). Il est aussi parfaitement du goût de M^r Cibot. Ces deux personnes sous le seul supérieurat de M^r Bourgeois, poussés par un zèle mal entendu, ont excité avec leurs prétendues bonnes intentions bien du trouble, et au dedans et au dehors. Ils n'auront pas manqué d'appuyer de toutes leurs forces le plan en question, qui les met au large, et en état d'entreprendre, contre tout ordre de Rome, et du propre évêque, comme ils ont fait et font maintenant, tout ce qu'ils jugeroient à propos. M. COLLAS a suivi leur parti, mais il est excusable, sa candeur et sa simplicité naturelle l'ont empêché d'apercevoir le piège qu'on nous tendoit à tous. Eco-lier autrefois de M^r Bourgeois il est toujours prêt à jurer de bonne foy sur la parole de son ancien maitre. Voilà donc notre maison partagée; quatre qui prétendent tout envahir sans être obligés de rendre compte icy à qui que ce soit de leur invasion; et quatre, savoir M^r AMIOT notre Doyen, M^r de VENTAVON, M^r GRAMMONT et votre serviteur, qui ne prétendons autre chose, si ce n'est de

nous soustraire à l'oppression, très disposés d'ailleurs à nous soumettre à tous les arrangemens justes et raisonnables, que les Cours de Rome et de Versailles auront fait de concert.

On a fait entendre à Votre Grandeur que la S. Congrégation de Propagande vouloit envahir tous nos biens, et nous opprimer, c'est une calomnie manifeste et inexcusable dans ceux qui l'auront avancée après l'intimation du Bref de suppression. La Sainte Congrégation écrivit dès lors à Mons^r l'Evêque de *Nan King* notre pasteur, de nous donner à tous, sans exception, les pouvoirs pour les ministères apostoliques. Elle lui donnoit une entière liberté de nous laisser usufruitaires de tous nos biens notre-vie durant, avec la seule condition de ne pas distraire, et aliéner les fonds. Elle fit recommander très expressément au P. Joseph Thérésien Vicair à Pe King d'user à notre égard de toute modération, et charité possible, et on peut dire qu'il a plusieurs fois excédé en bonté et condescendance. Où est donc cette envie dans la Propagande de vouloir nous dépouiller de tout? Venons maintenant aux Portugais: Mons^r l'Evêque de Macao écrivit à M. Le Febvre, alors à Canton, pour savoir simplement de lui quels fonds il avoit entre les mains, il lui disoit obligeamment: j'espère que vous serés aussi bon Procureur de Sa Sainteté, que vous l'avés été cy devant de la Société de Jésus. Mons^r de Macao en vertu du Bref reçu de tous les Princes catholiques avoit droit de savoir en quoi consistoient les fonds dont M. Le Febvre étoit dépositaire, Mr. Le Febvre étoit dans son Diocèse; Mr. Le Febvre tergi-versa, il ne craignit pas même de répondre — qu'il n'avoit aucun fonds, si ce n'est une créance de mille piastres environ sur le Procureur de la Propagande — Mr. l'Evêque de Macao fut choqué, il revint, mais inutilement à la charge: il finit, en envoyant à Mr. Le Febvre à bord du vaisseau où il étoit monté pour retourner en France une sentence d'excommunication. Notre évêque nous fait entendre que ce Mr. Le Febvre a eu même la témérité de cacher à Votre Grandeur ces mêmes fonds. Certains Portugais à Pe King en sont bien venus jusques à se soustraire sans raison à leur légitime pasteur: ils ont osés accuser devant l'empereur comme criminel Mr. Simonetti, Procureur de la Propagande (à qui nous obtinmes la grâce de se réfugier à Canton bien malgré MM^{rs} Bourgeois, D'Ollières et Cibot): pour l'en faire chasser et Mr. Cipolla leur confrère à Pe King, qui les reprochoit de leur procédé, tout cela est très vray; mais ils n'ont jamais fait mine de vouloir s'emparer de nos biens; nous y aurions mis bon ordre, si même ces Portugais se sont portés aux excès dont je viens de parler, c'est qu'ils étoient préalablement par leur ligue offensive et défensive faite ensemble très assurés et convaincus que MM^{rs} Bourgeois, D'Ollières, Cibot, n'y mettroient aucune opposition, même les aideroient de leurs forces, comme ils ont fait effectivement; notre évêque de Nan King ne dissimule pas ni cette ligue indigne des trois MM^{rs} François avec les trois schismatiques Portugais, ni le secours mutuel qu'ils se sont prêtés, c'est pour cela qu'il nomme à tout propos ces MM^{rs} François — fauteurs, colluseurs perpétuels des schismatiques.

Votre Grandeur est trop occupée dans les affaires de la Cour; elle n'auroit pas le tems de lire les longues lettres dudit évêque qui forment un procès formel contre ces trois MM^{rs} François, à les en faire rougir toute leur vie, et en face de toute l'Europe; je me dispenseray de les transcrire icy, d'ailleurs elles ont été desja par la plus part de nous envoyées à Rome, à Messeigneurs l'archevêque de Paris, et au Nonce résidant à Paris: Votre Grandeur, si elle le juge à propos, pourra aisément se convaincre par ses propres yeux que tout ce que j'avance est exactement conforme à la vérité.

Votre Grandeur me permettra encore d'observer, que l'exécution du plan proposé ouvreroit la porte à des dissensions interminables; Mr. Bourgeois indépendant de quiconque et se regardant (comme il fait desja depuis quatre ans) comme maitre absolu, entreprendroit-il de nous donner des ordres? Nous avons ici pour supérieur le Souverain Pontife, l'évêque diocésain, son vicaire, nous leur devons toute l'obéissance selon les canons, et loix de l'Eglise. Cela suffit bien pour maintenir l'ordre entre les missionnaires; d'autres chefs et supérieurs particuliers le Souverain Pontife lui-même ne pourroit, ni ne voudra jamais nous en donner malgré nous. Fera-t-on évêque Mr. Bourgeois? J'ose me flatter que ni Votre Grandeur, ni Rome voudront ternir leur réputation élevant à cette éminente dignité un homme aussi décrié par son propre évêque, et très justement décrié; outre cela la moitié de notre maison se rangeroit plutost sous les ordres de l'évêque de Pe King Portugais, qui sera bien différent de celui de Macao étant chargé par la Cour de Lisbonne. Mr. Bourgeois ou tel autre, prétendrait-il forcer quelqu'un par la soustraction du nécessaire? (C'est bien le système des Portugais ex-jésuites d'icy, qu'il paroît desjas avoir adopté). On trouvera bien aussi le moyen de se le procurer; il est vray, mais en recourant à l'Empereur, au service immédiat duquel Mr. Ventavon et moi sommes; il est cependant très désagréable d'en venir à de tels recours quoique nécessaires! Car prétendre qu'on ira toujours porter ses plaintes au delà des mers, on ne doit pas le supposer; il faudroit attendre des années entières, et encore, le sage Ministre chargé seul par Sa Majesté de nos affaires quel moyen auroit-il de vérifier de quel côté est le tort, de quel côté est la justice? auroit-il le loisir de vaquer à la discussion de quelques disputes entre sept ou huit ex-jésuites confinés pour toujours au bout du monde? Quel moyen d'obliger Mr. Bourgeois et ses adhérents à exécuter sans délai ses ordres? Ces MM^{rs} que nous savons par expérience être toujours prêts à déclarer *obreptices*, et *subreptices*, *obscurs* et *inconcluants* tous les ordres, ou arrangements qui viennent même de notre évêque, si ils ne sont pas conformes à ses idées. Contre toutes les loix de la politesse, et contre les préceptes formels de l'évêque de Nan King, Mr. Bourgeois s'est depuis quatre ans entiers maintenu maitre de tout, et a disposé de tout à son gré; peut-on raisonnablement espérer qu'il se rendra aisément à une lettre particulière d'un Ministre éloigné, qui ne le peut pas obliger en conscience, parceque ministre séculier, ni non plus par voye

de force extérieure, parceque dans ce pays, il n'y a pas de magistrature européenne. Sa petite tyrannie, et le peu d'égards (pour ne rien dire de plus) de ses deux conseillers MM^{rs} D'Ollières et Cibot nous ont poussé à bout bien des fois, et nous eussions desja imploré le secours de Sa Majesté Tartare chinoise, qui n'est pas moins jalouse de son autorité, que peuvent l'être les plus grands princes de l'Europe, si nous n'avions une entière confiance dans les bontés de S. Majesté Très Chrétienne, et de ses sages ministres.

Enfin, Monseigneur, je vous l'avouray avec sincérité, nous aurions passé, en particulier Mr. de Ventavon et moy sur bien des choses, car ce n'est point l'envie de dominer, ou de nous mettre icy à l'aise, qui nous guide, nous aurions passé, dis-je, sur bien des choses, si nous n'avions constamment connu dans Mr. Bourgeois, et ses adhérents une antipathie formelle, et haine pour ainsi dire irréconciliable contre tous les missionnaires des autres corps, et surtout de la Propagande, qu'ils cherchent à contrecarrer en tout et sans raison. Une collusion continuelle avec les Portugais schismatiques, qu'ils ont aidé de toutes leurs forces; et un art singulier de trouver des subterfuges pour éluder les ordres les plus graves, et les plus clairs, ce qui nous fait craindre avec grand fondement, que ceux de Rome, en matière même de religion, ne seront pas toujours fidèlement exécutés dans la suite; et s'exciteront par ces trois MM^{rs} françois tant de troubles à Pe King, qu'enfin l'Empereur sera contraint à bannir de Chine tous les missionnaires européens, fermant ainsi la porte à l'Evangile dans cet Empire.

Je soumets, Monseigneur, à votre jugement ma façon de penser, mais je crois, que pour rétablir la paix, l'union, et le bon ordre, et pour obvier à une infinité de scandales et d'abus, il est absolument nécessaire, de laisser ou pour toujours, ou au moins pour quelques années au Souverain Pontife Pie Six, qui selon toutes les nouvelles, nous paroît si favorable, la disposition de nos biens, et de nos personnes, jusqu'à ce que cet esprit d'aversion, soit préjugé, soit autrement, qu'ont quelques uns, contre les autres missionnaires soit apaisé, et le ferment évaporé. Le Souverain Pontife Chef et Père commun de tous les missionnaires, pourra peu à peu, par la voye de douceur, et en cas qu'elle ne suffise pas, par les censures ecclésiastiques, auxquelles on ne peut se soustraire dans les lieux même les plus reculés, où la puissance séculaire ne peut rien; e Souverain Pontife, dis-je, pourra facilement rammener l'ordre et la paix; il pourra et fixer pour chacun des missionnaires une pension convenable à l'état où nous nous trouvons icy (ce qui est absolument nécessaire quelque arrangement que ce soit que l'on prenne pour maintenir la paix); et nous laissant s'il le juge à propos, comme nous l'espérons de sa bonté, l'usufruit en commun des biens que la Compagnie possédoit à Pe King, ordonner 1^o que l'oeconome sera choisi à la pluralité des suffrages par tous les missionnaires prêtres françois demeurant à Pe King. 2^o qu'il ne sera que triennal; qu'il ne fera rien au delà des usages ordinaires, que du consentement du plus grand nombre. 3^o Que les

comptes seront exhibés à tous les dits missionnaires de six en six mois, et souscrits par tous, remis ensuite à l'évêque local, ou son vicaire pour être revus et envoyés en Europe. Cette dépendance au reste immédiate du Souverain Pontife, seul capable d'ammener, et maintenir l'équilibre et la paix, n'empêchera point les sujets françois de bonne volonté de venir en Chine. Monseigneur l'Archevêque de Paris, par exemple, ou telle autre Prélat ecclésiastique de grande vertu pourra examiner, et éprouver leur vocation; car si d'autres motifs, que celui de leur salut, et du salut des ames les conduisent icy, je vous prie de m'en croire, Monseigneur, ils s'en repentiront bientôt, et leurs regrets seront d'autant plus amers, que le retour dans leur patrie sera presque impossible; ce Prélat, ou cette personne qui sera chargée de nous procurer des sujets, pourra les présenter à Rome, qui acceptera avec d'autant plus de plaisir tous les bons, qu'il est plus difficile d'en trouver. Si Votre Grandeur veut bien avoir égard à ces justes et très-humbles représentations, outre les bénédictions du Ciel qu'elle attirera sur sa respectable personne, et le titre glorieux qu'elle acquerrera de Pacificateur de cette mission, elle évitera bien des importunités et des désagrémens de la part de certains missionnaires, qui par leur conduite, ne feront à eux-mêmes, ni à ceux qui les auront protégés beaucoup d'honneur aux yeux du monde chrétien.

Que Votre Grandeur ne craigne point au reste de manquer icy d'Ecrivains, je suis garant pour Mr. Amiot: il continuera toujours avec ferveur. Mr. Cibot ne laissera pas probablement non plus de poursuivre à débiter ses systèmes; en tout cas quelqu'autre pourra prendre sa place; ses ouvrages ne seront pas si volumineux, mais peut-être trouvera-t-on plus de critique, et plus de vérité. Le Sorboniste censeur des MM^{rs} Amiot et Cibot suppose bien *gratis* que leurs sentimens sont communs à tous les Jésuites ou Ex-jésuites: il se trompe beaucoup; il y en eut un très grand nombre, et il y en a ici encore qui pensent bien différemment, et qui rient de tous ces systèmes en présence même de ceux qui les proposent, sans que ceux-ci osent trop se défendre. Cette dernière phrase n'est que pour Votre Grandeur, à qui je demande à cet égard le secret.

Cette longue lettre en dit long sur l'état d'esprit de celui qui l'a écrite. On réfuta — sans doute le P. Du Gad — tous ses arguments:

Réponse
à Poirot.

La lettre de Mr. Poirot renferme quatre plaintes et propose un plan.

1^{ère} Plainte. Mr. BOURGEOIS et ses adhérens ont agi en Europe pour obtenir les ordres de la Cour qui sont arrivés en 1778.

Quand ils l'auroient fait, qu'y auroit-il de blâmable; mais c'est un préjugé de Mr. Poirot, et de ceux qui pensent comme lui sans aucun fondement et même contre la vraisemblance. Mr. B. . . ni personne n'a écrit, ni sollicité pareils ordres, auxquels on ne pensoit pas, et qui sont uniquement l'effet de la bonté

de Sa Majesté, et du zèle et de la sage prévoyance de son ministre. Les lettres que Mr. B... a remises depuis 4 ans ne font pas la moindre mention de pareil projet. On a pensé en effet à réunir les ex-jésuites de Chine avec le séminaire des Missions étrangères. Mr. Amiot en a proposé l'idée en France; de part et d'autre on cherchoit un moyen de soutenir la mission, qu'y a-t-il là d'insidieux pour jouer Mr. Amiot (à qui on répondoit sans doute sur le ton sur lequel il écrivoit, on ne vouloit pas plus luy cacher qu'aux autres le plan qu'on a pris, et pour son exécution, on n'avoit pas plus besoin de son sentiment que de celui de tout autre particulier). Messieurs D'Ollières, Cibot et Collas sont mal à propos cités comme fauteurs du schisme domestique et séduits par Mr. B... on prodigue au 1^{er} les épithètes de capricieux, téméraire et opiniâtre sur les relations odieuses envoyées contre luy à Mgr. l'évêque de Nan King, dans les réponses duquel, à ce qu'on assure se trouvent ces termes, c'est qu'il plaît de qualifier de ces noms sa fermeté à soutenir un parti que la raison luy dictoit, le 3^e quoique écholier jadis de Mr. B... est maintenant maître, et en état de se décider luy même. Son autorité est de poids auprès de ceux qui le connoissent; on ne parle point de Mr. Panzi entièrement rangé du côté de M. B... Quoiqu'étranger et non prêtre, son bon sens et son attachement constant à ses devoirs méritent que son suffrage soit compté [et fasse pencher la balance du côté du plus grand nombre].

2^e *Plainte.* On regarde Mr. Bourgeois et ses adhérens comme fauteurs du schisme Portugais qui a été en effet un grand scandale pour toute la mission et l'est encore.

Comment peut-on traiter de fauteurs d'un schisme des gens qui s'y sont opposés de toutes leurs forces, qui le combattent et le proscrivent authentiquement, qui préviennent et précautionnent leurs néophytes contre sa séduction. Si durant tout ce temps Mr. B... a entretenu des liaisons avec les trois schismatiques Portugais et les est allé visiter chés eux, ça été toujours pour les amener à l'obéissance due aux ordres suprêmes, à la paix et à l'édification publique. Ceux qui l'ont calomnié sur cet article auprès de Mr. l'évêque de Nan King ont fait, il est vrai, impression sur ce Prélat qui dans ses réponses, a paru donner créance à l'accusation; mais mieux informé dans la suite, et revenu de ces premières idées, voici ce qu'il en écrit à Paris en 1777 à M. l'abbé Du Gad. *Personne que Mrs les François n'a souffert de se voir impliqué dans le schisme, quoiqu'ils en ayent été vivement sollicité et par menaces et par promesses. On m'a à la vérité déféré Mr. Bourgeois comme fauteur du schisme à cause de l'amitié très étroite dont il paroît être avec le P. Espinha, par les conseils de qui il semble se gouverner entièrement, mais ayant bien examiné la chose à fonds, il me paroît dans cette conduite qu'une certaine politique extérieure pour éviter le scandale des chrétiens et détourner de sa mission les maux qui la menaçoient de la part de l'évêque Portugais qui succédoit. . . .* Cette traduction du latin est très fidèle.

3^e *Plainte*. Mr. Bourgeois est un despote; il a gouverné et gouverne avec un empire absolu la maison de Pe King et les biens de la Mission.

Il faut distinguer deux temps, celui qui a précédé et celui qui a suivi la promulgation du bref destructif de la Compagnie de Jésus. Avant la promulgation de ce Bref qui a été différée d'une année, Mr. Bourgeois suivant les loix ordinaires a continué d'administrer mais sans se porter et sans agir comme supérieur, les biens de la maison, comme il le faisoit auparavant, la Loy n'ayant point encore été annoncée et promulguée juridiquement. La maison a été son train à l'ordinaire, les charges ont été payées, les missionnaires ont eu tout ce qui leur étoit nécessaire. Mr. Bourgeois est allé même au devant de tout ce qui pouvoit seconder le zèle des particuliers, et leur faire plaisir, et tout s'est passé sans aucune démonstration, ni acte d'autorité. Ses lettres qui entrent dans le plus grand détail de sa conduite ont passé en France, ses demandes y ont été approuvées des personnes en place à qui son devoir l'obligeoit de les communiquer.

Après la promulgation du Bref, le vicaire Thérésien de Mr. l'évêque de Nan King lui a signifié en conséquence de l'ordre de Rome de reconnaître la propriété des biens de la Mission dévolue au St. Siège: il a répondu qu'il falloit attendre les ordres de Sa Majesté Très Chrétienne à qui les biens appartenoient comme fondateurs de la mission; qu'on en avoit ainsi usé envers tous les autres princes catholiques par rapport à la destination des biens de leurs états appartenant à la Société éteinte.

Cette réponse venue en France a été fort approuvée de Sa Majesté et de ses ministres, et en conséquence on a pris des arrangemens pour faire concourir le Souverain Pontife à appuyer de son autorité les mesures prises par le Roy pour la conservation de la mission. N'a-t'on pas devant les yeux la conduite de tous nos seigneurs les évêques de France qui avec les mêmes ordres du St. Siège s'en sont tenus à laisser au Roy la disposition des biens des Ex-jésuites.

Il est vrai que Mr. Le Febvre résidant pour lors à Canton, en sortant d'être Supérieur général de la mission répondit fort laconiquement à Mr. l'évêque de Macao qui lui demandoit la connoissance et la note des biens de la mission; il renvoya cette connoissance à la Cour de France et se contenta de rappeler une dette de plus 15 ans de la Congrégation de la Propagande à la mission que l'on avoit négligé de payer. Cette réponse de Mr. Le Febvre a été approuvée par les ministres de France et par l'Ambassadeur du Roy à Rome, Son Eminence Mgr. le Cardinal de BERNIS. Au reste l'excommunication abusive que lança Mr. l'évêque de Macao contre Mr. Le Febvre ne l'atteignit point à bord du vaisseau lorsqu'il partoit de Canton pour revenir en France, il n'en eut connoissance que lorsqu'il fut de retour dans sa patrie.

Le vrai but de Mr. Poirot et des opposans étoit d'avoir, dès la 1^{ère} nouvelle de l'extinction de la Société, quoique non encore légalement promulguée,

la connoissance entière de chaque particulier, et la régie en commun des biens de la mission, chacun d'eux avoit là dessus son système et l'a proposé à Mr. l'évêque de Nan King. Ce prélat à la fin a bien voulu leur accorder de se choisir entre eux un oeconome, pour un certain temps, et à certaines conditions. Ce projet n'a pas eu lieu pour des raisons qu'on ignore. Ce qui paroissoit inévitable c'étoit la décadence, et peut-être la ruine du Temporel de la mission si on avoit mis sous les yeux, et en quelque façon à la disposition de chaque particulier les biens de la mission réduits en masse commune. L'idée en est spécieuse, mais l'exécution eut fait perdre de vue le but principal.

4^e Plainte. Mr. Bourgeois et ses adhérens, ont une antipathie formelle, et une haine irréconciliable contre les missionnaires de tous les autres corps, et surtout de la Propagande.

Comment accorder cette accusation avec ce qui est dit plus haut de la collusion de Mr. Bourgeois avec les Portugais qui sont tous schismatiques à la réserve d'un, et d'une étroite amitié avec eux? Il n'y a à Pe King d'autres corps de missionnaires avec les ex-jésuites françois et Portugais qu'é celui de la Propagande, dans les provinces, les PP. Franciscains, Dominicains et Augustins espagnols forment chacun un corps séparé, ainsi que Mess^{rs} des Missions Etrangères.

On ne voit pas sur quoi fondé, on veut faire croire que Mr. Bourgeois et ses adhérens ont une haine irréconciliable avec ces différens corps; eux-mêmes ne s'en plaignent pas, tout tombe donc sur la Propagande. C'est une vieille querelle. Mr. Bourgeois et ses adhérens ont pour ce tribunal si respectable tout le respect, l'obéissance et la soumission qui lui sont dues, les soupçonner et les accuser de manquer en ce point, seroit contredire les divers membres de la Propagande résidant à Pe King, que toutes les fois qu'ils ont été requis, ont rendus par lettres des témoignages pleinement satisfaisans de leur prompte et parfaite docilité aux ordres de Rome, il peut se faire qu'entre quelques particuliers des deux corps, il ne règne pas une parfaite correspondance, soit antique préjugé, soit caractère, soit zèle moins épris, on peut éprouver là comme partout ailleurs les tristes effets de l'humanité; mais que cela aille à rompre le lien de la charité, à regarder ses confrères dans l'oeuvre du Seigneur comme ses ennemis, ainsi que l'indiquent les formes dont on se sert, c'est ce que la conduite de ceux qui sont attaqués réfute mieux qu'une apologie.

Plan proposé. — Le Plan qu'on propose est désormais inutile. La Cour de France a agi auprès de celle de Rome pour concourir avec elle à l'entière exécution du plan dressé par Sa Majesté, et envoyé en Chine il y a trois ans. Cette voye concilie tout, elle met tout dans l'ordre, et doit réunir les esprits de part et d'autre, puisque de part et d'autre on ne demande que l'approbation du St. Siège. On ne doute point d'obtenir l'un et l'autre, et dès lors toutes les difficultés doivent cesser.

Pendant ce temps le P. Bourgeois défendait les intérêts de la France; il écrivait à Bertin le 16 Décembre 1777:

»Hier le P. JOSEPH, Propagandiste, vicaire de Mr. de Nan King, nous signifia que nous ayons à nous conformer au Bref apostolique de CLÉMENT XIV pour le temporel de cette Mission, nonobstant la protection et les arrangemens du Roy, jusqu'à ce que le Souverain Pontife ait déclaré là-dessus ses volontés. Nous lui avons répondu que LOUIS XV lui-même avait eu la bonté de faire écrire à son Ambassadeur à Rome pour nous conserver notre mission et nos biens; qu'il était à présumer que tous les Souverains ayant pu disposer des biens de la Compagnie dans leurs Etats, la France avait le même droit. Le Père Joseph n'avancera pas. Cependant pour assurer les arrangemens et les bontés de Sa Majesté pour nous; ou pour mieux dire pour procurer la paix à cette Mission, j'ose supplier Votre Grandeur de faire en sorte que Sa Sainteté dise un mot. C'est une chose aisée, si elle n'est déjà faite. Nous attendons cette nouvelle grâce de votre bonté pour nous et de votre zèle pour notre chère Mission."

Lettre de Bertin au P. Amiot.

BERTIN approuve la conduite d'Amiot et de ses confrères:

Versailles, le 15 Xbre 1779.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 15 7bre 1778, les papiers originaux qui y étoient joints de votre correspondance avec la Propagande d'une part, et de l'autre avec le Vicaire général de l'évêque de Macao, sur leurs prétentions respectives relativement à votre Mission. Quoique les affaires de la Mission dépendent toujours de M. de Sartine je suis bien aise que vous m'en instruisiez aussi, pour l'intérêt que je prends à tout ce qui la concerne, et je continuerai à vous en dire mon avis, non comme ministre de cette partie, mais comme l'ami de la Mission et consulté comme ami par M. de Sartine.

M. DU GAD de Vitré, à qui j'ai communiqué cette correspondance, n'a pas été moins satisfait que moi de la sagesse et de la fermeté de vos réponses. Mr. de Sartine à qui j'en ai parlé pense de même et vous aurez vu votre conduite approuvée d'avance dans les ordres du Roi qui ont été adressés à M. BOURGEOIS par la dernière mousson. Je vous exhorte à suivre le même plan jusqu'à ce que la Cour de Rome ait statué sur le mémoire dont je vous ai envoyé une copie jointe à ma lettre du 24 février 1779. J'espère que vous serez instruit au plus tard par la mousson prochaine du parti que le St. Siège aura adopté, de concert avec la Cour de Versailles, ce qui réunira sans doute tous les esprits et terminera les dissensions dont je vois encore avec peine fermenter le levain.

Je vous ai écrit une très longue lettre le 27 janvier 1779, au sujet des plaintes de quelques-uns des missionnaires, tant sur leur traitement que sur le choix de l'administrateur que le Roi leur a continué provisoirement; je souhaite que cette lettre produise l'effet que j'en attends. Elle répond d'avance à la plus grande partie d'une dernière dépêche de M. POIROT, qui contient à peu près les mêmes plaintes et les mêmes inculpations. L'opinion que j'ai de votre prudence et de votre amour pour la concorde, me persuade que votre exemple contribuera beaucoup à ramener les mécontents, et à les disposer à attendre en paix les ordres de Sa Majesté.

En répondant en particulier à M. Poirot, je lui envoie un petit mémoire dans lequel M. Du Gad de Vitré discute tous les sujets de plainte qu'il croit avoir, et auquel je crois qu'il ne pourroit que difficilement répliquer.

L'une entre autres de ses accusations porte sur la haine prétendue de M. Bourgeois contre la Propagande; votre grande lettre du 28 7^{bre} 1777 contient une nouvelle preuve du peu de fondement de cette allégation: si cette antipathie eut été réelle, M. Bourgeois se serait sans doute opposé à ce que MM. Ventavon et Poirot sollicitassent pour M. SIMONETTI, Procureur en titre des Missions de la Propagande, la faveur unique de pouvoir demeurer à Canton, faveur qu'il eut été fondé peut-être à demander de préférence pour un missionnaire français.

J'apprends aujourd'hui que M. Simonetti n'existe plus, et je vous engage à réunir vos sollicitations à celles de toute la Mission, pour faire obtenir à quelqu'un d'entre vous ou de votre choix le privilège dont jouissoit cet ecclésiastique. Cela me paroît d'autant plus instant que M. Yang ayant quitté Canton, il est peut-être à propos qu'il y soit remplacé. J'en écris plus au long à M. Bourgeois par cette mousson.

J'observe que cette désunion, cette espèce d'éloignement qui subsiste entre vous influe jusques sur les ouvrages que vous m'adressez. Je vois en effet par vos lettres et celles de M. Poirot que vous n'avez l'un et l'autre qu'une très médiocre idée des recherches et des opinions de l'Affligé tranquille ¹⁾, en fait de littérature. J'avoue que ce missionnaire qui, par ses connoissances, ses travaux, son zèle et son dévouement à son état, mérite d'ailleurs la plus grande estime, n'étaye pas ses productions comme le font vos mémoires de preuves et de citations décisives, et qui exigent la plus grande érudition. Mais s'il étoit possible que vous agissiez de concert, vos discussions littéraires serviroient à vous éclairer réciproquement par une saine critique, et lors même que vous persisteriez les uns et les autres dans des opinions opposées, la connoissance que les uns auroient des preuves fournies par les autres à l'appui de leur avis, engageroit les premiers à travailler avec plus de soin les ouvrages qu'ils donneroient sur le même objet. Je suis persuadé que lorsque l'harmonie sera rétablie

1) Le P. Cibot.

entre vous, ce qui aura bientôt lieu, à ce que j'espère, cette révolution tournera non seulement au profit de l'oeuvre et des membres de la Mission, mais même à l'avantage de la littérature et des arts.

Je suis, M., &c.

Au moment où je signois votre lettre, j'ai appris que M. le Cardinal de BERNIS ¹⁾ mande au sujet du mémoire dont vous avez copie que peut-être la Cour de Rome pourrait être arrêtée sur l'évêché de Moukden ²⁾ par les prétentions du Portugal, mais qu'il n'en va pas moins entamer vivement cette affaire. On lui répond que le Portugal, Goa ni Macao n'ont aucune relation ni droit à la Tartarie. Du moins on le croit ici, et M. Du Gad fait des recherches à ce sujet, mais qu'en attendant on peut toujours établir un Préfet apostolique pour les missions françaises de la Chine, comme on l'a établi pour les missions françaises dans l'Inde.

Lettre de Sartine au P. Bourgeois.

Dans une lettre très ferme du 24 janvier 1779, SARTINE écrivait au P. BOURGEOIS que le Roi approuvait son action et en même temps lui traçait une ligne de conduite quant au temporel de la Mission :

Le Roi à qui j'ai rendu compte, Monsieur, de ce qui vous a été demandé par le P. JOSEPH de la Propagande, comme vicaire de M. l'Evêque de Nan King, et de la réponse que vous avez faite, me charge de vous mander qu'il a approuvé votre réponse très modérée; il va faire donner ses ordres à ce sujet à son Ambassadeur à Rome, mais en même tems il m'a ordonné de vous instruire plus particulièrement de ses volontés.

Sa Majesté sait que Sa Sainteté a désapprouvé les écarts de l'évêque de Macao et de quelques personnes de la Propagande relativement à l'extension qu'ils ont voulu donner pour le temporel des missions françaises de la Chine, au Bref qui éteint la Société des Jésuites; ce Bref est en effet bien différemment entendu en Europe, comme vous l'avez justement observé au vicaire de M. l'Evêque de Nan King, et ces personnes n'iraient à rien moins qu'à en faire un titre d'usurpation sur les droits des fondateurs et des souverains: Le Roi sait aussi que pendant que ces personnes donnoient dans ces écarts à la Chine, elles écrivaient à Rome pour persuader qu'un des Ministres du Roi voulait

1) *François Joachim* de PIERRE de BERNIS, né à Saint Marcel de l'Ardèche le 22 mai 1715; † à Rome le 1^{er} novembre 1794; nommé cardinal par Clément XIII; ambassadeur de France à Venise; plus tard à Rome (1769).

2) Moukden, Foug t'ien 奉天, Cheng King 盛京, capitale de la Mandchourie, sur le Houen Ho, 渾河, affluent du Liao Ho, 遼河.

rétablir l'Institut des Jésuites à Pe King. Cette espèce d'extravagance doit vous faire sentir jusqu'où vous conduiroit un défaut de fermeté vis-à-vis des gens capables de la croire ou de la débiter.

Vous devez savoir que LOUIS XIV a fondé seul les missions françaises de la Chine; que lui ou ses successeurs ont depuis accru les missions par leurs dons, et qu'elles ne se soutiennent encore que par les nouveaux bienfaits du Roi régnant et de son aïeul qui viennent d'y destiner de nouveaux fonds à Paris pour les soutenir. Louis XIV avoit confié cette oeuvre aux Jésuites et depuis leur extinction, le Roi en continuant les missionnaires actuels en qualité de prêtres séculiers, a formé et soutient encore à ses frais à Paris une administration chargée de faire élever dans les collèges et séminaires différents de Paris, les sujets destinés à les remplacer.

Le Roi n'est donc pas seulement le Protecteur de l'oeuvre de ces missions et le Souverain des sujets qui y sont attachés, il est le fondateur de l'oeuvre et le maître unique du temporel et des biens qu'il y applique et ne cesse d'y donner, comme des accroissements qu'ils pourraient avoir reçus par l'économie des administrateurs auxquels ils les avoient confiés, ou par la piété des fidèles, ou par tout autre moyen. Vous n'en avez encore aujourd'hui l'administration qu'à titre de dépôt que le Roi, depuis l'extinction des Jésuites, vous a confié comme à des prêtres séculiers, à vous et aux ecclésiastiques séculiers qu'il vous prépare pour successeurs, et vous n'oublierez pas que le premier devoir d'administrateurs et de dépositaires fidèles est la garde inviolable du dépôt qui leur est confié et que le premier point de ce devoir est de n'en rendre compte à d'autres qu'à celui dont on le tient, à moins qu'il ne le permette.

Loin de vous en donner la liberté en ce moment, le Roi vous défend très expressément et à toutes autres personnes attachées aux missions françaises de la Chine de reconnoître aucune autre compétence ou autorité que la sienne relativement au temporel de ces missions. Vous ferez connoître à cet égard ses volontés à tous les missionnaires français, et si contre les ordres qui doivent être partis de Rome et de Lisbonne, il se formoit encore la plus légère tentative de la part des évêques portugais, des personnes de la Propagande, ou de toutes autres, le Roi vous autorise à leur donner pour toute réponse copie de cette lettre et vous aurez soin d'en rendre compte.

Si le Saint Père, dont les vues toutes paternelles ne tendent qu'au bien de la paix et de la religion, désiroit quelque arrangement relatif au temporel des missions françaises de Chine, il a son Nonce auprès de Sa Majesté, comme Sa Majesté a son Ambassadeur auprès de lui, et le Roi en y concourant autant qu'il le pourroit ne manqueroit pas de vous faire savoir ses intentions. Jusques là, vous vous en tiendrez tous à l'exécution ponctuelle des ordres ci-dessus; le Roi ne désire rien tant que les progrès de la Religion et des missions, et c'est surtout pour que vous puissiez y travailler tous avec tranquillité et avec

plus de fruit que Sa Majesté à cru nécessaire de prendre ce parti, afin de faire cesser le trouble qu'un zèle malentendu ou l'esprit de domination paroissent apporter depuis quelques années dans une mission dont il est le protecteur et le fondateur et du temporel de laquelle il entend rester le maître.

La France n'abandonnait donc en aucune façon le temporel de la Mission de Pe King et le Roi défendait même de reconnaître aucune autorité autre que la sienne dans cette question. La lettre suivante de Bertin confirme et complète celle de Sartine.

Lettre de Bertin à l'abbé Bourgeois, Versailles, 28 janvier 1779

Je vous recommande (au nom de Mr. de Sartine au surplus que cela regarde) la mission dont le Roy vous a confié l'administration. Vous recevrez, comme à l'ordinaire, des preuves de la protection et des bontés de Sa Majesté; c'est pareillement au nom du ministre de la Marine qui m'a demandé de me charger toujours de ce détail que les fonds de la Mission vous sont adressés; et ce ministre et moy ne doutons pas que vous continuiez à faire tout ce qui dépendra de vous pour entretenir la paix et l'union parmi les missionnaires, et pour les encourager à persister avec zèle dans leurs travaux apostoliques. Les ordres du Roy que M. de Sartine et moy vous adressons par d'autres dépêches vous mettrons et tous les missionnaires à l'abri des tracasseries de l'évêque de Macao, de ses adhérens, des gens de la Propagande et de tous autres, et fixeront l'incertitude et la division d'opinions entre les missionnaires qui me paroissent bien peu au fait des nuances et des limites de la puissance ou juridiction spirituelle, relativement au temporel d'une fondation faite, maintenue et toujours entière à maintenir telle par un Souverain. Vous verrez que dans les ordres du Roy votre réponse au Vicaire de Mr. de Nan King y est qualifiée de très modérée. Cette expression a été mise exprès, pour faire connoître à ceux à qui vous en remettés s'il y a lieu copie qu'ils ne doivent pas s'attendre à des réponses aussi douces de la part du Roy auquel ces ordres les renvoient doresnavant sur toutes ces prétentions et tracasseries; je trouve en effet votre réponse plus douce en ce que vous semblés reconnoître la compétence de Rome plus que celle du Roy sur un temporel et une fondation que vous ne tenez que de luy et à titre de *dépôt et d'administration*. Vous êtes à cet égard comme pour le temporel de tout autre établissement pareil, tel qu'un collège, un séminaire etc., etc. Vous n'êtes que des dépositaires et fussiez-vous tous interdits et privés de la Mission spirituelle et évangélique dont les pouvoirs vous sont confiés, vous n'en resteriers pas moins dépositaires d'un temporel à vous confié par le Roy pour le soutien de cette œuvre, et un dépositaire dans tous les cas n'a ni droit ni qualité à luy sur le dépôt et il doit renvoyer toute demande à cet égard au légitime possesseur ou donateur qui luy en a accordé la garde.

La Cour de Lisbonne doit avoir recommandé à l'évêque, ainsi qu'au Sénat et au Gouverneur de Macao, d'accorder aux Missionnaires français qui sont ou seront employés à la Chine, toute sûreté et tous les secours et bons traitements qui doivent leur procurer la bonne harmonie et l'étroite amitié subsistante entre les deux nations. Ce sont les expressions de notre Ambassadeur à Lisbonne. J'aurois bien désiré vous faire passer la copie même des ordres adressés à Macao par la Cour de Lisbonne, ainsi que celle des ordres partis de Rome à ce même sujet pour les missionnaires de la Propagande. Mais les détails apportés à la demande qui en a été faite surtout à Lisbonne pourroient faire naître quelque soupçon quoiqu'il en puisse être, soit que les ordres aient été envoyés et que ceux qui les ont reçus vinsent à vous les cacher, soit qu'ils ne l'aient pas été, ceux du Roy prévoient le cas et fixent invariablement votre conduite et celle de tous les missionnaires à ce sujet. Une visite que j'ay reçue de Mr. le Nonce il y a quelque tems avoit pour but de proposer au Roy quelques arrangements sur la Mission française de la Chine, et il s'en faut bien assurément qu'il pense ainsi que le Pape qu'on puisse rien faire de relatif au temporel sans l'agrément et la disposition du Roy. Vous serés donc par ce moyen et en vous tenant avec fermeté à la conduite qui vous est prescrite à l'abri de toutes tracasseries extérieures sur le temporel, son employé et son administration. Il seroit fort à désirer qu'il en fut de même par rapport aux tracasseries intérieures entre les missionnaires, et quoique leur premier germe soit né de celles qui ont été excitée extérieurement. Cependant malgré l'extinction des premières que les ordres du Roy feront sans doute cesser, il peut arriver qu'elles subsistent si on n'aïdoit votre prudence de ce côté-cy. En conséquence je réponds à un des missionnaires qui m'avoit écrit en luy envoyant les observations très sensées de Mr. Dugad, et j'y ajoute d'ailleurs tout ce qui m'a paru capable de rectifier leurs vues, ou leurs connoissances entre autres relativement au projet de distribuer tout ou partie des revenus de la mission en pensions. De son côté M. Dugad par mes conseils, et de l'approbation de Mr. de Sartine, vous donne une règle qui vous mettra à portée de contenir des demandes incompatibles avec l'économie nécessaire et avec les besoins de la mission sans vous exposer aux plaintes et à toutes les petites rumeurs ou doléances qu'arrache presque toujours l'amour propre ou la petite jalousie parmi des subordonnés qui éprouvent un refus, ou qui n'admettent jamais que leur voisin ou confrère qui ne l'a pas essayé comme eux est dans un cas différent ou plus méritoire ou plus exigeant; enfin cette règle après avoir pris sur elle et vous avoir par conséquent délivré de ce point toujours le plus pénible pour un supérieur, vous laisse la liberté de tempérer ou diminuer sa rigueur littérale si les circonstances vous paroissent le permettre. Je sçay par ma propre expérience combien un administrateur supérieur est soulagé par de telles dispositions, et c'est ce que nous avons cru remplir par ce que vous doit mander Mr. Dugad; c'est de vous conformer pour le traitement personnel

des missionnaires et en particulier de ceux du Palais à ce qui se pratiquoit et avoit lieu pour chacun d'eux sous Mr. BENOIT et en même tems il vous ajoute que comme les privations et les dégoûts d'une disette, sont bien plus à charge à des prêtres séculiers comme vous êtes, qu'à des religieux tels que vous étiez du tems de Mr. Benoit il vous invite à améliorer même l'état d'un chacun à cet égard, autant que les besoins présents et futurs de la mission vous paroîtront le permettre. Nous espérons que cela joint à la sagesse et à la modération que vous mettez dans votre administration calmera bientôt la petite division et les mécontentemens qui fermentoient.

* *
* *

Le P. Cibot. Tous les missionnaires de Pe King écrivaient à tour de rôle au malheureux Bertin submergé sous un flot de lettres; un des plus actifs de ces correspondants fut le P. Martial CIBOT qui avait eu la naïveté de croire qu'on ne le reconnaîtrait pas sous le pseudonyme de l'*Affligé tranquille*, affligé il le fut assurément, tranquille il ne le fut certes pas. A sa plainte qu'on a trahi son incognito, Bertin lui répond :

Lettre de Bertin à l'affligé Tranquille.
Versailles, le 20 Déc. 1778.

« Votre secret n'a été trahi ni par M. LE FEVRE, ni par M. BOURGEOIS sur votre *incognito*, mais plusieurs personnes le sçavaient tout en le gardant; dans la conversation on se méprend sur le nom en parlant de la personne; un nom *incognito* est de contrainte pour eux par le défaut d'habitude; votre ouvrage sur la Piété filiale confié à M. Dugad était de la même écriture que ceux que nous avons sous le nom de l'*Affligé Tranquille*, etc., etc.; votre *incognito* n'en subsiste pas moins par la fidélité que nous vous gardons, je crois pouvoir vous en répondre.

« Vous recevrez des ordres du Roy par une lettre du Ministre de la Marine qui vous mettront à l'abri et la mission entière des incursions dignes d'housards qu'on a tenté de faire tantôt de la part de M. de Macao, tantôt de la part des Gandistes; c'est le Roy qui veut se charger de ces tracasseries et qui sçaura s'en ? aisément; vous n'aurez par ce moyen qu'à penser à l'oeuvre de la mission et non aux tracasseries. »

Répondant aux lettres de CIBOT de novembre 1778 et d'octobre 1779, BERTIN, dans une lettre du 31 décembre 1780 qui n'arriva qu'après la mort du missionnaire, mandait à ce dernier :

Faites surtout ce qui dépendra de vous pour envisager les évènements passés sous un point de vue plus consolant. Je suis persuadé que quelque laborieuses que soient vos occupations, le dérangement de votre santé est, moins

encore l'effet du travail que d'une imagination ardente et qui se reporte sans cesse sur des objets qui ne peuvent que l'accabler.

..... Croyez-vous par exemple qu'on doive approuver l'idée que vous me marquez avoir eu souvent de vous retirer dans quelque Province pour ne vous occuper plus que de la science divine. Eh! que deviendrait la vigne si chacun voulait la bêcher et que personne ne voulut la tailler, et *vice-versa* chacun doit faire ce à quoi il est le plus propre, et la partie à laquelle on vous employait, avait d'autant plus besoin de vous que c'est celle qui manque le plus de sujets et où les ouvriers sont les plus rares.

Les ordres provisoires du Roi envoyé à M. Bourgeois, auront sans doute calmé vos inquiétudes sur le sort de la Mission; et lorsque la Cour de Rome aura terminé l'affaire que la Cour de France négocie auprès d'elle en ce moment vous verrez que pour vous maintenir et vous rendre à Pe King votre première consistance il est d'autres moyens que celui du rétablissement des Jésuites, que vous regarderiez depuis longtemps comme une idée destituée de tout fondement si la distance où vous êtes ne vous empêchait de voir l'état des choses tel qu'il l'est en effet.

Les travaux du P. CIBOT étaient plus remarquables par leur abondance que par leur qualité; dans une liste des travaux envoyés de Chine par les missionnaires, dont la plupart étaient chez Bertin, je relève la note suivante:

« La grande partie des Manuscrits qui précèdent se réduit à peu de chose, lorsqu'on en retranche les *excursions* familières à l'Affligé tranquille auteur de presque toutes les notices. Quelques unes même par exemple la Notice sur les abeilles, ont été rejetées par M. l'abbé BATTEUX, comme peu dignes de l'Impression. Peut-être seroit-il à propos que l'Affligé tranquille se bornât à la description d'un plus petit nombre d'objets, et qu'il entrât, pour chacun d'eux, dans de plus grands détails. » 1)

Dans un esprit de conciliation, le P. CIBOT avait écrit une lettre au P. de VENTAVON qui lui répondit dans ces termes le 23 Mai 1780 :

« J'accepte avec empressement vos offres, et l'occasion est des plus importantes. Je vous demande donc, mon R. P., et vous prie, pour notre consolation commune de faire une démarche qui sera sûrement bénie de Dieu et

1) Bib. Nationale, MSS. — Collection Bréquigny, 2. *Mélanges sur la Chine et les Chinois*, f. 136.

louée des hommes. Il est évident que Mgr. DAMASCÈNE a été présenté par la Reine de Portugal, et confirmé par le Souverain Pontife évêque de Pe-King; que ses bulles ont été expédiées et envoyées à Lisbonne, et qu'on ne doute pas même à Rome qu'elles ne soient déjà parvenues entre les mains du nouveau prélat; reconnaissez-le donc comme tel, avec la clause, pour aplanir toute difficulté, *sauf les droits de Mgr. de Nan King*, auquel vous serez toujours libre d'adhérer, s'il ne jugeoit pas à propos de se démettre. Cette démarche de votre part seroit peut-être suivie de celle des autres Messieurs qui sont le plus liés avec vous. Alors on pourroit faire cesser le scandale, et rappeler la paix si nécessaire à cette mission. Qui sçait même si les Portugais touchés de cet exemple ne se rendroient pas, surtout si on leur déclaroit par écrit qu'on ne prétend point nuire aux légitimes droits de leurs Majestés Portugaises, et qu'on seroit tout prêts, dans le cas que leurs dispositions et celles de Rome eussent changées par rapport à Mgr. Damascène, de se conformer aux nouveaux arrangements que les deux Cours auraient prises de concert. Voilà, mon R. P., la demande et la prière que je vous fais; si vous y avez égard, j'en serai plus content, que si dans le moment vous me procuriez tous les biens et les honneurs du monde, parce que j'y crois le vôtre intéressé. Soyez assuré que je ne conserve ni aigreur, ni ressentiment du passé. Si je ne vais pas dans la suite chez vous, à moins que vous ne m'invitez, ce ne sera que pour éviter toute altercation qui pourroit altérer votre santé. Je prie Dieu qu'il vous la rende au plus tôt, si c'est pour sa plus grande gloire et votre salut.»

Pe King, ce 17 juin 1780.

Monsieur,

P. X.

Quoique vous soyez dans la maison, je prends le parti de vous écrire pour m'expliquer en moins de mots et éviter tout choc de dispute.

Tout ce que vous me proposiez dans votre dernière lettre pour moi et pour les RR. PP. Portugais étoit plus risible que digne d'attention si vous supposez que je sois encore en mon bon sens. Les protestations du R. P. Yo et du R. P. Amiot doivent vous faire sentir qu'il n'y a aucune sorte d'obligation de reconnaître la juridiction prétendue de Mgr. Damascène. Le R. P. Na vous donnera la même décision si vous le souhaitez avec promesse de ne pas l'exposer à des fureurs. Votre opinion n'est qu'une opinion qui n'a jamais pu vous autoriser à dire, à faire prêcher, etc. aux Chrétiens qu'il n'y avait point de salut pour qui ne reconnaissait point Mgr. DAMASCÈNE pour son évêque en pleine juridiction. L'Europe frémissait d'horreur de cette hardiesse ignorante et nécessairement funeste aux simples. Voyez ce que vous devez à la Croix de J. C. pour vous rétracter et faire rétracter ceux qui l'ont débité sur votre parole. Plus vous différeriez, plus vous auriez à répondre de péchés qu'il faudroit vous imputer.

Réponse du P. Cibot à la lettre de Ventavon du 23 mai 1780; trouvée dans son portefeuille après sa mort.

Je laisse à d'autre à examiner si vous, Français, Missionnaire français, ancien Jésuite français, vous ne manquez pas à toute décence en menant chez les RR. PP. du Si Tang fort tranquilles, un de nos missionnaires chinois pour déblatérer contre nous jusqu'à la grossièreté et à l'injure à la face des autels, et si c'était à vous assister en surplis et en étole à une scène de cette espèce. Si au lieu de venir à la maison avec les vôtres, vous aviez fait hier la St. Régis en certain endroit, tout est dit, nous ne sommes plus rien pour vous. Je vous fais grâce de tout ce que mon cœur offre ici à ma plume. Il ne s'agit pas de ma sensibilité, mais du plus grand intérêt que vous ayez au monde.

Parcourez en esprit et rappelez-vous en détail ce que vous avez approuvé, conseillé, fait faire, dit, etc. depuis le dimanche de la Passion. Il est évident que tout cela a été un décri continuel des missionnaires européens : de ceux du côté de Monseigneur Damascène par des procédés pleins de souterrains, de finesse, de cabales et de mille choses qui annoncent et dictent la passion ou du moins sont absolument inconciliables avec la charité chrétienne ; de ceux qui n'admettent pas la juridiction de Mgr. Damascène par les noms odieux qu'on leur a donnés devant les néophytes, par les accusations indignes dont on les a noircis, par les déclamations injustes, affiches, etc., par où l'on a atteint leur réputation. Or, la prédication évangélique n'ayant ici de force et d'autorité que celle de leur sagesse, vertu, bon exemple, etc. parce que les Chinois sont obligés à s'en fier à eux pour tous les faits. Quelle plaie donc faite à la religion et au ministère évangélique que tout ce qui s'est passé et se passe ! La juridiction de Mgr. Damascène eût-elle été pleine et entière, la crainte de l'occasionner encore moindre eût obtenu des ménagements d'un vrai zèle et fait éviter le moindre éclat. Monsieur, plus vous y penserez en disciple de J. C., plus vous serez effrayé, consterné, désolé des larmes que vous faites couler à jamais des yeux de la Religion par les âmes que vous lui faites perdre. Puissent les vôtres les consoler et empêcher que votre perte ne mette le comble à ces désolations. Ô, qu'elles m'en feraient verser de bien douces et m'ôtteraient de douleurs ! Je prie J. C. de tout mon cœur de dissiper la fascination lamentable qui vous aveugle au milieu des lumières et des vertus. Je l'espère de sa bonté infinie et des tendres prédilections dont il vous a comblé. Au moins, ne cesserai-je pas de l'en conjurer par mes prières. Hélas ! toute réputation de sagesse et de bonne conduite est perdue pour vous en Europe, même auprès de vos amis, qui s'étonneront que vous ayez oublié que le vrai pasteur entre par la porte. Votre nom porté au delà des mers dans les récits de tout ce qui s'est passé ici entrera longtemps dans les décisions sur le ministère évangélique que feront les impies, les hérétiques et les mauvais Chrétiens. Ménagez-vous à temps la grande consolation d'être revenu au vrai. Ô que je vous la désire ! J'ai l'honneur

Pierre Martial CIBOT, miss. apost.

Sur le point de mourir, le P. CIBOT écrivait à Bertin :

Lettre du P.
Cibot à Bertin.

Monseigneur,

Je touche à ma dernière heure, je n'ai plus de pensée que pour notre chère Mission. Je la recommande encore à Votre Grandeur. Jamais votre protection ne lui fut plus nécessaire. Vous avez tant fait pour elle; achevez, Monseigneur, achevez, je vous en conjure, la bonne oeuvre. Le temps presse; si votre zèle ne vient promptement au secours des missionnaires françois, ils succomberont: leur chute causeroit ici celle de la Religion.

Mon état ne me permet pas d'en dire davantage. J'avois préparé des notices; ma maladie m'a empêché d'y mettre la dernière main. Il ne me reste plus qu'à remercier Votre Grandeur des bontés dont elle m'a si constamment honoré. Je prie le Seigneur qu'il vous rende en grâces et en bénédictions tout ce que vous avez fait pour un pauvre missionnaire comme moi. Pour dernière grâce, je prie Votre Grandeur de faire prier Dieu pour le repos de mon âme.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

le très-humble et très-obéissant serviteur

Pierre Mart. CIBOT, Mission. apost.

A Pe King, le 3 aoust 1780.

Le P. CIBOT mourait peu de jours après, et le P. BOURGEOIS racontait ainsi ses derniers moments :

Lettre du P.
Bourgeois à Bertin.

7 Septembre 1780.

Monseigneur,

Dans la lettre que M. CIBOT eut l'honneur d'écrire à Votre Grandeur l'an passé, il la prévenoit que ses forces diminoient de jour en jour, et qu'il n'étoit pas loin de sa fin. Il ne disoit que trop vrai. La plaie que la destruction de la Compagnie avoit faite à son coeur, loin de se fermer, se rouvroit tous les jours à la vûe des maux infinis, dont cette fatale destruction est et sera éternellement la cause.

M. DAMASCÈNE SALUSTI consacré sans doutes, malgré la plus grande partie des Missionnaires, le décri du St. Ministère, le trouble des néophites, le danger de toute la Mission, occasionné par des éclats inconsidérés, des interdits, des suspenses, et même par des excommunications, tout cela avec ses accompagnements, fit sur M. Cibot une impression, qu'il n'étoit plus en état de supporter. Sentant ses forces diminuer considérablement, il demanda avec instance le Viatique. Il voulut le recevoir à l'Eglise, où il eut bien de la peine à se trainer. Tout le monde s'y rendit, excepté les Missionnaires françois, qui se sont livrés à M. Salusti.

Le P. Cibot étoit si foible, qu'ayant voulu dire un mot d'édification, la voix lui manqua, il ne put se faire entendre: Je me pressai de lui donner la Ste. Hostie que je tenois entre les mains. Il se remit un peu de cette fatigue; le lendemain matin, il regrettoit de n'avoir pu parler la veille. Je lui dis, je sçais ce que vous vouliez dire. N'est-il pas vrai que vous pardonnez de bon coeur à ceux qui ne pensent pas comme nous, qu'ils sont dans votre coeur, et que vous mourez leur ami. Si vous voulez je leur dirai de votre part. Oui, dit-il, vous me ferez plaisir. Je les aime, mais je les plains. Ils sont hors de leur voye. N'est ce pas une chose horrible que sachant l'état où je suis, aucun ne paroisse ici. Mais laissons tout cela; Dieu a ses vûes, adorons le et soumettons nous de tout notre coeur et sans réserve.

Il me dit un soir: «Vous diriez qu'on a tiré un voile sur tout le passé; je n'ai plus qu'une pensée, et c'est la seule qui m'occupe. Je me regarde comme un enfant, qui retourne à son Père!» Il me dit une autre fois: «Je suis trop tranquille, ma tranquillité me fait peine.»

Un jour son poulx étoit moins mauvais. Je le lui dis; il me répondit: «Je vous demande en grâce de ne pas me tirer de l'indifférence où je suis: Je vous déclare que si j'en sortais un moment; je le payerois bien cher.»

Il étoit résigné sans effort, et comme naturellement il prévoyoit tout, il arrangeoit tout, et d'une manière si aisée qu'on auroit cru qu'il oublioit l'état de mort où il se trouvoit. Il souffroit cependant étrangement. Il étoit jour et nuit sur un siège sans pouvoir changer de situation; tout son corps portoit sur les plaies; un feu le dévorait et consumait insensiblement une vie, qu'il auroit perdue bien plus vite, s'il n'eût été extrêmement sain dans toutes les parties du corps

Il regarde comme une des plus grandes grâces, que Dieu m'ait faites, d'avoir été le dépositaire de ses sentiments pendant toute sa maladie, où je lui servois comme d'infirmier. Il me recommanda plus d'une fois de ne point penser au lendemain, de recommander à nos familles chrétiennes la dévotion envers la Ste Vierge et le fréquent exercice des actes de foi, d'espérance et de charité. Quatre ou cinq jours avant sa mort il me dicta la lettre que j'ai l'honneur d'envoyer à votre Grandeur. Il vouloit aussi écrire à M. de Villeneuve; puis il dit: «J'écrivis l'an passé à ce bon ami tout ce qu'on peut écrire de coeur». Il mourut le 8 Aoust vers les trois heures du soir. J'envoie aussi à Votre Grandeur deux lettres de ce cher defunt. Elles sont fortes. Il les fit sans émotion; et il consentit sur ma représentation qu'elles ne fussent pas envoyées; mais elles feront connaitre à Votre Grandeur où en est le mal ici.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monseigneur

De Votre Grandeur.

Le très-humble et très-obéissant serviteur

Fr. BOURGEOIS, Miss. françois

A Pe King, le 7 septembre 1780.

Peu de temps avant sa mort, le P. Cibot avait reçu de Bertin du vin auquel il ne put goûter; il en disposa avant sa mort en faveur du P. BERNARD qui lui en avait fourni pendant sa maladie.

La mort du P. Cibot causa un véritable chagrin à Bertin qui écrivait :

Lettre de Bertin au P. Bourgois, Paris, 16 Nov. 1781 (en réponse aux lettres du 7 et 25 sept. et 2 oct. 1780).

« La mort [de M. CIBOT] m'a véritablement affligé, quoique je prévisse, d'après ses infirmités continuelles, que le terme de sa vie ne pouvoit être très éloigné; je ne doute pas cependant qu'il n'ait été avancé par l'excès de sa sensibilité et par les effets d'une imagination trop vive dont le feu le consumoit sans relâche. Cette perte est d'autant plus fâcheuse que le nombre des ouvriers évangéliques qui composent votre mission, n'est pas considérable, et que M. Cibot étoit des plus zélés et des plus laborieux pour cet objet comme pour la correspondance littéraire. »

* *
* *

La mort du P. Cibot ne mit pas sa mémoire à l'abri des insultes; le P. COLLAS écrivait à Bertin le 2 oct. 1780 ¹⁾ :

« Dans ces circonstances fâcheuses nous venons de faire une perte considérable dans la personne de Mr. Cibot mort le 8 d'août à 3 heures après midi d'une maladie très longue causée par un épuisement de forces, également regretté des Chrétiens et de ceux des missionnaires qui s'intéressent au progrès de la mission. Il a été insulté après sa mort par le parti du nouvel évêque; dès le soir même on nous rapporta que Mr. LAN ²⁾, prêtre chinois de cette maison était allé avertir en plusieurs endroits que Mr. Cibot était sûrement damné; on a répandu qu'il n'était pas permis de prier pour lui, aucun missionnaire de ce parti n'a voulu lui rendre les devoirs que la religion rend au dernier des fidèles, ceux d'entre eux qui sont de notre maison, ceux des autres maisons ont passé, repassé devant son cercueil sans lui dire un *Requiescat in pace*. Mr. Cibot est mort paisiblement s'appuyant sur la miséricorde du Seigneur avec toute la confiance d'un enfant qui va à son père, c'était son expression, il se voyait mourir et n'a perdu la connaissance qu'environ une demie heure avant sa mort. »

Cependant le P. de VENTAVON malgré les lettres du Ministre et

1) J'ai publié cette lettre, qui appartient à ma collection particulière, dans la *Revue d'Extrême-Orient*, II, N^o. 3, Juillet—Août—Sept. 1883, pp. 298—304; elle a été reproduite par le P. de Rochemonteix, pp. 481—7.

2) Ignace Xavier LAN, 藍方齊, LAN Fang-ts'i, Chinois, né le 23 août 1727, † 30 juin 1796, à Pe King.

la note du P. DU GAD ne se tenait pas pour battu et il écrivait de nouveau à Bertin :

6 Décembre 1779.

Lettre du P.
de Ventavon.

Monseigneur,

J'ay reçu les lettres dont Votre Grandeur a bien voulu m'honorer, et ensemble le mémoire qui luy a été présenté par Mr. l'abbé DU GAD; il est trop tard pour y répondre en détail, je le ferai, s'il plaît à Dieu, l'année prochaine; j'ay tout ce qu'il faut pour prouver évidemment que la vérité y est altérée et déguisée d'un bout à l'autre; la seule proposition vraie qu'il renferme, est que Votre Grandeur est l'insigne protecteur de notre Mission, et que les Portugais missionnaires, à l'exception de Mr. d'ARROCHA [da Rocha], se sont fort écartés des limites du devoir. Si Votre Grandeur pouvoit vérifier la proposition de Monseigr. le Nonce, et ressusciter en Chine notre chère Compagnie, je serois bien consolé de toutes les peines que j'ay eues et j'accepterois bien volontiers toutes les conditions qu'on voudroit. Je ne comprends pas comment M. l'abbé Du Gad a pu dire que j'étois le seul à ne pas luy écrire; il y a sûrement en cela de l'erreur, je luy ay écrit constamment toutes les années, et ses réponses prouvent que mes lettres luy sont heureusement parvenues. Ce Mr. est mon ami, j'estime sa piété, sa candeur, sa probité, bien qu'elle ne soit pas à l'abri de toute surprise après la destruction de la Société. Je n'ay pas eu d'autre plus grand chagrin dans ma vie sinon que Mr. Du Gad ne soit pas venu à Pe King. S'il s'y étoit trouvé, je suis moralement assuré que la paix et la bonne harmonie n'y auroit jamais été troublée. Des gens guidés par des vues particulières, luy en ont fermé l'entrée, je la luy avois rouverte, en présentant un placet à l'Empereur, mais par malheur, M. Du Gad fut forcé à partir de Canton, avant que les dépesches arrivassent. Je voudrois pouvoir rendre un témoignage aussi avantageux à Mr. LE FEBVRE, mais les préventions qu'il prend aisément, et dont il ne se défait presque jamais, l'ont précipité dans quelques démarches dont il aura peut-être lieu de se repentir et devant Dieu et devant les hommes. Je ne sais point encore le contenu des lettres de Votre Grandeur à Mr. AMIOT; attaché au Palais, je n'ay encore pu me rendre à la ville pour en conférer avec luy. Mais quels que soyent les arrangements qu'on aura fait ou qu'on fera, je prie Votre Grandeur d'être bien assurée, que dès qu'ils seront munis de l'autorité légitime, j'y souscrirai avec le plus grand plaisir.

Je ne veux pas abuser plus longtemps des moment précieux de Votre Grandeur, dont j'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect et une très sincère reconnaissance,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VENTAVON, missionnaire.

Hai tien ce 6 Xbre 1779.

Ainsi que le fait remarquer BERTIN dans une note à cette lettre :

« Jamais M. le Nonce ni personne un peu au fait n'a regardé le rétablissement des Jésuites que comme une chimère, mais la proposition de M. le Nonce était de nommer pour les missions françaises de la Chine un préfet ou vicaire apostolique. Et c'est ce qui serait fait sans les lenteurs ordinaires de la Cour de Rome. »

Autre lettre du
P. de Ventavon.

Autre lettre du même P. de VENTAVON qui marque son caractère :

Monsieur et Révérend Père.

J'apprends qu'un des prosélites nommé LY est allé chés le Tang sien Xing l'insulter. J'apprends encore qu'on ne le sert point à table selon l'usage: j'ay droit, Monsieur, comme tant d'autres, à avoir dans l'Eglise les gens qui m'y sont nécessaires. Je ne fais point insulter les vôtres, ne souffrés pas que les miens le soyent. Je prendrois un défaut de réponse de votre part, comme un aveu que ces espèces de violences se commettent par vos ordres.

J'ay l'honneur d'être avec considération

Monsieur et Rd. Père

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

VENTAVON, Mission.

Bertin répondit à la lettre du 6 décembre 1779 avec beaucoup de modération :

Lettre de Bertin
au P. de Ventavon.

Paris, le 31 Décembre 1780.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite d'Hai tien en date du 6 Décembre 1779. Je vois parce que vous me marquez, que les intentions de Sa Majesté ne vous étaient pas encore parvenues à cette époque; j'espère que les ordres qu'elles renferment auront enfin rétabli le calme parmi vous. Il me semble au surplus que vous ne réfléchissiez pas assez aux suites vraiment fâcheuses qui résulteraient d'une plus longue discorde entre les membres de la Mission. Votre union me parait un article si important, non seulement à raison de votre état, mais même relativement à vos intérêts personnels, que tous les sujets de plaintes que vous m'avez adressés jusqu'à présent sont d'une considération légère en comparaison de ce point essentiel. Vous semblez n'entrevoir d'autres remèdes aux troubles qui vous divisent, que le rétablissement de votre Compagnie, et j'ignore sur quel fondement vous avez pu croire que M. le Nonce s'en étoit occupé; jamais, ni M. le Nonce, ni personne, au fait de cet objet, n'a regardé le rétablissement des Jésuites que comme une chimère. Mais un moyen

plus simple de vous rendre la tranquillité, moyen effectivement proposé par M. le Nonce, c'est de nommer pour les missions françaises de la Chine, un Préfet ou Vicaire Apostolique relevant immédiatement du Saint Siège; et c'est ce qui aurait déjà eu lieu sans les lenteurs ordinaires de la Cour de Rome. C'est un objet que je continuerai de suivre soit auprès de M. le Nonce, soit auprès du Ministre de la Marine et des Affaires étrangères, car quoique retiré du ministère, je n'en suis pas moins porté à veiller aux intérêts de la Mission, dans l'espérance que chacun de ses membres et vous en particulier, vous contribuerez par votre esprit de modération et de résignation à ramener la concorde au milieu de vous. Je suis, etc.

P.S. La méprise sur celui qui n'avait pas encore écrit à M. Du Gad, ne vient que de moi, et M. Du Gad m'a remis de mon erreur. Quoiqu'il en soit, il m'a encore dit, et de tout temps, le plus grand bien du missionnaire qui est dans le cas, il en a une véritable estime, et il lui en a même donné des preuves que ce missionnaire ignore encore et dont je suis le témoin et le confident.

*
**

Ce fut un véritable complot qui fut ourdi contre la Mission française dont Propagande et Portugal convoitaient les biens. Il ne faut pas oublier que l'évêque de Nan King, LAIMBECKHOVEN, qui avait la juridiction sur Pe King dont le siège était vacant, était lui-même un Jésuite; il administrait le diocèse de Pe King depuis la mort de Mgr. Polycarpe de SOUZA (26 mai 1757) par l'intermédiaire du P. JOSEPH de SAINTE-THERÈSE. Prenant prétexte de son âge, le prélat avait soixante et onze ans, la Sacrée Congrégation de la Propagande, sans le consulter, lui donnait le 2 juillet 1778 un coadjuteur; Mgr. Laimbeckhoven apprenait en effet par une Bulle de la Propagande du 4 février 1779, que, après nomination par la Reine de Portugal, le vicaire apostolique du Chan Si, le franciscain de la Stricte Observance, le bavarois Nathaniel BÜRGER, évêque de Delcon, était désigné pour son coadjuteur avec future succession. Ce fut ce prélat imposé à l'évêque de Nan King auquel on avait retiré presque tous ses pouvoirs qui sacra évêque de Pe King le 2 avril 1780, dans le Si Tang, église de la Propagande,

L'évêque
Damascène
Sallusti.

avec l'assistance des PP. JOSEPH de SAINTE-THÉRÈSE et da ROCHA, le religieux augustin, Jean Damascène SALLUSTI de la CONCEPCION, désigné sur les instances de Rome par la Reine de Portugal, qui n'avait pas encore reçu ses bulles, et qui, par conséquent aux termes d'une décrétale de Boniface VIII de 1300, ne pouvait exercer de juridiction. Sur les vingt-six prêtres alors à Pe King (18 européens, 8 chinois) douze acceptèrent la consécration de l'intrus: les Propagandistes: SALLUSTI lui-même, JOSEPH de SAINTE-THÉRÈSE et ARCHANGELO; les français VENTAVON, POIROT et GRAMMONT; l'italien CIPOLLA, le Portugais da ROCHA et quatre Chinois; quatorze, s'appuyant sur la décrétale de Boniface VIII refusèrent de reconnaître le nouvel évêque: le Propagandiste CITADELLA; les Portugais d'ESPINHA, SEIXAS, Ignace FRANCISCO, Joseph Bernard d'ALMEIDA, André RODRIGUEZ, les Français BOURGEOIS, AMIOT, d'OLLIERES, COLLAS, CIBOT et trois Chinois. Ventavon et Poirot, telle était leur animosité, allèrent jusqu'à accuser le P. Bourgeois d'avoir volé les bulles!

Des intérêts particuliers jouèrent un rôle dans toute ces affaires: CIPOLLA par exemple était un déséquilibré: «M. CIPOLLA, Sicilien, nous dit un *Mémoire sur le différent qui s'est élevé entre Mgr. l'évêque de Nan King et celui de Macao au sujet de l'administration du Diocèse de Pe King* qui fait partie de la collection Delessert, M. Cipolla, Sicilien, destiné avant de partir d'Europe pour la maison française et qui, à Canton, se destina de lui-même pour la maison des Missionnaires Portugais, ne tarda pas à se mettre sur les rangs. Le Père Hallerstein étant mort peu après la nouvelle certaine de la destruction totale de la Compagnie, M. Cipolla prétendit que le P. Hallerstein l'avait fait son légataire de vive voix, ou plutôt par signes, car depuis longtemps le P. Hallerstein était paralytique et sa langue était tellement embarrassée qu'il n'articulait presque aucun mot. Après sa mort, M. Cipolla voulut se mettre en possession de ses meubles et de ses instruments de mathématiques, indépendam-

ment du Supérieur des Missionnaires portugais, dont selon lui, l'autorité avait entièrement cessé. Après des paroles très vives, il les quitta brusquement, vint déclamer contre eux chez nous, alla de là trouver les Missionnaires de la Propagande, qui n'entrèrent que trop dans ses idées. Il alla ensuite demeurer dans la sépulture des Pères Portugais qui lui fournissaient de quoi s'entretenir. Il alla ensuite demeurer dans leur maison à Hai tien, près des Jardins de l'Empereur, où les Missionnaires Portugais eurent encore longtemps à souffrir de son humeur et de ses entreprises. La principale église des Missionnaires Portugais ayant été brûlée au mois de février, tous conclurent d'une voix à ne rien omettre pour la rebâtir promptement et de manière qu'elle fut au moins aussi grande et aussi belle qu'auparavant ce qu'ils ont exécuté avec toute l'ardeur de gens qui eussent travaillé pour des successeurs à leur gré, et n'ayant égard en cela que l'honneur et l'intérêt de la Mission. M. de ROCHA était d'un autre avis; il voulait qu'on se contentât d'une église médiocre et bâtie à peu de frais; il fut mécontent que son avis ne fût pas suivi et dès lors il se déclara pour ceux qui ne voulaient point attendre l'intimation du bref apostolique pour le mettre en exécution. Au reste, M. de Rocha lui-même a avoué à un Missionnaire de la Propagande, alors de ses amis, que la cause de sa séparation d'avec ses confrères, les autres missionnaires portugais, était telle que je viens de le rapporter, excepté qu'il ne lui avait pas expliqué quel était l'avis qu'il se plaignait qu'on n'eût pas suivi. Le système de l'obligation d'obéir au bref apostolique avant son intimation était le point de réunion de ceux qui avaient ou avaient eu précédemment quelque mécontentement ou qui avaient quelque prétention particulière. Les Missionnaires de la Propagande les appuyaient de toutes leurs forces, excepté un seul, le Père EUSÈBE aujourd'hui excommunié par le Père DAMASCÈNE.

Mgr. BÜRGER ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité; il

mourait peu de semaines plus tard le 28 août 1780; il semble avoir eu quelque remord de son action car de retour dans sa province, il avait écrit à l'évêque de Nan King qu'il avait des scrupules assez vifs sur la consécration qu'il avait faite.¹⁾ Mgr. LAIMBECKHOVEN lui survécut sept ans, car il ne mourut que le 22 mai 1787, à Toung kia houang, près de Sou Teheou. Il avait «fortement blâmé et la consécration du P. Damascène et l'usage qu'il avait fait d'une juridiction prétendue; mais en même temps Mr. de Nan King a dit qu'il ne voulait pas se mêler des affaires de Pe King ajoutant que la Sacrée Congrégation avait déclaré que son administration était finie». ²⁾ Sallusti essaya d'exercer ses pouvoirs aux missionnaires, mais ses adversaires les refusèrent et continuèrent d'exercer avec les approbations de l'évêque de Nan King; nous verrons d'ailleurs à quels excès et à quels abus de pouvoir il se livra avec ses complices Ventavon, Poirot et Grammont.

Sûr de l'appui du nouvel évêque le P. de VENTAVON entra en lutte ouverte avec ses confrères et faisait défense aux fermiers de la Compagnie à Koungan de payer au P. BOURGEOIS les rentes de l'année 1780 déclarant que depuis une année il était administrateur; travaillant de connivence avec SALLUSTI, il fit lire aux fermiers un petit mandement de ce dernier dans lequel il était dit: «Qu'étant un bon Pasteur constitué par le Souverain Pontife, il les avertit que ceux qui ne reconnaissent pas sa juridiction ne sont pas propres et idoines à ramasser des rentes». Le P. Bourgeois, dans une lettre adressée de Pe King le 31 octobre 1780 à Bertin, écrit: «Je ne sais encore de cette histoire, que ce que m'en a mandé le collecteur de la maison; ce qui paraît sûr, c'est que M. Ventavon et M. Sallusti visent au Temporel par le moyen du Spirituel, qu'ils n'ont pas encore. Je m'oppose fortement à leurs prétentions».

1) Lettre du P. Collas, p. 301.

2) Lettre du P. Collas, p. 301.

Dans cette même lettre, le P. Bourgeois annonçait une autre frasque du Sallusti: « M. Sallusti vient encore d'excommunier son confrère, le R. P. Eusèbe a CITADELLA; il lui signifia sa sentence le jour même que ce Père retournoit de l'enterrement du P. CIBOT. Le P. Eusèbe se plaint à la Sacrée Congrégation; mais comme il craint que tout ce qui se passe ici, ne soit une manoeuvre de quelques subalternes de ce corps, il m'a prié de faire parvenir sa lettre, de façon qu'elle ne soit pas exposée à être mise de côté. Je prends la liberté de la mettre sous l'enveloppe de Votre Grandeur. Il est à craindre que tout autre nom ne le mettrait pas assez à couvert. A Canton il y a beaucoup de menées ».

Dans une lettre écrite un mois plus tard, le P. BOURGEOIS mettait BERTIN au courant des intrigues ourdies par JOSEPH et SALLUSTI malgré les ordres du Roi:

10 Nov. 1780.

Lettre du
P. Bourgeois
à Bertin.

Les soins de Votre Grandeur, et les ordres de Sa Majesté devoient nous donner la paix. La consécration prématurée et illégale de Mr. SALUSTI a tout brouillé. Encore s'il ne s'étoit pas emparé violemment de la juridiction que les loix ecclésiastiques et civiles lui deffendoient. Nous avons eu beau lui représenter que nous ne pouvions pas le reconnoître qu'il n'eut ses bulles, et l'intimation du Roi Patron. Il n'a rien écouté, il s'est emporté, et sans respect pour la religion et nos chers néophytes, il nous a fait passer pour les plus mauvais des hommes. A ces excès nous n'avons opposé qu'une patience inaltérable.

On prétend que sa consécration a été ménagée de loin et avec art. Le Père JOSEPH étoit trop foible; il n'a pu s'emparer de nos biens au moment de la destruction; on a des raisons de croire qu'on a proposé Mr. SALUSTI, comme étant plus capable de consommer ce dessein. Cette manoeuvre, si elle a eu lieu, ne peut venir que de quelques missionnaires de Pe King, et de quelques subalternes romains.

Quoiqu'il en soit, Mr. VENTAVON, soutenu de l'autorité épiscopale, s'est proclamé administrateur de la Mission françoise à Kou gan ¹⁾ hien où nous avons des terres; il a deffendu à nos fermiers de payer les rentes de l'année aux collecteurs que j'avois envoyés. Lui-même a déjà levé la valeur de dix Louis.

1) Kou ngan hien 固安, préfecture de Chouen t'ien, Tche li.

Alors j'ai signifié au P. JOSEPH les ordres du Roi. Il n'a pas voulu les publier. En conséquence je les signifiai hier à M. Salusti; il a promis de répondre aujourd'hui, mais sa réponse n'est pas encore venue. J'envoie à Votre Grandeur la copie de ces deux significations.

Je doute que ces deux Messieurs veuillent soutenir la gageure. M. de Ventavon serait homme à porter l'affaire à l'Empereur, mais il craint d'impliquer son ami, M. Salusti, qui a eu l'imprudence d'envoyer dans les Provinces un écrit imprimé, capable de le perdre. Je m'attends, et je suis prêt à tout; mais je suis bien décidé à conserver jusqu'à la fin le dépôt qui m'est confié.

Voici les significations faites à Sallusti:

I.

Longe ante illegalem Dñi SALUSTI consecrationem Intimavi Excell^{mo}. ac Reverend^{mo}. DD^o. Nanquinensi mandata haec Regia, auctoritate Summi Pontificis firmata; et quia in hac causâ Paternitas vestra hic gessit vices supra dicti Dⁱ. Nanquinensis, et est inter quatuor Sacrae Congregationis Alumnos Missionarius antiquior, eadem ei nota facio coeteris omnibus significanda, ut nemo audeat quidquam attentare contra dispositionem in his mandatis contentam.

Franciscus BOURGEOIS,
Miss^{is} Gallicae administrator.

Datum Pekini, die Septimâ Novembris, anno
Salutis millesimo Septingentesimo Octogesimo.

II.

Reverendissimo D^{no} SALUSTI.

Nota facio Dominationi Vestrae mandata haec Regia, auctoritate Summi Pontificis confirmata, ut non praesumat tentare quidquam contra dispositionem in his contentam.

Scriptum est mihi ex agris, quos Missio Gallica habet in *Kou gan hien* quod Dominatio vestra, abutens proetensâ Jurisdictione, quam contra Jus usurpat et exercet, Tentavit, etiam scripto, eximere colonos nostros ab obligatione solvendi collectoribus meis redditus annuos; quod etiamsi veram Jurisdictionem haberet Dominatio vestra, nec deberet, nec posset facere.

Videat Dominatio vestra ne contra utriusque Potestatis voluntatem aliquid ultra moliat, faciatque hic sibi grave negotium, ex quo ego ipse non possem illam extricare; quamvis ratum mihi sit removere ab hac causâ quidquid vel Religioni, vel Dominationi vestrae esset noxium

Franciscus BOURGEOIS,
Miss^{is} Gallicae Administrator.

Datum Pekini, die nonâ Novembris, anno
Salutis millesimo Septingentesimo octogesimo.

*
**

Le P. de POIROT, singe de VENTAVON, écrivait à nouveau à Bertin :

Excellence

Traduction de
le lettre écrite
en italien par
Poirot à Bertin
le 8 Oct. 1780.

Il y a déjà cinq ou six ans que par des représentations fidèles et dictées par l'équité et par la raison même, nous nous efforçons de faire agréer à leurs Excellences les moyens absolument nécessaires pour la conservation et le règlement de cette mission, et pour la tranquillité des missionnaires; jusqu'à présent, loin de rien obtenir, nous voyons avec une extrême douleur et par les lettres de l'année passée et par les dernières qu'il existe à Paris quelque personne qui, aveuglément attachée à Mr. BOURGEOIS, s'efforce de donner de malignes interprétations à nos intentions les plus pures, et nie obstinément la vérité des faits les plus notoires de nos exposés dont la sincérité est démontrée, et réussit par cet artifice à mettre obstacle à la sagesse des résolutions que nous espérons de la droiture de leurs Excellences. Nous voyons en somme qu'en France sous prétexte de nous défendre de deux sortes d'adversaires gratuitement supposés, les Portugais et la Propagande, on veut réellement tout laisser à la discrétion des vrais ennemis, tels que sont M. Bourgeois et ses adhérents. Si notre oppression ne rejaillissait évidemment sur la Mission et ne lui causoit un dommage considérable, passe encore; mais la guerre qu'on nous fait s'est déjà tournée contre notre propre évêque, dont à l'aide des biens de notre Mission ils prétendent combattre l'autorité spirituelle; d'où il est facile de pronostiquer la ruine de cette pauvre Chrétienté.

Vous ne désapprouverez donc pas que nous, après tant d'années de patience et de recours aux juridictions sur la certitude, même l'évidence que nous avons par l'aveu de M. Bourgeois lui-même; et des missionnaires précédents, et par les registres de la Maison, que ces biens ne sont pas de fondation royale, et que le Souverain Pontife ne les a pas cédés comme il a fait des autres biens de la Société existant dans les possessions respectives des souverains d'Europe; nous sommes enfin contraints de nous faire justice par nous-mêmes, et de remettre les choses dans l'ordre où elles doivent être raisonnablement. Nous avons déjà mis avec succès la main à l'oeuvre, et nous continuerons de nous montrer de plus en plus zélés pour l'exécution des pieuses intentions de la Cour, ce qui seul tend au bien solide et à la tranquillité de la Mission et des missionnaires français situés à l'extrémité d'un autre monde et dénués de tout secours humain. La reddition des comptes à qui il appartiendra fera bien connoître quels sont les dissipateurs des biens de la mission, et qui en a les intérêts plus à coeur.

En remerciant vivement Votre Excellence des présents qu'elle m'a envoyés en échange et qui ne me sont pas encore parvenus, je suis, &c.

Louis de POIROT.

Pékin, 8 Xbre 1780.

Sot, ignorant et malfaisant, POIROT parlait de choses qu'il ignorait. Sa conduite et celle de ses complices ne devait pas tarder à écœurer Bertin.

Bertin à Bourgeois, 31 déc. 1780.

Le 31 Décembre 1780, BERTIN écrivait au P. BOURGEOIS :

« Ma santé m'ayant obligé de demander ma retraite au Roi, les affaires de la Mission ne regarderont plus que M. DU GAD et le Ministre de la Marine. Bien entendu cependant que je me ferai toujours un vrai plaisir de vous aider, vous, et la Mission en général, de mes avis et de tout ce qui dépendra de moi. Pour ma correspondance littéraire avec quelques uns d'entre vous, le Roi en daignant m'accorder ses bontés à l'occasion de ma retraite, a paru me voir avec satisfaction continuer cette correspondance comme homme de lettres et comme amateur des sciences et des arts. Ainsi, je recevrai toujours avec plaisir, comme par le passé, les mémoires et les traductions que vos travailleurs aussi zélés qu'instruits voudront bien m'envoyer, et je continuerai d'en faire jouir le public. J'étais aidé pour ce dernier article, c'est-à-dire pour la rédaction et l'impression des ouvrages de nos missionnaires par un coopérateur distingué par son mérite littéraire, son discernement et par l'honnêteté de son caractère; c'était M. l'abbé BATTEUX ¹⁾ dont j'ai eu plus d'une fois occasion de parler avec éloge dans mes lettres à la Mission. La mort nous l'a enlevé, et c'est une perte qui m'a été très sensible. M. de BRÉQUIGNY ²⁾, confrère de M. l'abbé Batteux dans l'Académie française et dans celle des Inscriptions et Belles-Lettres, veut bien lui succéder pour les soins qu'il donnait à l'édition de nos *Mémoires*, et j'espère que leur impression qui avait été retardée, n'éprouvera plus d'interruption. »

Il semblerait au premier abord que la conduite fanatique et la tyrannie du P. SALLUSTI étaient l'effet ainsi qu'elle en avait l'air et « comme la Cour de Rome le laissait croire à Paris, d'un orgueil ou d'une vengeance monacale de la part d'un homme enflé de son espèce de fortune ou autrement »; il n'en était rien; cette conduite n'était guère que « la suite des *instructions secrètes* à lui adressées dès l'origine par la Propagande pour s'emparer du temporel, que

1) Charles BATTEUX, né le 6 mai 1713, au village d'Alland'huy, près de Vouziers; † à Paris, 14 juillet 1780; membre de l'Académie française (1761) et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1754).

2) Louis George OUDARD-FEUDRIX de BRÉQUIGNY, né à Granville en 1716; † à Paris, 3 juillet 1795; membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1759) et de l'Académie française (1772).

suivant ces instructions, il devait, entre autres choses, *écarter et disperser les Français dans les Missions des Provinces* et se servir plutôt et autant que cela se pourrait à Pe King des seuls prêtres chinois, à l'effet de quoi *il était autorisé à recevoir prêtres, des Chinois, pourvu qu'ils sussent seulement lire le latin*, que le P. Sallusti pour prémice de son épiscopat s'était dans les premiers instants attendri sur la séparation qui devait s'ensuivre, disait-il, entre lui et des gens qu'il estimait et aimait sans doute. . . . Il était bien sûr de son fait, quand au milieu des discussions que ses instructions et les trois dissidens le forcèrent d'élever, il leur répondait qu'il ne voulait pas tant de théologie et *qu'il était persuadé que Rome approuverait tout ce qu'il ferait. . . .* En effet la Propagande lui a bien tenu parole et tandis que la Cour de Rome nous amusait par l'assurance d'ordres adressés à Pe King, pour rétablir tout dans la tranquillité, et par des soupçons jetés sur les intentions du Ministère portugais, la Propagande confirmait contre les *règles écrites sur les murailles et contre son propre et véritable intérêt* les extravagances de son intrus et les confirmait contre les *Français seuls*, le Père Eusèbe comme attaché à la Propagande et les Portugais ayant été relevés ou exemptés de ces condamnations; enfin que cette confirmation et cette distinction injuste ont été faites *summo Pontifice benigne annuente* et contre les vœux même de celui qui s'était pour la servir, livré à tant d'empportements. Cet instrument de la Propagande en effet a témoigné dans les derniers temps de sa vie et après la mort de trois de ces malheureux et vertueux missionnaires qu'il avait des regrets sur ce qu'il avait fait et qu'il voulait tout réparer». ¹⁾

Bertin terminait ainsi sa lettre au Maréchal de Castries:

Mr. le Nonce est arrivé pour me faire part verbalement de la réponse qu'il a reçue de M. le Cardinal Antonelli, Chef de la Propagande. Mr. le Nonce lui avait écrit à ce sujet il y a six semaines et à la réception des premières

Lettre de Bertin au M^{al} de Castries, 31 juillet 1784.

1) Lettre de Bertin au marécha de Castries, 31 juillet 1784.

nouvelles sur lesquelles je m'étais plaint par occasion à Mr. le Nonce. Ces nouvelles se réduisaient alors à la confirmation faite ou obtenue par la Propagande des excommunications et autres excès commis envers les Français. Il m'a dit que cette Eminence lui mandait que depuis deux mois on avait levé les excommunications. Il m'a protesté au reste de nouveau avoir ignoré la confirmation qui en avait été d'abord faite, de telle façon qu'il avait écrit l'année dernière directement aux prétendus excommuniés, pour les inviter autant qu'il dépend de lui à concourir au bien et progrès de la mission avec MM. de St. Lazare. Je lui ai répondu, je vous l'avoue, M. le Maréchal, d'une façon au moins aussi franche que celle avec laquelle j'ai l'honneur de vous écrire. Je lui ai dit : 1^o Qu'après tout ce qui s'était passé, je ne pouvais dans mon opinion accorder aucune foi à de pareilles assurances, ni à aucune autre de la part de la Propagande ; 2^o que quand cela serait, ce ne serait que la suite du même *jeu joué* qui couvrait d'abord, moyennant de fausses apparences, une entreprise et une injustice vraiment honteuse et se préparait ensuite dans le même mystère une échappatoire ou palliatif pour calmer le juste mécontentement qu'on avait prévu ; 3^o que j'assurerais d'avance que le rétablissement dont parlait M. le Cardinal Antonelli n'était qu'une récidive encore plus méchante et plus injuste que la première, que je ne doutais pas que cette levée insidieuse de la prétendue excommunication ne fût à titre de pardon et d'indulgence, ce qui confirmait l'abus et les excès en question loin de l'en blâmer, enfin je lui ajoute que suivant moi, la Propagande quelque chose qu'elle fit ne pouvait réparer ses bévues quand elle le voudrait, que le roi seul pouvait y apporter remède en corrigeant une fois pour toutes de tels excès, de façon à dégouter pour toujours la Propagande de manquer ainsi à la bonne foi et à la reconnaissance qu'elle lui devait ; et que le Portugal nous avait donné l'exemple, qu'au surplus, en tout cela, je ne lui disais que mon opinion personnelle et que tout vous serait remis sous les yeux. Je dois ajouter que Mr. le Nonce m'a paru presque aussi touché que moi de tout ceci ; au reste je n'ai pas besoin de vous observer que la plupart des lettres dont je vous envoie les extraits, sont de la fin de l'année dernière et qu'ainsi la levée prétendue faite il y a deux ans de ces excommunications, si elle est vraie, ou le Bref qui peut la contenir est tenu secret par les gens attachés à la Propagande à Pe King et peut-être en vertu de ses intentions secrètes.

Dès qu'il eut appris la consécration de SALLUSTI et le schisme qui la suivit, BERTIN sentit le coup que ces querelles entre missionnaires allait porter à l'œuvre française qu'il patronait à Pe King :

Lettre de Bertin au P. Bourgeois, Paris, 16 Nov. 1781. (en réponse aux lettres du 7 et 25 sept. et 2 oct. 1780).

« Il n'y a que trop lieu de craindre que cette malheureuse affaire ne porte à la Mission des coups presque irréparables ; et je ne puis trop regretter que l'on n'ait pas choisi des moyens de conciliation qui eussent permis d'attendre

des ordres des Cours de Rome, de Versailles et de Lisbonne, plutôt que de donner à toutes vos Chrétientés et à la Cour même de Pe King un scandale dont l'éclat peut détruire tous les fruits de tant de travaux consacrés à la Religion en Chine. Ce n'est pas que j'aye douté un instant de la pureté de vos intentions; je la connais trop, et je dois ajouter que par la lecture de toutes les pièces qui m'ont été adressées à ce sujet, il m'a paru que vous et ceux de vos Messieurs qui sont de votre opinion, aviez mis plus de décence et de modération dans votre défense, que vos adversaires n'en ont montré dans leurs entreprises; mais il eût été bien moins dangereux pour la Religion, plus conforme à la prudence, à l'esprit de paix et d'union, de céder pour le moment aux circonstances avec les réserves circonspectes et de droit et en vous référant en définitive comme vous l'avez fait à Rome et à Goa pour demander des ordres qui pussent vous servir de règle. Cette reconnaissance de l'Evêque qui prétend prématurer l'exercice d'une autorité justement inconnue tant que les formes canoniques ne sont pas encore remplies, ni même entamées, me paroît tenir à la discipline et obéissance extérieure et être sur les limites pour ainsi dire de la temporalité comme de la spiritualité et il me semble que l'ordre du Roi que vous avez reçu et qui en cas de difficulté avec tout ce qui tient à la Propagande vous autorise à en donner copie pour réponse en vous référant sur le tout auquel le Roi et le Souverain Pontife jugeront à propos d'en ordonner, recevoir ou son application, suivant les principes de l'Eglise gallicane même connus et suivis à Rome dans les matières qui concernent les François et la France, la discipline extérieure, les formes canoniques et leur observation dont le Roi exerce de tout tems la protection contre les surprises faites à Rome et contre Rome même quand la surprise y a fait illusion, ou est manifesté, ont toujours été regardés en France (jadis par l'Eglise gallicane et le corps épiscopal qui a eu souvent recours au Roi à ce sujet) comme des matières mixtes qui doivent marcher avec exactitude suivant les lois canoniques ou être dirigées de concert entre les deux puissances. Le Souverain Pontife en France est regardé sur ce point comme dispensateur, administrateur général et supérieur et non comme souverain. Il me semble que d'après cette notoriété les discussions qui vous ont divisés pouvoient être regardées comme étant du ressort de l'ordre qui vous étoit adressée et où j'ai moi-même fait insérer autant que je puis me rappeler le mot de *discipline*; cet ordre et son appellation n'eut-il même été qu'un honnête prétexte, il vous couvroit, faisoit tout l'effet de vos protestations directes sans vous en attirer l'odiosité de la part de la Propagande; vous eussiez montré cet ordre, et dit qu'il vous arrêtoit absolument tant que vous eussiez craint de déplaire au Roi, tant que les formes canoniques ne seroient pas remplies et que vous étiez forcés de prier qu'on attendit ou ces formalités ou les réponses de Rome et cela, dans le cas même où l'on vous auroit cherché des torts, n'auroit été attribué qu'à trop de timidité et de scrupule pour l'exécution des ordres de votre souverain; mais au surplus toutes ces réflexions

sont aujourd'hui tardives : toutes vos pièces sont entre les mains de M. Du Gad et nous concerterons ensemble les moyens les plus propres pour remédier s'il en est temps aux maux qui vous environnent. La saison trop avancée et la distance des lieux ne nous laissent aucune espérance de vous faire passer par cette mousson les ordres que l'on pourra obtenir de la Cour de Rome ; mais nous ferons du moins ce qui dépendra de nous pour que la mousson prochaine nous ramène la concorde et la tranquillité, et que les propositions contenues dans ma réponse au Mémoire du Ministre de la Marine que je vous ai adressée avec ce Mémoire le 31 Décembre 1780 aient enfin leur exécution. »

*
* *

Evêché de
Moukden.

Les difficultés de toutes sortes que soulevaient à l'égard des missionnaires français les évêques portugais, firent naître le désir chez nos ministres de soustraire nos nationaux non à l'influence, mais à la véritable persécution dont ils étaient l'objet de la part des étrangers. La France, bernée par la Cour de Rome qui lui avait fourni toutes les assurances de sa bonne volonté, avait gardé jusqu'alors un silence qui, exploité par les persécuteurs de nos missionnaires, plongeait ceux-ci, attristés de notre insouciance, dans la consternation et le découragement. Déjà le Saint-Siège avait créé une préfecture apostolique pour les missions françaises de l'Hindoustan ; qui empêchait d'en faire autant pour la Chine ? On proposa donc au roi de demander au Saint-Siège l'établissement d'un nouvel évêché à Moukden, en Mandchourie, qui comprendrait dans sa juridiction, non-seulement toute la région située en dehors de la Grande Muraille, mais aussi la ville tartare, ou tout au moins la ville impériale de Pe King. Le projet est exposé tout au long dans le Mémoire suivant adressé à notre ambassadeur à Rome, le Cardinal de BERNIS, pour être remis au Préfet de la Propagande, le Cardinal ANTONELLI. BERTIN avait en vue le P. AMIOT pour le nouveau siège épiscopal.

MÉMOIRE ¹⁾

Depuis l'extinction de l'Ordre des Jésuites, les missionnaires français de la Chine ne dépendent plus d'aucun corps particulier. Cette mission fondée par Louis XIV, soutenue par Louis XV. et que Louis XVI. honore de sa protection et soutient par ses largesses, a toujours rendu, depuis son établissement, des grands services à la Religion.

Les membres de cette Mission continuent encore d'y travailler à titre de Prêtres séculiers, sous l'autorité de l'Ordinaire, avec un zèle qui mérite plus que jamais la protection et les bontés du Roi et du S. Siège.

Leur Maison de Pe King enrichie par la libéralité de la France, où l'on voit partout les armes et les différents symboles de la nation, et qui possède une bibliothèque considérable, un Observatoire bien garni d'instruments, une Eglise très ornée, jouit de plusieurs revenus à la Chine, même ajoutés à la fondation de Louis XIV. et accrus des oeconomies des missionnaires, des libéralités de l'Empereur de la Chine, et de celles des fidèles ou autrement, à quoi il faut encore joindre les largesses récentes et annuelles du feu Roi et de Sa Majesté.

Sa Majesté a pourvu provisionnellement au maintien de la discipline et gouvernement de ces missionnaires, comme à la régie du temporel de cette fondation, en commettant et autorisant à cet effet celui des Missionnaires qui se trouvait alors à leur tête à Pe King, et il a pareillement établi à Paris un de ces anciens Missionnaires qui s'y trouve et qui a ci-devant gouverné cette mission à la Chine, lequel est chargé d'entretenir la correspondance nécessaire, pour les besoins de cette Mission.

Le Roi a fait plus, et indépendamment des largesses que Sa Majesté leur fait passer annuellement, il a fait un fonds particulier à Paris destiné à payer les pensions et l'entretien dans différens séminaires ou collèges, des sujets qu'on pourra destiner à cette mission.

Cette éducation est plus embarrassante que celle des sujets destinés à quelqu'autre mission que ce soit, parceque ce n'est qu'en fraude des loix du pays et des ordres de l'Empereur que les Missionnaires peuvent pénétrer dans l'intérieur de la Chine, lorsqu'ils n'y sont pas admis sous le titre d'*Artistes et de savants attachés au service de l'Empereur*, qui aime beaucoup les arts d'Europe, et les artistes qu'on peut lui procurer sont assés considérés à la Cour de Pe King pour être le soutien habituel de la Religion et de toutes les autres Missions dans les persécutions ou traverses qu'éprouve la prédication de l'Évangile.

Si d'un côté l'éducation nécessaire à une grande partie de ces Missionnaires pour les sciences et les arts est infiniment plus facile à Paris que partout ailleurs, à cause des ressources multiples qu'on y trouve à ce sujet, il n'est pas

1) Mémoire adressé aux Missionnaires de Chine par BERTIN.

moins constant d'autre part que c'est en conséquence la Mission française qui entretient de tout temps le plus grand nombre et les plus habiles artistes à la Cour de Pe King, et que c'est à eux que l'Empereur donne journallement des marques signalées de son affection. C'est sous ce point de vue que le Roi a regardé la Mission française de Pe King comme étant encore bien plus importante à la Religion que celles que Sa Majesté entretient ou a fondé dans l'Indoustan et ailleurs; en conséquence le Roi a ajouté à tous les bienfaits dont on a parlé, celui d'un nouveau fonds destiné à entretenir une correspondance littéraire et des arts avec les principaux savants ou artistes missionnaires qui sont à Pe King, correspondance dont l'objet est de leur adresser les livres et ouvrages nouveaux ainsi que les essais et nouveautés concernant les arts qui peuvent tenir ces artistes au courant des connoissances et découvertes d'Europe, comme elle met à portée de recevoir de la Chine ce qui sur les arts et les sciences peut intéresser l'Europe; cela doit avoir nécessairement l'avantage de rendre ces artistes non seulement utiles à leur Patrie, mais de plus en plus intéressants et agréables à l'Empereur, aux Lettrés et aux Grands de sa Cour, et par conséquent de plus en plus secourables pour le maintien et le progrès du christianisme à la Chine.

Si tant de soins et de bienfaits pour la plus importante et la plus difficile des Missions peuvent faire reconnaître le Monarque qui porte le nom de Très-Chrétien et de Fils aîné de l'Eglise, ce qui suit et l'offre qui le termine y mettra sans doute le dernier sceau.

Les efforts du Roi risqueroient de devenir infructueux si Sa Sainteté ne venait promptement au secours de cette Mission, relativement à la juridiction et autorité spirituelle à laquelle elle est soumise.

Le Roi a tenté inutilement de cimenter d'une manière solide et durable la reconnaissance provisionnelle qu'il a donnée à cette Mission; le moyen le plus naturel, pour ne pas dire le seul, étoit de l'unir à quelque maison ecclésiastique située dans sa domination et suffisamment fournie d'administrateurs et de sujets pour gouverner cette oeuvre et l'entretenir. La Maison des Missions Etrangères de Paris est sans doute la plus propre, mais cette Maison n'a pu ni voulu s'en charger.

L'expérience a appris aux administrateurs de cette Maison que leurs Missions ne peuvent avoir un certain succès lorsqu'elles sont sous une autorité spirituelle dont le titulaire ou le dépositaire est entièrement séparé et indépendant de leur maison et établissement quelque libre que soit l'abord et l'entrée du pays où la Mission est établie, quelque relation et commerce habituel qu'y ait la France ou l'Europe, quelque tranquillité qui règne dans le pays et dans les premiers temps d'une Mission, soit relativement aux Missionnaires entr'eux, soit entr'eux et l'Evêque ou autre dépositaire de l'autorité spirituelle, il s'élève toujours par la suite mille entraves au progrès de la Mission lorsque cette autorité réside entre les mains d'une personne non seulement indépendante,

mais absolument étrangère à la maison principale et chef-lieu de la Mission; si cela arrive, ou est à craindre dans les pays les plus abordables, les plus fréquentés par les Européens et les moins allarmés sur la prédication d'un nouveau culte, comment se flatter du contraire à la Chine, où les plus grands obstacles s'opposent à cette prédication; c'est sur le fondement de cette expérience que la maison des Missions étrangères a été effrayée et n'a pu jusqu'à présent se charger des Missions françaises de la Chine.

Les motifs et les craintes que l'expérience ancienne et générale de la maison des Missions lui inspire à cet égard, ne sont rien moins qu'atténuées par l'expérience récente et particulière qu'a fait la mission française de Pe King, surtout depuis l'extinction des Jésuites.

On ne parlera pas de la longue vacance de l'évêché de Pe King, du temps que mettra nécessairement un nouvel évêque avant que de se reconnaître, s'il parvient à s'établir dans son diocèse au travers des obstacles qu'il y peut rencontrer et y rester le temps désirable malgré les accidents personnels de santé ou autres qui peuvent survenir; on ne parlera pas même du conflit de juridiction et des disputes qui se sont élevées entre l'évêque de Macao et celui de Nan King qui ont presque partagé les missions et les missionnaires; on se contentera de dire quelque chose de ce que la mission française a essuyé de la part de chacun de ces deux évêques ou des personnes chargées de leurs pouvoirs et on n'en dira même qu'un seul trait de chacun quoique l'on en eut beaucoup d'autres à ajouter.

L'évêque de Macao a poussé son égarement jusqu'à lancer une sentence d'excommunication contre le Procureur de la Mission française à Canton, pour ne lui avoir pas remis l'argent et les biens de cette Mission; ce Procureur pour revenir en France a été obligé de se cacher pendant six mois, et ce Prélat lui a envoyé en France dans *une lettre* la sentence de sa prétendue excommunication sous prétexte de la lui notifier.

D'un autre côté le Grand Vicaire de l'évêque de Nan King après avoir pris par écrit, avec raison, de ces missionnaires (qui étaient tous ou presque tous Jésuites) leur soumission au Décret du St. Siège portant extinction de cette Société, a voulu exiger d'eux de *reconnaître aussi par écrit* que les biens de cette Mission étaient du *Domaine du Pape*, comme si, quand bien même ils auraient appartenu *aux Jésuites comme Jésuites* et que ç'eût été une maison professe ou un noviciat de leur Société, le St. Siège pouvait être soupçonné de vouloir appliquer ailleurs qu'à des oeuvres de piété les biens de cette Société; il a fait plus et malgré la réponse modérée et simplement dilatoire, que les Missionnaires s'étaient contentés de faire à ce sujet, ce Grand Vicaire a insisté de nouveau en dernier lieu (à la fin de 1777) pour obtenir d'eux et une reconnaissance pareille et un abandon effectif des biens de la Mission, *nonobstant les droits ou les ordres du Roi de France*, expressions, qui lorsqu'elles sont adressées à des Français, surtout pour une mission de

fondation royale, mériteraient la plus sévère animadversion.

Ce peu de traits qu'on vient de rapporter (en passant sous silence plusieurs autres) ne sont pas encore ce qui a le plus lieu d'étonner et ce qui doit ôter l'espoir de ramener la concorde nécessaire pour l'oeuvre des Missions, c'est surtout de réfléchir que cette espèce de vexation s'exerce depuis quatre et cinq années non-seulement vis-à-vis de Missionnaires dont les artistes résidents au Palais et comblés des grâces de l'Empereur sont par leur faveur et leur crédit les Protecteurs et les soutiens de ces mêmes Evêques et de leurs Chrétientés, mais vis-à-vis de Français dont aucun Européen n'ignore l'attachement national et inviolable, soit pour le profond respect, l'union et l'obéissance sans réserve envers le S. Siège et l'Eglise en matière de foi et de religion, soit pour l'indépendance entière et inébranlable des droits de leur souverain relativement au temporel de sa couronne, de ses Etats et de ses sujets.

On n'expose pas ces traits et ces réflexions au surplus, pour demander en ce moment à la Cour de Rome aucun ordre à ces Evêques à ce sujet; indépendamment de ceux qui doivent être partis de Rome ainsi que de Lisbonne, le Roi vient d'en faire adresser aux Missionnaires français de si précis, que Sa Majesté compte qu'ils seront doresnavant à l'abri de ces tracasseries; mais c'est pour faire connoître le peu de succès que l'on doit espérer de ces Missions si on les laisse plus longtemps sous la juridiction spirituelle d'évêques étrangers qui n'en ont fait usage depuis plusieurs années que pour envahir une fondation du Roi et pour mettre aux prises dans un corps nombreux de Français le devoir et l'attachement qu'ils professent respectivement pour le Saint-Siège et pour leur monarque. Quel fruit espérer de cette mission dans ces circonstances et quelle triste perspective ce tableau ne présente t'il pas pour l'avenir; quand on viendrait à bout de calmer les esprits sur un point, la disposition réciproque où ils doivent être, fera naître mille difficultés sur d'autres. Les délations insensées portées de la Chine à Rome sur le projet attribué à un Ministre du Roi de rétablir l'institut des Jésuites à Pe King, en sont la meilleure preuve.

Le St. Père a reconnu l'utilité d'établir un Préfet apostolique pour les missions françaises de l'Indoustan, ses vues paternelles et apostoliques lui en feront sentir à plus forte raison l'indispensable nécessité pour celles de la Chine.

Mais cet établissement lui-même quelqu'utile qu'il soit à la Chine y sera-t-il suffisant? il l'est pour l'Indoustan dont l'intérieur et les abords ouverts et libres à toute espèce de commerce et à la prédication (du moins circonspecte) de tout espèce de culte, sont d'ailleurs si fréquentés par les Européens, qu'il est facile en tout temps à la Cour de Rome de remplacer, diriger, et conduire un Préfet apostolique; mais à la Chine où toutes ces ressources manquent, et où au contraire des Loix sévères veillent à empêcher l'introduction même d'un simple commerce étranger, proscrivent tout nouveau culte et punissent sa prédication, où l'éloignement immense des lieux ne permet de recevoir une réponse qu'au bout de deux ou trois ans, et où par conséquent l'absence, la prison, la mort,

les fautes, les doutes, les mal-entendus, etc., etc. d'un administrateur ne peuvent se réparer qu'après un temps infini, il n'en sera pas de même, et la consistance de la Mission française, soutien habituel des autres Missions, ne sera guère moins précaire et chancelante, s'il n'est pris à cet égard un parti ultérieur et plus solide.

On a proposé à Sa Majesté d'établir un Evêché à Mougden [Moukden], capitale du Leao-toung dans la Tartarie chinoise qu'on assure renfermer déjà un grand nombre de Chrétiens. En mettant sous sa dépendance tout ce qui est au dehors de la Grande Muraille et la partie de Pe King appelée *la Ville Tartare* ou seulement l'espace contenu dans l'enceinte du Palais de l'Empereur *Prince Tartare*, la mission française dépendrait alors de cet Evêché dont le titulaire pourvoirait à sa direction sans avoir rien à démêler avec les évêques Portugais, s'il n'étoit pas possible même de démembler la ville Tartare de Pe King ou le Palais de l'Empereur; le nouvel Evêque et un grand Vicaire revêtus de pouvoirs nécessaires pour régir au deffaut l'un de l'autre cette Mission à titre de Vicaires ou Préfets apostoliques, laisseraient rarement cette Mission sans Pasteur, donneraient le temps nécessaire pour pourvoir à la vacance de l'évêché, et cet évêché donnerait un moyen de réunir cette mission à la maison des Missions Etrangères de Paris.

Si Sa Sainteté goutait les vues qu'on vient d'exposer, le Roi serait dans le dessein de destiner quelque bénéfice où de faire autrement un fonds suffisant pour la dotation de ce nouvel Evêché. Il acquererait pour l'avantage de la Religion sur la *Chine Tartare* relativement à la nomination de l'évêché, un droit pareil à celui du Portugal dans la *Chine chinoise*, pendant qu'il assurerait d'un autre côté à l'établissement de la Mission française par lui fondée à Pe King et conséquemment à toutes les autres missions chrétiennes dont elle est l'appui, une consistance solide et durable. Le Roi désireroit au surplus, si ce projet a lieu, que cet évêché ne fut pas de la Métropole de Goa ni d'aucune autre, mais qu'il restât soumis immédiatement au Saint-Siège.

Le Saint-Siège ne montra aucun empressement à donner satisfaction à la France; les objections qui sont présentées dans la lettre suivante auraient pu être aisément surmontées, mais Rome ne donna pas le véritable motif de son opposition au désir du Roi de France, sa crainte de déplaire à la Cour de Lisbonne:

16 Août 1780.

Le zèle toujours constant de Sa Majesté Très Chrétienne pour la conservation des Missions que les ci-devant Jésuites français desservaient à la Chine, exige de la part du Saint Père, les plus grands éloges, et touche son coeur paternel de la plus vive sensibilité.

Lettre de
l'Ambassadeur
à Rome.

Si la demande que Monseigneur le Cardinal de BERNIS a faite à la Congrégation de Propagande, en faveur de M. AMIOT, n'avait eu pour objet que de le pourvoir d'une simple patente de Missionnaire de ladite Congrégation, on n'aurait pas hésité un moment à les lui faire expédier; mais s'agissant de lui donner la qualité de Préfet Apostolique de la Mission de Pe King avec les facultés les plus amples, il est du devoir de représenter au pied du trône de Sa Majesté, les circonstances de cette Mission et le système de son gouvernement.

Il n'y a point à la Chine de Préfets Apostoliques des Missions. Le Gouvernement spirituel de ce vaste Empire est partagé entre les trois évêchés de Pe King, de Nan King et de Macao, lesquels sont tous à la nomination de la Reine de Portugal, et dans les parties où il n'y a point d'Evêques, il y a des Vicaires Apostoliques munis de titres d'Evêques *in partibus*, lesquels sont nommés librement par le Saint-Siège. La Constitution de ce Gouvernement a été établie par deux Brefs, l'un d'ALEXANDRE VIII, en 1690, et l'autre d'INNOCENT XII, en 1696; par conséquent, tous les Missionnaires sans exception qui sont dans ces contrées, quoique munis de patentes de la Congrégation de la Propagande, reconnaissent pour leur Supérieur ou l'Evêque, ou le Vicaire Apostolique du diocèse dans lequel ils se trouvent.

Si donc on introduisait aujourd'hui un nouveau système de Gouvernement en créant des Préfets Apostoliques revêtus d'amples facultés, on préjudicierait à l'ancien et bon règlement, non sans danger de confusion et de désordre.

D'abord l'évêque de Pe King, en voyant un Préfet revêtu de l'autorité Apostolique, réclamerait ses droits diocésains, il verrait de mauvais oeil dans son district une dignité avec le caractère imposant de la délégation du Saint-Siège, et il implorerait pour la défense de sa cause, la protection et l'appui de la puissance qui l'a placé dans le siège qu'il occupe.

En second lieu, il s'éleverait une grande dispute, difficile à prévenir, quelques sages précautions que l'on prit, pour savoir quelles devraient être les personnes soumises au nouveau Préfet Apostolique. Si on voulait y soumettre tous les ex-Jésuites de la province de Pe King, il se formerait aussitôt un corps composé d'individus de cette Société éteinte, lequel se trouverait exempt de la juridiction de l'Ordinaire contre les dispositions du Bref de CLÉMENT XIV, *Dominus ac Redemptor*, par lequel ce Pontife s'étant réservé de prendre les mesures nécessaires pour les Missions, ordonna le 24 août 1773, que les Missionnaires de la Compagnie supprimée, fussent habilités à la vérité aux fonctions du ministère Apostolique, mais qu'ils dépendissent entièrement des Evêques, des Vicaires Apostoliques et des autres Ordinaires. C'est en effet ce qui a été exécuté dans toutes les Missions que les ci-devant Jésuites desservaient dans les différentes parties du monde; on n'a jamais donné aucune juridiction aux individus de cet Institut supprimé, et encore moins a-t-on voulu en former un corps gouverné par un chef qui fut exempt de l'autorité des Ordinaires. De cette manière on a conservé la paix, et l'on n'a pas perdu le fruit qu'on devait.

attendre des travaux d'un grand nombre de bons ouvriers.

On ne doit pas non plus négliger d'observer une autre circonstance qui est que dans la province de Pe King, outre les ex-Jésuites français, il y en a aussi de portugais et d'autres nations. Les étrangers, ne voudraient certainement pas dépendre du nouveau Préfet français, et les Français, déliés de leur premier vœu d'obéissance envers leur Supérieur régulier, pour ce qui concernait l'observance de l'Institut, répugneraient à s'assujettir à tout autre lien, hors celui de leur propre Ordinaire. Mais quand même ils voudraient s'y assujettir, néanmoins le nouveau Préfet ne durerait pas longtemps, parce que le peu de Jésuites français qui sont restés à Pe King, venant à mourir, les sujets lui manqueraient, et il ne serait pas à propos d'en substituer de nouveaux pour ne pas avoir l'air de reproduire l'ombre d'un Institut déjà supprimé. On ne voit pas de meilleur parti à prendre que celui de conserver l'ordre ancien, canonique et légitime, qui est de tenir tous les Missionnaires de la Chine sous la juridiction des Evêques ou des Vicaires Apostoliques avec une subordination entière et absolue à leur autorité.

Pour subvenir ensuite aux besoins des Missions de la Province de Pe King, lesquelles étaient desservies par les ci-devant Jésuites français, le meilleur de tous les projets est celui que Sa Majesté Très Chrétienne proposa en 1776, et que Notre Saint Père approuva, c'est-à-dire de mettre à leur place les dignes Pères du Séminaire des Missions étrangères de Paris. ¹⁾

* * *

Cependant SALLUSTI avait, douze jours après son sacre, abusé de sa victoire, et dès le 14 Avril, il mettait ses adversaires en interdit, leur faisant défense de dire la messe; le 17^e Juin, le P. d'OLLIÈRES qui avait lu la constitution de BONIFACE VIII ²⁾, est frappé d'excommunication; la sentence lui est remise par un domesti-

Mort de
Sallusti.

1) *Mémoires de la Cong. de la Mission*, VII, pp. 579—583.

2) Il s'agit ici de la Décrétale de BONIFACE VIII: *Iniunctae nobis debitum servitutis exposcit* qui est la chapitre I du Titre III, *De Electione*, du Livre I des *Extravagantes communes* dans laquelle on lit: « Praesenti itaque valitura constitutione sancimus, ut episcopi et alii praelati superiores, nec non abbates, priores et ceteri monasteriorum regimina exercentes, quocunque nomine censeantur, qui apud dictam sedem promoventur, aut confirmationis, consecrationis vel benedictionis manus recipiunt, ad commissas eis ecclesias et monasteria absque dictae sedis literis huiusmodi, eorum promotionem, confirmationem, consecrationem seu benedictionem continentibus, accedere, vel bonorum ecclesiasticorum administrationem accipere non praesumant, nullique eos absque dictarum literarum ostensione recipiant, aut eis pareant vel intendant. » Col. 1238—1239, *Corpus Iuris Canonici*, Pars secunda, Lipsiae, 1881, in-4.

que en présence de Ventavon, et elle est affichée en langue chinoise; ¹⁾ puis vient le tour du P. d'ESPINHA et le 27 Septembre 1780, celui du P. CITADELLA. « Nous serions déjà excommuniés de la même manière Mr. BOURGEOIS et moi, écrit le P. COLLAS, si cela n'eut gêné ceux de notre maison qui sont de ce parti, à qui l'église eut été interdite durant tout le temps que nous célébrons la messe car on sait bien que ces prétendues censures ne nous ont rien fait changer dans notre conduite ordinaire. Les violences du P. Damascène et de ses partisans ont produit un effet opposé à celui qu'ils se proposaient: ils n'ont gagné que très peu de Chrétiens; s'ils avaient pu entraîner la foule comme ils l'espéraient il ne leur eut pas été difficile de s'emparer du temporel et il y a de bonnes preuves que c'est à quoi ils visaient ». D'une part les P.P. d'OLLIÈRES, CIBOT, BOURGEOIS et COLLAS, au nom de la Mission française, d'autre part, le P. d'ESPINHA, au nom des Portugais, écrivaient le 31 mars à l'archevêque de Goa, pour protester contre la consécration irrégulière de Sallusti; ce même Père écrivit également à la Reine de Portugal qui, après une consultation de théologiens, déclara illicite le sacre de Sallusti. La conduite odieuse de Sallusti demeurerait inexplicable si l'on ne savait qu'il n'est que l'instrument de la Propagande qui le soutient et désire s'appropriier les biens de la Mission française. Aussi Sallusti n'a cure du blâme de la Reine: sa consécration est approuvée par le Pape le 31 Décembre 1781. Rome est donc en désaccord avec le Portugal. Rome joue d'ailleurs un double jeu: lorsque le Nonce annonça à Bertin que la consécration de Sallusti avait été confirmée et validée par la Propagande, le Nonce prétendit avoir ignoré, ce qui est possible, mais étonnant, dit le Ministre, la confirmation des excommunications et des autres excès de ce même Sallusti contre les Français. Mais l'évêque intrus reçoit un terrible

1) Lettre du P. Collas, pp. 299—300.

coup lorsque l'archevêque de Goa qui blâme sa conduite, déclare nulles ses censures, annule sa consécration et tous les actes de juridiction exercés par lui. Sallusti, averti par le P. d'Espinha, est frappé d'apoplexie, et meurt le 16 Septembre 1781, au grand chagrin de ses trois complices français.

Le P. d'Espinha, par ordre de l'archevêque de Goa, reprend les fonctions de vicaire de l'évêque de Macao.

La consécration de Mgr. Sallusti était le point de départ de ^{Agissements du} nouvelles hostilités de la part de ses partisans français contre leurs _{P. de Ventavon.} confrères. Dès le mois de Juin 1780, l'orage était préparé par le P. de VENTAVON, qui faisait courir des bruits odieux sur ses confrères; son but était de s'emparer du temporel de sa mission et il comptait recevoir, soit de France, soit de Rome, un appui favorable à ses projets; mais, trompé dans ses espérances, il eut recours à la brutalité.

Au mois d'Octobre 1780, les fermiers de Kou gan, gagnés par Ventavon, refusèrent de payer leur loyer à l'envoyé du P. Bourgeois, prétendant que depuis un an il n'était plus économiste de la Mission, et qu'il avait été remplacé dans cette place par Ventavon, autorisé par l'évêque sans bulles. L'affaire en litige fut portée devant le Tche Hien qui y faisait droit, lorsque Ventavon intervint le 1^{er} Novembre 1780, en réclamant l'appui du fils aîné de l'Empereur, malgré les efforts du P. Amiot.

Le fils aîné de l'Empereur « est le grand protecteur de M. Ventavon. Depuis dix à douze ans, il le traite avec une bonté singulière. Il est vrai que M. Ventavon a de quoi gagner. Un air modeste et poli, de la décence dans ses procédés, de la prévenance, et une envie marquée de faire plaisir, de l'entregent, tout est en sa faveur. C'est lui et lui seul qui raccommode les horloges et les autres machines du Prince, il va au devant de ses desirs, et quand il s'aperçoit

qu'une chose peut lui agréer, il se met en quatre pour la lui procurer. Il est assez avant dans les bonnes grâces du Prince pour pouvoir lui découvrir ses chagrins, et je ne doute pas qu'il ne lui ait dit ce qu'il a osé mettre dans son accusation contre moi: «*Que je l'opprimais, etc.*» Le Prince touché lui aura promis de le soutenir sous main, et probablement c'est ce qui l'a enhardi à aller en avant.»¹⁾

Le P. BOURGEOIS prévenu, adressa un placet au prince; le Tche Hien avait reçu l'ordre de livrer les terres à Ventavon et renvoya le P. Bourgeois devant son supérieur, le Fou Yin qui lut le placet destiné au Prince et déclara qu'il s'en remettait pour cette affaire au Fou Ta jen (le P. de ROCHA), Président du Tribunal des Mathématiques.

«*Nous fîmes remarquer au fou yin, écrit le P. BOURGEOIS*²⁾, que chaque église avait son état, que M. de ROCHA n'était rien à la nôtre; que même dans la sienne, ce n'était pas lui qui était chargé des affaires; puis revenant à la révocation des ordres donnés brusquement à Kou gan, et sans connaissance de cause, nous lui dîmes franchement que cette affaire ne pouvait pas rester là, qu'elle irait peut-être plus loin que nous ne voudrions, que nous serions infiniment mortifiés qu'à notre occasion, il eût du chagrin; ce mot le mit en considération, mais soit vanité, soit faute de tête, il ne recula pas.

«*Les ordres du Roy du 18 novembre 1779 étaient arrivés le 6 décembre 1780. Pour éviter le reproche de ne les avoir pas promulgués suffisamment, je les fis afficher selon l'ancien usage dans l'endroit où les gens de l'Eglise s'assemblent pour manger. Le lendemain qui était un dimanche, il parût des contre-affiches dans les endroits de la maison les plus apparents. Le P. Amiot et moi, nous les ôtâmes; il y eut du tapage, et les Chrétiens furent sur le point d'en venir aux mains.*

«*Le lettré de M. AMIOT, nommé YANG, alla trouver M. VENTAVON; il lui dit en battant la terre de son front, M., faites cesser ces scandales, je vous en prie. M. Ventavon lui répondit: «Vous n'y êtes pas; écoutez-moi. Je n'ai qu'un mot à vous dire; que M. Bourgeois reconnaisse M. l'évêque, tout est fini; il gouvernera en paix comme auparavant.*

1) Lettre du P. Bourgeois à Bertin, 25 mai 1781.

2) Lettre à Bertin, 25 mai 1781.

« Sur le soir, M. Ventavon revenant d'une visite, entra chez M. Amiot; M. Amiot était vraiment touché des scènes du matin; il en parla à Mr. Ventavon, il le prêcha, et en le prêchant, il fit mention des ordres du Roi. M. Ventavon lui dit que ce n'était que des lettres; M. Amiot répliqua ce sont de vrais ordres, et je vais vous les signifier de la part de Sa Majesté. A ces mots, M. Ventavon jeta la pipe qu'il avait à la bouche et se retira précipitamment, en disant avec une émotion extraordinaire, je me moque de vos billets.

« Pendant les sept ou huit jours suivans, ce ne furent qu'allées et venues. »

« Le 21 décembre 1780 fut employé à vérifier les ordres du Roi. On les présenta successivement au P. BERNARD, Procureur du Collège, et au P. IGNACE, Procureur du Toung Tang (Eglise orientale). Tous deux certifièrent qu'ils étaient vrais; que la signature du Roi, et celle du Ministre, qui était au bas, ne pouvaient laisser là-dessus aucun doute; qu'ils ne concevaient pas comment M. VENTAVON et ses deux adhérens (MM. GRAMMONT et POIROT) pouvaient former la moindre difficulté sur une pièce aussi légale. Le Kin Ta-jen dit: Ces Messieurs prétendent que ces ordres ont été fabriqués par des officiers subalternes, et que la signature Louis ne prouve rien, parce qu'il y a en France bien des gens qui s'appellent Louis. Oui, reprirent les PP. Bernard et Ignace, il y a bien des Louis en France, mais il n'y a qu'un Louis, Roi de France, et c'est lui qui a signé; la signature de son Ministre en fait foi. A quoi pense M. de Ventavon et que dira-t-on de lui dans sa Patrie, quand on apprendra ce qui se passe ici? J'ajoutai: le Roi a un officier à Canton pour maintenir le bon ordre parmi ses sujets, qui y font commerce. Il a reçu les mêmes ordres que moi; il est fort aisé de savoir de lui s'ils sont vrais. »

Le P. Amiot confirma par écrit les dires du P. Bourgeois, mais le P. de Ventavon ne se tint pas pour battu; il exhuma une autre note du P. Amiot écrite quelques années auparavant dans un moment d'humeur et grande fut sans doute la stupéfaction de l'ancien Supérieur lorsqu'il fut cité devant le tribunal le 22 décembre 1780 et que le mandarin lui présenta ce document oublié.

Le Mandarin « était assis dans un endroit distingué, ayant en face de la porte une foule de petits mandarins, officiers de justice, qui étaient debout. Il me fit asseoir, non pas à côté de lui, mais sur un petit banc isolé; puis me montrant une grande feuille de papier écrite en européen du haut en bas, il me dit d'un air et d'un ton de juge: « Connaissez-vous cette écriture ». Je répondis: « Je la connais, elle est de la main de M. Amiot ». — « Lisez... » Je lus... au haut de ce papier, il y avait en caractères chinois: *Lettre de M. Amiot écrite de sa propre main*. A côté en forme de pendant, *M. Amiot rejette M. Bourgeois, et ne veut point de lui pour Administrateur*.

« Ce n'était point une Lettre; ce n'était qu'un projet de lettre, un brouillon sans date et sans signature, jeté rapidement sur le papier sans assez de réflexion. Il contenait véritablement des choses très mortifiantes pour moi. Je ne me souviens plus guère que de cette phrase... *Nous ne voulons point de vous à cause de vos violences; nous demandons à la France un autre Supérieur*. M. Ventavon ne pouvait rien produire de plus favorable à sa cause; aussi, il conservait précieusement cet écrit depuis quatre ans pour s'en servir dans une bonne occasion. Il l'avait extorqué de M. Amiot, lors de l'arrivée du Brevet du Roi.

« Quand j'eus achevé de le lire, le Ta jen me dit: « Eh bien ». Je répondis, Ta jen, ce n'est rien, ceci a été écrit, il y a déjà plusieurs années dans un temps de trouble et un moment d'humeur. L'écrit réfléchi, que M. Amiot présentait hier, fait foi de sa vraie façon de penser.

« Le Kin [Ta jen], sans s'expliquer davantage me dit d'un ton encore plus élevé et plus sévère: « Voilà les ordres du Roi: vous les traduirez ici, sous nos yeux, dans une salle du palais, mais ayez soin de les traduire avec la plus grande exactitude; je ne veux pas que vous passiez un seul mot; au reste je les ferai traduire en secret par d'autres Européens, et si ces traductions confrontées ensemble, nous laissent encore le moindre doute, nous expédierons des lettres en Europe pour savoir le vrai. Le Sr. Ventavon a aussi ses lettres de créance du Souverain Pontife. Il les traduira, et vous, vous me certifierez qu'elles le sont fidèlement ».

Le 24 décembre, tous les missionnaires français furent convoqués mais ni le P. Collas ni le frère Panzi ne furent interrogés; en revanche Salusti déclara en mauvais chinois: « Tous les témoignages produits par M. Bourgeois sont des actes faux. Les affaires dont il s'agit ici, ne regardent point les Rois, mais le Pape. Moi, je suis évêque. C'est à moi à gouverner les quatre églises. M. Ventavon est un brave homme et un bon administrateur. M. Bourgeois est un pauvre homme, et d'un mérite très médiocre (*ping tchang ti jin*) ». Les Ta jen le regardèrent sans dire mot, et le congédièrent sans façon ».

Quelques membres du *Kioun ki tch'ou*¹⁾ se réunirent pour délibérer s'il

1) 軍機處. Cour suprême des secrets de l'Empereur, Conseil d'Etat, créé par l'empereur Young Tcheng.

ne serait pas opportun de saisir cette occasion pour perdre le christianisme et les missionnaires, mais l'un d'eux, le Ho Ta-jen gouverneur des neuf provinces, parlant sans doute au nom de l'empereur, déclara que : « Les Européens qui sont ici, sont d'honnêtes gens. La Religion qu'ils enseignent, n'a rien de mauvais, pourquoi remuer ? L'Empereur n'a pas craint ces jours passés d'introduire dans Pe King dix mille lamas étrangers, quelques chrétiens paisibles sont-ils capables de lui faire ombrage ».

Enfin le 3 janvier 1781, le jugement fut rendu :

« Le tout aboutit à nous faire administrateur (*ad turnum*) l'un après l'autre chacun une année. On tira au sort, mais comme M. Ventavon ne voulait pas qu'il tombât pour les premières années sur un anti-Salustien, on croit qu'il eût le crédit de faire arranger les billets, de façon que M. de GRAMMONT eût la 1^{ère} année, et M. de POIROT la seconde.

« Cependant ces messieurs dans le fonds n'étaient pas contents. Les biens restaient en masse et ils voulaient qu'ils fussent partagés. M. CIPOLLA, leur coryphée et leur agent présenta une nouvelle requête au Comte Ministre [auteur du rapport de l'affaire à l'Empereur], dans laquelle il le pria d'assigner à chaque missionnaire sur les biens des quatre églises une pension annuelle de 5 à 600 taels; parce qu'il ne convenait pas, disait-il, que les uns fussent riches, et les autres pauvres. Pour le reste des biens, qu'il enflait joliment, il demandait qu'ils fussent gérés pour les besoins communs par quatre missionnaires européens, l'un italien, l'autre allemand, le troisième français, et le quatrième portugais. Cette requête fut refutée avec force par M. Espinha et mise à néant. ¹⁾

Le premier soin de l'économe impérial, M. de GRAMMONT, écrit le P. BOURGEOIS, « a été de chasser toutes les personnes qui nous étaient attachées, c'est-à-dire les anciens officiers et domestiques de notre Maison. Il leur a substitué des visages nouveaux, tous Salustiens et bien disposés à le seconder dans ses entreprises. »

« Une des plus singulières et des plus odieuses fut de loger chez nous l'Evêque intrus. Comme M. Grammont s'était appuyé pour cela de l'autorité des Mandarins, il fallut plier. M. Amiot se sauva à la sépulture. Moy, je suis resté à la maison pour représenter toujours la Mission française. M. Grammont, pour épargner, ou pour nous dompter, nous a taxé M. Amiot et moi, à 190 deniers par jour; de ces deniers, dont il faut 300 pour le salaire d'un charpentier ou d'un maçon.

« On ne savait pas à Canton ce qui se passait ici. Nos gens revenaient tranquillement, chargés des présents de Votre Grandeur et de tout ce que j'avais acheté à Canton pour l'usage de la Maison. M. Grammont envoya bien loin au

1) Voir lettre du P. Bourgeois du 25 mai 1781.

devant d'eux, et fit si bien accompagner les caisses qu'ils m'apportaient, qu'il ne me fût pas même permis de les voir. Il fit plus. Dans la crainte qu'ils n'eussent détourné quelque chose à leur avantage, ou au mien, il se saisit des marchandises qu'ils avaient apportées à leur compte et maintenant encore, il les garde sous clef.

« Il en voulait surtout à l'argent; mais malheureusement pour lui, au défaut de celui que la Mission touchait autrefois à Canton, on l'avait employé pour les achats et frais de voyage. Le peu qui restait m'est venu par lettres de change et a fait la pension de M. Amiot.

« Les montres à une roue lui avaient aussi donné dans les yeux: ç'eût été un beau présent pour les Grands qui les ont aidés dans leur invasion; mais il les manqua, comme elles n'étaient pas dans les caisses. Dès que nos gens sçurent qu'il était économe, ils les envoyèrent par un de leur fils qui était allé à trois journées au devant d'eux.

« Cependant il faut tout dire. Depuis quelques jours, il nous a remis quelque chose de ce que Votre Grandeur a eu la bonté de nous envoyer. J'en rendrai compte à Votre Grandeur, quand j'aurai l'honneur de répondre à ses dépêches de l'an passé.

« Le P. Amiot avec ses 190 deniers mourait de faim à la sépulture sans moi. Je lui envoie tous les jours de quoi vivre honnêtement, comme nous vivions du temps de notre chère Compagnie, et je pourvoie de tout mon coeur à tous ses autres besoins; il est content. Je vais le voir toutes les semaines pour le consoler et pour me consoler moi-même avec lui. Le reste du temps, je le passe à la ville, tout occupé de notre Chrétienté, qui, depuis la mort des PP. Cibot, Dollières et Collas, a de quoi exercer mon zèle ».

Mort du
P. d'Ollières.

Deux des missionnaires français ne survécurent pas à ces émotions; les PP. d'OLLIÈRES et COLLAS en moururent:

Le 23 décembre 1780, « après avoir dit la Sainte Messe, écrit le P. Bourgeois ¹⁾, je partais pour le Palais, lorsque j'entendis frapper horriblement à la porte du Père DOLLIÈRES. J'y courus, déterminé à tout enfoncer pour sçavoir de quoi il s'agissait. Contre son ordinaire, il ne s'était point fermé ce jour là. Je le trouvai dans son fauteuil, frappé d'apoplexie, et respirant comme un homme qui se meurt. Vite j'envoyai au P. Bernard qui est médecin. Il avait été cité comme moi, et quoiqu'il fut encore nuit, il était déjà en

1) Lettre du 25 mai 1781.

chemin pour le Palais. On le rencontra assez près de notre église. Il fit tout ce qu'on peut faire en pareil cas, mais en vain. Cependant les ordres du Comte Ministre pressaient, j'eus beau dire, il fallut partir. Le P. Bernard me suivit. Je laissai à côté du cher mourant les PP. Amiot et Collas, et le meilleur médecin chinois qu'on put trouver.

Le P. Dollières vécut jusqu'au lendemain; le P. Bourgeois lui donna l'absolution et lui fit baiser le crucifix. « Il expira entre mes bras, écrit-il, ¹⁾ la veille de Noël, vers les onze heures du matin ».

« La mort du P. DOLLIÈRES fut un coup de foudre pour le P. COLLAS. Il le regardait avec raison comme la colonne de notre mission. En le conduisant à la sépulture, il se sentit mal. Ce n'était encore rien. Mais M. Ventavon, pour être à même de gagner des Chrétiens à son évêque intrus, ayant voulu, à son exclusion, se charger de la congrégation du P. Dollières, il succomba à sa douleur. Il lui prit une fièvre maligne avec pourpre, et le douzième jour de sa maladie, c'est-à-dire le 22 janvier 1781, ce cher ami mourut encore entre mes bras ».

Mort du
P. Collas.

En annonçant tous ces tristes évènements à Bertin, le P. Bourgeois écrivait à Bertin dans sa lettre du 25 mai 1781 :

« Je devois des consolations à Votre Grandeur pour toutes les bontés dont elle nous honore; il est bien triste pour moi de n'avoir rien à lui mander que d'affligeant. Après les scènes de l'an passé, qui eut cru que le mal pourrait croître? Hélas! ce n'était que le commencement de maux plus grands encore. La mission à deux doigts de sa perte; MM. Dollières et Collas, ces zélés missionnaires tous deux morts de douleur en moins d'un mois; M. Grammont fait administrateur de la Mission française par l'Empereur de Chine, etc. Voilà les objets accablans, dont je dois retracer le souvenir. »

Le mauvais état de sa santé obligea Bertin à se démettre en 1781 de sa place de Secrétaire d'Etat, mais avec l'autorisation du

Retraite
de Bertin.

1) *l. c.*

Roi, il devait continuer sa correspondance littéraire avec les missionnaires et il se proposait d'aider la mission autant qu'il pouvait dépendre de lui.

BERTIN écrivait au P. BOURGEOIS, le 14 décembre 1783 :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 4 novembre 1782, par laquelle vous m'informez que MM. VENTAVON et POIROT sont enfin parvenus au but auquel tendaient leurs entreprises, c'est-à-dire à partager entre les missionnaires les biens de la Mission. Je crois qu'en vous contentant de protester contre ce partage et continuant de vivre en commun avec MM. AMIOT et PANZI, vous avez pris le parti le plus sage jusqu'à ce que l'on en ait définitivement ordonné ».

Comme le fait remarquer BERTIN au Maréchal de CASTRIES dans sa lettre du 31 juillet 1784 :

« Les trois dissidens qui se sont emparés du temporel, enflés de leur triomphe et encouragés par l'exemple de la Congrégation de la Propagande ont poussé leur persécution jusqu'à refuser avec la dureté et l'orgueil le plus intolérable la subsistance aux missionnaires dévoués à la Mission française et à la France et que ceux de ces derniers qui sont à Pe King ont été obligés de vendre leur petit mobilier pour fournir du moins le vin nécessaire pour célébrer la messe dans les Chrétientés des Provinces ils ont été jusqu'à enlever et s'approprier la pension que le Roi, à la recommandation de la feue Reine, fait à deux prêtres chinois [KO et YANG] qui sont dans le Hou Kouang et qui m'ont laissé ici leur procuration pour la leur faire payer et envoyer. »

Les lettres suivantes montreront mieux que tout commentaire l'écoeurement de l'ancien Ministre :

I.

Lettre
de Bertin
à Bourgogne,
à Canton.
Paris,
8 janvier
1783.

Des motifs qu'il seroit aussi long qu'inutile de vous détailler me mettent dans le cas de ne plus entretenir de relation avec la Mission de Pe King ni avec les Missionnaires, du moins en leur qualité de missionnaires; l'espèce de relation que j'entretenois cy-devant avec eux avoit engagé ceux qui étoient chargés ici de leurs affaires et moi de vous envoyer pour la plus grande commodité ce qui concernoit la mission et les missionnaires conjointement avec les effets ou argent que je destinai à quelques gens de lettres parmi eux sous une seule et même adresse, qui étoit ordinairement celle de l'administrateur de la mission, lequel se chargeoit de remettre les commissions aux particuliers pour qui elles étoient destinées, mais cela a eu des inconvénients réels en ce que l'on a quelquefois confondu à Pe King mes commissions avec les objets

appartenant à la Mission et aux missionnaires au moyen de quoi les particuliers auxquels je les destinois personnellement pour des objets absolument étrangers à la mission et aux missionnaires, quelques fois pour leur rembourser des avances et frais qu'ils avoient faits pour ma correspondance, ne les ont pas reçues exactement. Je compte donc doresnavant adresser à chacun de ceux auxquels je serai dans le cas de faire quelque envoi le paquet par votre canal, et je vous prie à compter du premier envoi que vous recevrez, même pour les présents paquets de prendre vos mesures pour les leur faire passer à chacun d'eux personnellement, ou de les faire remettre à la personne expressément chargée par chacun d'eux de les retirer, sans que, pour quelque raison que ce soit, ce qui les concernera passe par les mains de ceux à qui vous jugerez ou a eux propos de tout autre et de façon qu'ils les reçoivent sans aucune nouvelle confusion avec ce qui concerne la mission: je les informerai de ces nouvelles mesures par les dépêches, ci-jointes en sorte que lorsque vous ignorerez le lieu actuel de leur séjour ou que vous manquerez de moyens pour leur faire parvenir les objets qui les regarderont, vous voudrez bien retenir ces objets par devers vous jusqu'à ce qu'ils les fassent retirer suivant l'avis que vous leur en donnerez. Je vous recommande en particulier d'en user ainsi pour les pensions de MM. KO et YANG et pour M. AMYOT et Mr. Bourgeois, ce sera quant à présent à peu près les seuls avec lesquels je conserverai quelque relation. Je vous demande bien excuse du surcroit de peine que cela va vous occasionner, mais si je pouvois prendre ma revanche en ce pays-ci, ce seroit avec une vraie satisfaction.

Le 17 septembre 1782, POIROT, et le 23 octobre 1783, BOURGEOIS écrivirent des lettres désagréables et injustifiées à BOURGOGNE à Canton. Le premier avoit même l'air de mettre en doute la probité de l'agent. Bourgogne qui rendait aux missionnaires des services bénévoles leur répondit avec juste raison de verte manière, envoya leurs lettres à BERTIN et écrivit à ce dernier le 25 janvier 1784 qu'il ne vouloit plus se charger des affaires des missionnaires à Canton.

« J'ai reçu, Monsieur, écrit-il à Poirot, lors de mon arrivée à Canton la lettre malhonnête et indécente que vous vous êtes permis de m'écrire le 17 septembre 1782. Je commencerai par vous dire que je ne suis pas l'économiste de Votre Eglise de Pe King, ni de qui que ce soit; je me suis livré avec plaisir à celui d'être utile à plusieurs de Messieurs vos Confrères sans avoir l'honneur de les connaître, je dis confrère par leur état mais assurément pas en procédés, sans autre vue que celle de les obliger et leur rendre service et sûrement sans avoir imaginé qu'il y en eut un parmi eux capable de m'écrire

sur le ton que vous avez pris; si j'avais pu le soupçonner très certainement, je n'eus pas cédé à l'inclination qui me porte à obliger quand je le puis.

Et indigné, on l'aurait été à moins, Bourgogne répliquait:

« J'ai encore pour système de n'en pas donner aux gens qui disent ou écrivent des injures, d'ailleurs vous êtes missionnaire, à ce que je vois par l'addition que vous avez faite à votre signature, ainsi je ne vous dirais point ce que je témoignerais à un séculier qui m'aurait écrit comme vous l'avez fait, si j'étais dans un pays où je pourrais l'aller joindre ».

Bertin répondait à Bourgogne:

II.

Lettre
de Bertin
à Bourgogne,
31 décembre
1784.

Je n'ai ni ne veux avoir aucune relation avec la Mission ni les missionnaires indépendamment de ce que la correspondance que le Roi m'a chargé d'entretenir n'a aucun trait à la mission mais seulement aux moeurs, sciences et arts, c'est que la conduite seule qui a été tenue par la plupart des missionnaires m'en dégouterait. Je n'adresserai donc dorénavant aucune caisse qu'à M. AMIOT non comme missionnaire mais personnellement et comme un particulier chargé de la correspondance littéraire en question et avec lequel même je ne veux aucune relation concernant la mission: Je vous prie en conséquence de vouloir bien déclarer à Mr. SIMONETTI et tous autres quelque'ils soient que sans la signature personnelle de Mr. l'abbé AMIOT vous ne leur confierez rien et réellement de vouloir bien ne remettre ce qu'il adressera dorénavant qu'au porteur de sa signature personnelle et de lui bien mander et dire de votre côté tout ceci comme je lui mande du mien. Je demande surtout d'éviter de faire à cet égard à tout missionnaire quelque'il soit s'il n'est porteur de la commission et signature personnelle de M. AMIOT. Je n'en excepte ni Mr. RAUX ni Mr. BOURGEOIS même, quoique assurément je sois très éloigné d'avoir d'eux comme des autres le plus léger sujet de mécontentement, bien au contraire; mais ils sont *missionnaires* et je ne veux correspondre même avec eux et tous autres que par Mr. AMIOT qui j'espère est mieux fait qu'un autre pour entendre toute l'exécution que je donne de notre correspondance, à la mission, et à tout missionnaire. Je suis bien assez fâché que M. l'abbé AMIOT lui même ne s'occupe pas tout entier à cette correspondance.

Vous voyez que nous sommes tout deux aussi mécontents l'un que l'autre de la conduite de la plupart de ces missionnaires dont le plus malhonnête et le plus intrigant est le sieur POIROT. J'espère que moyennant l'arrangement que je prends vous me ferez l'amitié de continuer à donner vos soins à notre correspondance littéraire, et de laisser comme moi la mission et les missionnaires. Au surplus pour ce qui regarde Mr. BOURGEOIS que vous me paraissez confondre avec les autres missionnaires, quoique la lettre qu'il vous a adressée et que vous m'envoyez contienne une question qu'il vous fait sur ce que vous pouviez

avoir reçu pour la mission ou pour lui, je crois trop bien connoître son honnêteté pour n'être pas assuré que cette question ne vous regardoit pas, mais bien les missionnaires restés en possession de la supériorité et gouvernement de la mission qui ont fait mourir de chagrin deux ou trois de ses amis, et lui ont enlevé à lui-même tout ce qu'ils ont pu : si sa délicatesse et la charité chrétienne qui honore toujours un homme de son état, l'a empêché de vous instruire de son objet dans cette question, vous n'en devez pas moins le distinguer entièrement de tous les autres et surtout du S^r Poirot.

Je continue donc avec confiance à m'adresser à vous, cependant si cela vous donnoit trop d'embarras, j'écris à Mr. de Guignes à ce sujet, et lui demande, si vous désirez absolument d'en être soulagé de vouloir vous suppléer, et je vous prie dans tous les cas d'être bien persuadé que je ne puis trop vous remercier et de ce que vous avez déjà fait, et de ce que vous pourrez faire. J'ai imaginé de vous adresser un petit cabaret de porcelaine de la manufacture du Roi, pareil à celui que j'ai dit à M. de Guignes le père que j'adressois à Mr. son fils, et je vous prie de vouloir bien l'accepter, ce sont des étrennes qu'on donne en ce pais-ci ; et il sera toujours utile que vos Chinois voyent de temps en temps que nous faisons aussi de la porcelaine qui a son agrément.

III.

M. BOURGOGNE très affecté d'une lettre malhonnête que M. POIROT lui a écrite m'a marqué qu'il désiroit à l'avenir ne plus se charger du soin de nos envois et dépêches respectives. Je lui répons qu'il ne faut pas confondre *la mission qui ne me regarde point* non plus que les missionnaires avec un ou deux gens de lettres qui correspondent avec moi, et qui sont d'autant moins capables de mauvais procédés avec lui, qu'indépendamment de la douceur et de l'honnêteté de leurs caractères, ils n'ignorent pas que c'est par pure complaisance qu'il veille à l'expédition de nos caisses. Je lui renouvelle encore l'avis que je lui ai donné plusieurs fois de ne remettre ce que j'envoie qu'à la personne chargée spécialement et par une signature personnelle des pouvoirs de celui et ceux à qui est adressé l'envoy. C'est à Mr. Simonetti qu'il a remis jusqu'à présent tous les effets et l'argent qu'il a reçus de moi, et j'ai lieu de croire dès lors que Mr. Simonetti a les pouvoirs particuliers de chacun de vous : je vous prie de vous entendre avec Mr. Amiot tant sur ce point que pour être toujours vous et lui personnellement en bonne intelligence avec M. Bourgogne dont les services réels et gratuits méritent toutes sortes d'égards. En un mot je ne veux avoir ni pour cela ni pour la mission même qu'une correspondance avec vos personnes ; tout ce que je fais ou envoje regarde vos personnes, comme la pension de MM. Ko et Yang ne regarde que leurs personnes et si je m'apperçois que faute d'y prendre garde de votre part on donne encore lieu à la plus légère confusion ou interversion d'idée de la Mission des Missionnaires

Lettre
de Bertin
à Bourgeois.
Paris,
31 décembre
1784.

et de ce qui les regarde je cesserai toute correspondance avec celui qui y aura donné lieu.

Je vous prie même de vouloir bien en prévenir Mr. RAUX. Je ne veux rien avoir en moi ni ma correspondance de commun avec la Mission.

BERTIN disait également à la même date au P. BOURGEOIS :

« Vous voyez que nous sommes tous deux aussi mécontents l'un que l'autre de la conduite de la plupart de ces missionnaires dont le plus malhonnête et le plus intrigant est le Sieur Poirot. »

Le 5 décembre 1783, le P. BOURGEOIS écrivait encore à Bertin :

Tandis que le Souverain Pontife, ce St. vieillard, quittoit Rome pour aller soutenir en Allemagne la Bulle de Boniface VIII, à Rome on nous excommuniait pour l'avoir défendue à Pe King. Il ne falloit point, dit-on, d'opposition directe, de peur d'irriter la Sacrée Congrégation; il ne falloit donc pas observer la loi *nulli recipiant, nulli pareant, nulli intendant*. Je puis assurer d'après des connoissances sûres que tout autre moyen eut encore causé plus de troubles; troubles que nous eussions voulu éviter au prix de notre sang.

Si nous eussions parlé de discipline, de principes de l'Eglise Gallicane, les Salustiens nous eussent bernés; n'ont ils pas dit que la France, que le Roi n'étoit rien ici? ils l'ont dit à la face de l'Empire. L'accusation de M. Ventavon en fait foi. Depuis dans une lettre que j'envoyai l'an passé, Mr. Poirot ne dit-il pas, *que fait ce séculier dans notre Mission? Il n'y a que les Supérieurs ecclésiastiques qui ayent droit d'y paroître et de s'y faire obéir*. Votre Grandeur sçait assez de qui il veut parler. Nous ne scavions pas que la Sacrée Congrégation dut s'irriter de nous voir tenir pour une loi qui doit lui être chère. Souvent on sacrifie un intérêt pour un autre; elle a eu ses raisons, elle s'est faite notre partie et on l'a choisie pour notre juge. Notre consolation est d'avoir fait notre devoir, et si les choses vont plus loin, il ne nous reste plus que celle de nous justifier, et la chose est aisée.

Votre Grandeur veut la paix. Je la veux plus que personne. J'espère que le Seigneur nous accordera enfin cette grâce. Puissent nos chers successeurs réparer le mal. Je les aiderai pour cela de tout mon pouvoir.

Nomination de
Mgr. de Gouvea.

Au fond, il faut bien reconnaître que si un véritable schisme éclata dans le diocèse de Pe King, grâce à l'âpreté de l'évêque de Macao, à la duplicité de la Propagande, et à l'attitude anti-française de Ventavon et consorts, ce fut grâce surtout à la Propagande qui avait laissé vacant si longtemps le siège de Mgr. Polycarpe de SOUZA,

mort en 1757. L'ordre fut instantanément rétabli lorsqu'on eût donné la place de cet évêque à un véritable prélat et non à un aventurier comme SALLUSTI. En effet le 22 juillet 1782, le franciscain Alexandre de GOUVEA ¹⁾ était nommé évêque de Pe King et il arriva à son poste en janvier 1785; tout le monde se soumit immédiatement à son autorité.

*
* *

Une question capitale restait à résoudre. A quelle Congrégation donnerait-on la succession des Jésuites de Pe King? Ainsi que l'avait proposé le P. Amiot dès 1774, on avait d'abord songé à la Société des Missions étrangères de Paris; le Ministre abandonna cette idée et se tourna vers la Congrégation de la Mission (Lazaristes).

M. de SARTINE écrivait à BERTIN, de Versailles, le 15 novembre 1782:

Lettre
de Sartine,
15 novembre
1782.

« J'avois d'abord été persuadé comme vous, Monsieur, qu'il auroit été très-utile à la Mission française de Pe King que les prêtres du Séminaire des Missions étrangères eussent été chargés du remplacement des Jésuites, mais un nouvel examen de cette affaire m'a convaincu qu'il auroit été impossible d'en recueillir les avantages que l'Etat et les sciences sont en droit d'en attendre. Le corps de l'association des missions est trop peu nombreux pour qu'on puisse y trouver des savants propres à la partie littéraire, et comme il n'a point de frères laïques, il auroit été très-difficile de se procurer les artistes nécessaires. La Congrégation de St. Lazare plus nombreuse n'a pas les mêmes inconvénients, et je ne doute pas qu'elle ne réalise sous tous les rapports les espérances qu'elle donne.

« Je regarde comme un article très-essentiel que les nouveaux Missionnaires vivent avec les anciens dans une grande union, et qu'il règne entre eux une intelligence fort désirable; et je suis encore persuadé que sous ce point de vue aucun corps ne pouvoit être préféré à celui de St. Lazare. Il n'en seroit pas de même si M. Amiot pouvoit se trouver Supérieur de la Mission pour les Prêtres des Missions étrangères. Ce sujet a véritablement beaucoup de mérite et de prudence, et je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point, mais vous

1) 湯亞立山 *T'ang ya li chan.*

voudrez bien observer, Monsieur, que cette disposition est absolument impossible. Elle trouveroit des obstacles insurmontables de la part de la Propagande qui donneroit une exclusion totale au Supérieur proposé pour des raisons tirées de la Bulle même de suppression de la Société, et de plus les prêtres des Missions étrangères n'y consentiroient jamais. Les troubles de la Mission Malabarre en offrent une preuve manifeste. Les nouveaux missionnaires se sont toujours refusés et se refusent encore à ce qu'un ex-jésuite soit fait Procureur de la Mission à Paris quoiqu'il soit impossible qu'un autre que l'un d'eux exerce cette fonction, à plus forte raison ne consentiroient-ils pas qu'un ex-jésuite fut Supérieur de celle de Pe King. Mais si le projet de substitution des Lazaristes a lieu, comme je l'espère, je ne manquerai pas de donner pour première instruction aux prêtres qui partiront d'avoir les plus grands égards et une déférence entière pour M. Amiot, et je compte bien que vous aurez la bonté de recommander de votre côté à cet ancien Missionnaire de donner tous ses soins à ce qui peut assurer le succès des nouveaux, étant persuadé que rien ne peut réparer les désordres de cette mission que l'harmonie et le concert qui régneront entre les Missionnaires.

« Je suis charmé, Monsieur, de voir que nous sommes du même avis au sujet des réparations à la mémoire des missionnaires que l'ancien évêque de Pe King a maltraités. J'ai trouvé cette question fort délicate à traiter, et j'ai pensé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de prier M. le C^{te} de VERGENNES d'écrire à M. le Cardinal de BERNIS et à M. l'Ambassadeur en Portugal afin que la Cour de Rome et celle de Lisbonne puissent donner au nouvel évêque des instructions propres à le prévenir en faveur de nos Missionnaires et à faciliter le retour de la paix. »

Quand la France avait d'abord songé au Séminaire des Missions Etrangères de Paris pour lui confier la mission de Pe King, le P. DU GAD qui était chargé des affaires de la mission en France depuis la destruction de la Compagnie écrivait le 30 avril 1782 au Ministre: « MM. des Missions Etrangères n'ont point paru éloignés d'accepter notre Mission, quand M. de QUERBEUF ¹⁾ et moi en parlâmes à deux d'entre eux, comme nous vous avons recommandé, Monseigneur, de le faire. Rome sera beaucoup plus facile à accorder ce qu'on lui demande, et prendra plus d'intérêt à notre Mission quand elle la saura entre les mains de ces Messieurs ».

1) Yves Mathurin Marie TRÉAUDET de QUERBEUF, S. J., né à Landernau, le 3 janvier 1726; † en 1797, à Brunswick.

Faute de personnel, peut-être aussi à cause des scandales de Pe King, peut-être aussi à cause de l'indépendance qu'aurait pu avoir l'évêque, vis-à-vis de la Maison-Mère, les Missions étrangères ne purent accepter l'offre qui leur était faite; le maréchal de CASTRIES s'adressa alors à la Congrégation de la Mission :

« Puisque vous pensez, Monsieur, écrivait-il de Versailles le 23 septembre 1782 à M. de VAIVRE ¹⁾, qu'on pourrait confier la Mission de Chine aux Lazaristes, je vous prie d'en faire la proposition au Supérieur de cette Congrégation, et de dresser avec lui un projet de réunion, que vous voudrez bien m'adresser, afin que je puisse l'examiner et prendre les ordres du Roi à ce sujet. J'approuve qu'avant d'entamer cette négociation vous confériez avec l'abbé Du Gad de Vitré qui peut vous procurer des éclaircissements sur leur situation et les facultés de la Mission de Chine et sur les moyens de donner à la réunion projetée la base la plus solide et la plus propre à en remplir l'objet. Je ne doute pas que cet ancien Missionnaire ne s'empresse de vous faire part de ses connaissances » ²⁾.

BERTIN était résolument hostile aux Lazaristes et le 27 octobre 1782, il écrivait au Ministre de la Marine, Maréchal de CASTRIES :

« Que les Messieurs des Missions étrangères n'ayant pas accepté la Mission française de Pe King, il ne voit pas de meilleur parti à prendre que de nommer le Père AMIOT Vicaire Apostolique pour rétablir la paix et maintenir cette Mission ébranlée. Il est surpris qu'on ait pensé à Messieurs de Saint-Lazare » ³⁾.

Le Supérieur Général de Saint-Lazare, M. JACQUIER, se montra peu enthousiaste des ouvertures qui lui furent faites, et il refusa trois fois les propositions de M. de VAIVRE de se charger de la Mission de Pe King; le manque de sujets n'était pas étranger à sa détermination.

Un des causes du retard apporté à la conclusion de l'affaire de St. Lazare fut la fermeté que montra le Maréchal de CASTRIES dans les termes de la rédaction du Bref en ce qu'il reconnaissait les droits du Roi relativement au temporel de la Mission, et BERTIN

1) Intendant général des Colonies, chargé du Contentieux.

2) *Mém. de la Congrégation de la Mission*, VII, p. 595.

3) *Ibid.*, pp. 594—5.

qui trouvait le Maréchal trop rigide finit par trouver qu'il avait grandement raison :

« Il est bien temps en effet, écrit-il le 31 juillet 1784, que les grandes puissances fassent attention à tous les petits dessous que la politique romaine emploie jusques sur le fait et les matières de religion. Les complaisances, les faiblesses mêmes sont pour les puissances du second ordre. Elles sont encore plus grandes pour les puissances qui sont étrangères à la catholicité, les Cours de Naples, de Portugal, de Parme et autres, le roi de Prusse, l'Impératrice de Russie, nommément pour son évêque de Mallo, en sont des exemples récents. La dissimulation au contraire, la domination et les abus d'autorité sont pour les sujets des grandes puissances précisément parce que ces dernières en agissent avec trop de noblesse et de confiance. De toutes les branches de l'administration de la Cour de Rome, c'est celle de la Propagande sur laquelle il y a le plus à veiller; d'un côté, les cardinaux qui la composent n'y assistent presque point, et cette partie est abandonnée à des subalternes aux yeux desquels ces extensions d'autorité sont une conquête et leur sont comme cette affaire et bien d'autres le prouvent bien plus précieux que l'observation des loix les plus connues et les propres intérêts de la véritable autorité pontificale; d'autre part cette partie prête beaucoup au penchant favori sur ce point de la Cour de Rome; l'exécution de ses volontés est en effet presque partout entre les mains des moines et des prêtres réguliers qui lui sont par leur institut et par leur éducation presque absolument attachés, ne respectant qu'elle et souvent jusqu'à une espèce de fanatisme; cette exécution regarde en outre des pays si éloignés qu'il ne faut aux subalternes de la Propagande que dissimuler leurs vues jusqu'au moment du départ des vaisseaux, pour être assurés du succès de leurs projets. Il y a bientôt huit ans que nos Français gémissent sous le joug et les coups d'autorité les plus extravagans, parce que nous nous sommes reposés en quelque sorte sur la foi des traités. Le Portugal a cassé solennellement tous les actes qui pouvaient en être émanés; les Portugais ont été épargnés. Si on avait dû ou pu savoir ce qui est arrivé, et que le Roi l'eut permis, il eut suffi de rendre toutes ces extravagances publiques pour que la Propagande se fût contentée envers les Français dans le devoir que lui imposaient les règles canoniques, la bonne foi et le respect qu'elle doit au Roi. »

Lettre du
M^e de Castries
à M. Jacquier.

Enfin, le 7 novembre 1782, le Marquis de CASTRIES adressait de Versailles à M. JACQUIER, la lettre suivante :

J'avais chargé M. de VAIVRE, Monsieur, de vous engager à accepter la desserte de la Mission de Chine que tenaient çà-devant les Jésuites; mais j'ai vu avec peine par les lettres que vous lui avez adressées à ce sujet, que vous auriez cru devoir vous refuser à ses propositions, dans la crainte que vous

manifestez de ne pouvoir remplir de nouvelles obligations en ce genre; quelque louable que soit votre délicatesse dans son principe, elle n'ôte rien à la confiance où je suis que cette Mission ne saurait être remise en de meilleures mains que les vôtres. Il ne s'agit d'ailleurs, quant à présent, que de fournir un prêtre ou deux avec un chirurgien, s'il se peut; l'intention du Roi est donc, Monsieur, que vous fassiez cet effort en attendant que le temps et les circonstances permettent d'employer des moyens plus étendus pour la conservation et l'accroissement d'une des Missions les plus intéressantes qu'il y ait sous le double rapport du Christianisme et de la politique. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de seconder les vues du Gouvernement dans cette occasion avec le même zèle que vous et votre Congrégation, Monsieur, avez toujours montré dans tout ce qui a trait au bien de la Religion et de l'Etat. Je vous prie, en conséquence, d'aviser avec M. de Vaivre, aux arrangements qui vous paraîtront le plus convenables pour l'union de la Mission de Chine à vos autres travaux apostoliques, et de prendre à cet égard les mesures les plus promptes, afin de pouvoir profiter de la saison utile pour l'envoi des sujets ou choses nécessaires pour ces lieux.

J'ai l'honneur, etc.

Maréchal de CASTRIES.

Il n'y avait plus de résistance possible; quand le Supérieur général de la Congrégation de la Mission eût reçu cette lettre du Ministre, «son Secrétaire lui fit observer que la proposition réitérée faite au nom du Roi était un ordre auquel il ne pouvait se soustraire sans manquer au respect et à l'obéissance qui lui étaient dus. A cette observation se joignirent les instances multipliées des amis de la Congrégation qui arrachèrent enfin un consentement que M. JACQUIER qualifia toujours de *consentement forcé* »¹⁾.

Acceptation
de la Con-
grégation de
la Mission.

Le P. DU GAD annonçait cette acceptation à Bertin le 22 novembre 1782:

Lettre du
P. Du Gad
à Bertin.

« Monseigneur,

Vous n'ignorez peut-être pas que notre Mission de Chine vient d'être attribuée à Messieurs de St. Lazare; ils ont fait beaucoup de difficultés, ainsi que le Séminaire des Missions étrangères à qui on l'a d'abord offert et qui n'ont pu s'en charger, faute de sujets; mais il a fallu se soumettre, et obéir aux intentions du Roy. Ces Messieurs se prêtent avec zèle à la bonne œuvre; ils ont déjà nommé deux Prêtres et un Chirurgien, pour partir la mousson

1) *Mém. de la Cong. de la Mission*, VII, pp. 595—6.

prochaine, s'il est possible. L'un des prêtres, homme capable, mathématicien, d'un beau caractère, encore jeune n'ayant que 32 ans, et fort pieux, sera nommé Supérieur, si la qualité de Préfet ou de Vicaire apostolique n'arrive pas de Rome à temps, il l'aura l'année suivante. J'ai donné à ces Messieurs les renseignements nécessaires pour les biens, les sujets et la situation actuelle de la maison de Pe King, et de l'état des Provinces. »

Premiers
Lazaristes

M. JACQUIER, Supérieur général des Lazaristes, fit choix pour la mission de Pe King, de MM. Nicolas Joseph RAUX ¹⁾ qui devait être le nouveau Supérieur, Jean Joseph GHISLAIN ²⁾, et le frère Charles PARIS ³⁾ horloger; ils s'embarquèrent le 20 mars 1784 à Brest avec De Guignes le fils, sur le *Triton*, capitaine Dordelin, vaisseau de la Compagnie des Indes, arrivèrent à Macao le 23 et à Canton le 29 août. M. Raux donna avis de son arrivée aux missionnaires de Pe King qui lui répondirent la lettre suivante: ⁴⁾

A Pe King, le 18 9^{bre} 1784.

Monsieur

La lettre dont vous avez bien voulu nous honorer pour nous annoncer votre heureuse arrivée à Canton, nous a fait à tous le plus sensible plaisir: nous rendons de sincères actions de grâces à la Divine Providence d'avoir si bien arrangé les événements, que vous ayez été forcé en quelque sorte, vous Monsieur, et vos Messieurs de la Congrégation de la Mission de vous charger des Missions françaises de la Chine qui étoient gouvernées cy-devant par les Jésuites vos anciens amis. Rien assurément ne pouvoit nous être plus agréable qu'un pareil choix.

Personne de nous n'ignore la liaison intime, en Notre Seigneur, qui a toujours été entre les fils de St. Vincent de Paul et ceux de St. Ignace tant qu'a subsisté la Compagnie de Jésus: nous savons

1) Né à Ohain, dans le Hainaut, diocèse de Cambrai, le 14 avril 1754; entré dans la Congrégation de la Mission le 18 juillet 1771; † à Pe King 16 nov. 1801.

2) Né à Salles, diocèse de Cambrai, le 5 mai 1751.

3) Né le 8 déc. 1738, à Verderonne, diocèse de Beauvais.

4) *T'oung Pao*, Mai 1913, pp. 235—236.

encore que depuis l'extinction de cette Compagnie vos Messieurs, ont rendu mille et mille services à ses membres dispersés, et particulièrement à ceux de ces membres qui destinés aux Missions des Indes et de la Chine avoient le bonheur de passer par les lieux où ils faisoient leur séjour. Nous sommes très persuadés, Monsieur, que nous trouverons dans vous et vos Compagnons le même penchant à nous obliger, la même cordialité en nous obligeant. Nous vous prions de vouloir bien être persuadé de votre côté, que vous trouverez dans nous tous des Compagnons et des amis qui se feront un vrai plaisir de vous communiquer toutes les lumières, qu'ils peuvent avoir acquises par une longue expérience du Pays et des mœurs de ceux qui l'habitent; et de vous rendre tous les petits services qui dépendront d'eux, et que vous voudrez bien agréer.

Vous nous obligerez, Monsieur, de vouloir bien présenter nos respects très humbles à M. de La Tour, de le remercier de notre *part* de toutes les bontés qu'il a pour vous, et de l'assurer que nous vous regardons comme fait à nous-mêmes tout ce qu'il a fait et fera encore pour vous pendant votre séjour à Canton.

Nous avons l'honneur d'être avec tous les sentimens d'une respectueuse cordialité

Monsieur

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

AMIOT M. A.

BOURGOIS M. A.

VENTAVON M. A.

DE GRAMMONT M. A.

LUIGI DE POIROT M. A.

Giuseppe PANZI.

Nos honneurs et nos respects à MM. vos Compagnons.

L'ordonnance du Roi fut transcrite sur les registres du Consulat de France à Canton et l'envoi à Pe King de M. Raux fut soumis officiellement par notre agent à l'Empereur par l'entremise du Vice-Roi des Deux Kouang; le Gouvernement portugais, le Sénat de Macao, avait refusé «de les présenter officiellement, selon que l'usage l'exigeait à l'Empereur de Chine. Il n'osa pourtant alors, comme il le fit bientôt après, s'opposer de tous les moyens imaginables à la présentation officielle des missionnaires français par d'autres que le Portugal. Présentés donc par le représentant de la France en Chine, nos premiers confrères furent publiquement admis à l'établissement français de Pe King, mais la France n'ayant plus de vaisseaux de guerre dans les mers de Chine, ni de Consul à Canton, il devint absolument impossible aux missionnaires français d'être officiellement présentés à un empereur qui, vaincu par de jalouses et haineuses calomnies, avait irrévocablement résolu de ne plus recevoir à Pe King un Européen quelconque » ¹⁾. RAUX et GHISLAIN, accompagnés du missionnaire italien CONFORTI, partirent de Canton le 7 février 1785. Les trois religieux n'arrivèrent que le 29 avril 1785 à la capitale de l'Empire.

La pension du roi était de 20.000 livres et celle des prêtres chinois de 4.000 livres.

Lorsque M. Raux fut désigné comme Supérieur de la Mission, la Propagande lui remit les instructions et les pouvoirs nécessaires pour engager nos missionnaires à entrer par de nouveaux vœux ou autrement dans la Congrégation de St. Lazare. «Si ces instructions, écrit Bertin ²⁾, pouvaient directement ou indirectement tendre à inquiéter ou traiter moins favorablement ceux de nos missionnaires qui voudraient garder leur liberté, cette conduite de la Propagande achèverait ce qu'elle a commencé, la dispersion ou le malheur des

1) Rapport de Mgr. Mouly à M. de Bourboulon, Chang Haï, 18 décembre 1851.

2) Au Maréchal de Castries, 31 juillet 1784.

meilleurs sujets que le Roy ait Pe King, et des gens les plus respectables, les plus instruits et les plus utiles à l'Etat et à la Religion ».

I.

Cum pro pietate suâ, ac in catholicam religionem studio, Christianissimus Galliarum Rex LUDOVICUS XVI Sanctissimo. N° Pio PP. VI exponi fecerit optare se, ut, in missionibus in Sinarum imperio existentibus, quas pridem Patres extinctae Societatis Jesu Galliae nationis administrabant, subrogantur Sacerdotes Congregationis Missionis, Sanctitas sua, auditis quibusdam Em^{is} Cardinalibus Sacrae Congregationis de Propaganda fide, plurimum commendans ejusdem Christianissimi Regis fidem ac religionem, ejusque piis optatis obsecundare volens, Presbyteros prædictos Congregationis missionis a Superiore Generali designandos, et per eandem sacram Congregationem approbandos, in locum prædictorum Patrum extinctorum Societatis Jesu, in missionibus Sinensibus et per eosdem Patres Galliae nationis administratis, subrogavit ac deputavit cum omnibus facultatibus, juribus ac privilegiis eorum singulis respectivè concedendis, quae missionariis à Sacra Congregatione de Propaganda fide concedi consueverunt sub dependentia Episcoporum vel Vicariorum Apostolicorum ubi Episcopi non adsunt, Salvistamen privilegiis, ac exceptionibus iisdem Presbyteris, ac Congregationi ab apostolica sede concessis juxta modum, formam, et tenorem, tam pro designatione locorum, in quibus iisdem Sacerdotes Congregationis Missionis deputandi erunt, tam pro bonis et redditibus iisdem assignatis, vel in posterum assignandis a pia liberalitate fidelium sinensium, tam demum pro muniis quoad pias fundationes ab iisdem obeundis, ac regulis in earundem missionum exercitio observandis, à Sanctitate sua, *cum consensu Regis christianissimi*, in posterum praescribendum. De iis vero omnibus, quae ad bona ac redditus a Christianissimorum Regum munificentia aut Gallorum subditorum liberalitate iisdem missionibus jam collata, vel in posterum conferenda spectant, *Christianissimus Rex*, pro summo quo fertur in fidei catholicae propagationem zelo ac studio in earundem missionum commodum atque utilitatem, *ipse solus disponet*.

Datum Romae ex aedibus Sacrae Congregationis die, 7 Decembris 1783.

(Sig.) Card. ANTONELLUS, Praef^{us}.

Stephanus BORGIA, Secretarius.

1) Cette pièce et les scivantes relatives à la subrogation des Prêtres de la Congrégation de la Mission aux Jésuites ne proviennent pas du fonds Delessert.

Décret de la Propagande qui subroge les prêtres de la Congrégation de la Mission à la Société des Jésuites, pour la desserte des Missions françaises en Chine. 1)

II.

Ordonnance du
Roy concernant
les Missions
françoises éta-
blies en Chine.

De part le Roy

SA MAJESTÉ ayant jugé à propos de substituer, pour le service de la Mission françoise de la Chine, les prêtres de la Congrégation de la Mission aux religieux de la Société éteinte des Jésuites, Elle a cru devoir donner à ces nouveaux missionnaires quelques règles générales pour l'administration du temporel de la dite Mission en Chine, en attendant que les circonstances et les réponses que Sa Majesté attend lui permettent de consolider et rendre permanente une œuvre qui lui tient à cœur, ainsi que la tranquillité de ceux qui s'y sont si courageusement dévoués.

A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article 1^{er}.

Les prêtres de la Congrégation de la Mission jouiront en Chine des droits, privilèges, possessions, facultés et titres dont y jouissaient les religieux de la Société éteinte des Jésuites.

Article 2^e.

Les prêtres de la d^{te} Congrégation de la Mission occuperont la maison, l'église et toutes les dépendances de la mission françoise sise dans l'enceinte du palais de l'Empereur de la Chine à Pe King. Sa Majesté se repose sur la sagesse et la prudence des dits prêtres de la Congrégation de la Mission pour éviter et dissiper tous les débats et toutes les discussions auxquels leur entrée en possession de ces objets pourrait donner lieu.

Article 3^e.

L'emploi du temporel des missions françoises de la Chine sera fait et les dépenses de toute espèce réglées et acquittées autant que faire se pourra sur le pied que le tout l'était du temps des Sieurs BOURGEOIS, AMYOT et YAÏNG, prédécesseurs du S^r Raux et quant aux objets dont la dépense aurait varié pendant l'administration de ces derniers, on se conformera de préférence à ce qui a eu lieu pendant les derniers temps de leur administration.

Article 4^e.

Les augmentations nécessaires ou utiles à faire pour certains objets ci-dessus, les nouveaux genres de dépenses, s'il en est survenu ou s'il en survient par la suite, et généralement toute autre espèce ou augmentation de dépenses seront faites et réglées à la pluralité des voix par le S^r RAUX, administrateur en chef, et par les deux plus anciens missionnaires résidents à Pe King, à l'exception néanmoins des objets journaliers ou modiques, dont le S^r Raux donnera seul, savoir pour chaque objet de dépense annuelle, lorsqu'ils n'excé-

deront pas la somme de cinquante tael par an, et pour chacun des autres objets, lorsqu'ils n'excéderont pas celle de cent tael. Les ordres, expéditions, signatures ou autres actes à donner ou à faire sur le tout n'en seront pas moins faits, ou donnés par le S^r Raux seul en conformité de l'avis commun ou plus nombreux.

Article 5^e.

Les acquisitions ou ventes d'immeubles, si aucunes sont assez utiles ou nécessaires, ne pourront être faites, quelques modiques qu'elles soient, que de l'avis et par la délibération tenue suivant l'article précédent, entre les trois personnes y dénommées, Sa Majesté se reposant sur leur zèle et celui des missionnaires pour veiller à l'économie des deniers et revenus, dont les épargnes, s'il y en avait, ne peuvent être destinées que pour secourir les chrétientés malheureuses et pour les progrès des missions.

Article 6^e.

N'entend Sa Majesté comprendre dans les dispositions de la présente ordonnance les dépenses faites ou à faire pour les secours à donner aux dites chrétientés, à l'occasion des persécutions qu'elles peuvent essayer ou autrement, lors toutes fois que les dites dépenses exigeront le secret, Sa Majesté s'en reportant à la prudence et fidélité du S^r Raux qui n'en rendra compte qu'au Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine.

Article 7^e.

Il sera nommé aussitôt qu'il se pourra par le dit administrateur en chef, de l'avis des personnes mentionnées en l'article quatre et en la forme y portée, un procureur et agent des missions à Canton, dans le cas où il n'y en aurait point, ou que celui qui en fait les fonctions ne conviendrait pas au dit S^r Raux, administrateur en chef, et le double de l'acte de nomination ou procuration signé du dit administrateur en chef sera par lui adressé au Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine, pour être le brevet de Sa Majesté expédié, à l'effet d'autoriser plus authentiquement les qualités et fonctions du dit procureur, et de le faire reconnaître par tous les Français fréquentans ou résidans à Canton; le dit procureur n'en exercera pas moins ses fonctions par provision sur la procuration ou autre de commission d'usage en pareil cas, qui lui aura été délivrée par le dit administrateur en chef.

Article 8^e.

Le S^r RAUX, supérieur apostolique et administrateur en chef de la dite mission de Chine, rendra compte tous les ans au Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine des progrès des missionnaires, de leurs découvertes utiles et de leurs observations.

Article 9^e.

Le S^r RAUX, Supérieur apostolique et les autres missionnaires se conformeront exactement aux réglemens que Sa Majesté aurait ordonné et auxquels il n'est point dérogé par la présente, ainsi qu'à ceux que Sa Majesté jugerait à propos d'ordonner par la suite, pour le régime, l'avantage et l'utilité des missions françaises en général et de celles de la Chine en particulier.

Mande et ordonne au S^r RAUX Supérieur apostolique et administrateur en chef des dites missions de Chine et à tous autres missionnaires attachés aux dites missions, d'observer la présente ordonnance, et au conseil et autres officiers préposés à la direction de l'établissement françois de Canton, ainsi qu'à tous officiers de ses vaisseaux et autres, ensemble aux officiers ou préposés de la Compagnie ou du Commerce des Indes, même à tous français qui se trouveraient pour le présent ou pour l'avenir dans l'intérieur de la Chine, à Canton ou ailleurs, donner au dit S^r Raux et à tous autres missionnaires de la mission françoise de Chine, s'ils en sont requis tout ayde et secours, tant en ce qui concerne le fait de leur charge qu'autrement, dans tous les cas qui ne pourront point compromettre la nation en son commerce vis-à-vis le Gouvernement de Chine.

Fait à Versailles, le trente et un Janvier an mil sept cent quatre vingt quatre.//

Signé LOUIS.

Le M^{al} de CASTRIES.

III.

Lettres patentes pour l'enregistrement au Parlement de Paris du décret de la Propagande qui subroge les prêtres de la Congrégation de la Mission à la Société de Jésus, pour la desserte des missions françaises de la Chine.

LOUIS, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui les présentes lettres verront SALUT.

Nous étant fait représenter le décret de la Propagande du sept X^bre dernier par lequel les prêtres de la Congrégation de la Mission sont subrogés à la Société éteinte des Jésuites pour la desserte des Missions françaises de la Chine qui avaient été confiées à la dite Société;

Nous avons, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine puissance et Autorité royale, ordonné et ordonnons, par ces présentes signées de notre main, que le dit décret de la Propagande du sept décembre mil sept cent quatre vingt trois, ci-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, sera exécuté suivant sa forme et teneur, en tout ce qui ne sera pas contraire aux libertés de l'Eglise gallicane.

Si donnons un mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes, ensemble le dit décret, ils ayent à faire registrer pour avoir leur pleine et entière exécution, sous la réserve portée en ces présentes.

Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles le vingt-cinquième jour du mois de Janvier l'an de grâce mil sept cent quatre vingt quatre et de notre règne le dixième.

Signé LOUIS.

Par le Roy

Le Mal DE CASTRIES.

*
* *

Les Lazaristes arrivèrent à Pe King en avril 1785 et surent se concilier les deux groupes rivaux.

Messieurs les Lazaristes arrivèrent ici sur la fin d'Avril. Je les mis en possession de la Mission française au commencement de Mai. Ils ont été reçus comme des anges de paix. Je leur ai donné tous les secours et tous les renseignements, qui pouvoient leur faciliter une administration difficile, surtout dans ses commencemens.

Nous vous sommes bien obligés, Monseigneur, de nous avoir procuré de si dignes successeurs. Ces Messieurs sont vraiment de braves gens, pleins de zèle, de piété, de talents. Leurs moeurs, leurs façons, leurs règles sont tout à fait analogues aux nôtres. Nous vivons en commun dans la plus grande intimité; on dirait qu'ils se sont fait ex-jésuites, ou que nous nous sommes faits Lazaristes. M. RAUX surtout est un homme d'un vrai mérite; il ne lui manque rien de ce qui peut rendre un sujet aimable et utile. Il est actif, laborieux, intelligent, d'un caractère, et d'une piété charmante. Sous lui, notre maison reprend son ancien train d'union et d'édification. Nous vivons comme nous vivions, il y a trente ou quarante ans. 1)

Le lendemain de l'arrivée de M. RAUX, les PP. BOURGEOIS, AMIOT et le F. PANZI lui remirent les sommes qui leur avaient été allouées lors du partage scandaleux qui avait été fait des biens de la mission; le P. de VENTAVON suivit leur exemple quelques jours après, mais les PP. de POIROT et de GRAMMONT firent la sourde oreille.

« Je vous trouve heureux, écrivait Bertin à Raux, d'avoir pû dès le premier pas rentrer dans la possession de la Maison et majeure partie des biens appartenant à la mission; sans M. Amiot et M. Bourgeois, gens raisonnables qui ont donné l'exemple, il n'en auroit pas été ainsi. D'après ce que vous me dites

1) Lettre du P. Bourgeois à Bertin 20 nov. 1785.

de votre nouvel évêque, j'espère qu'il conservera la paix qui renaît déjà parmi vous. Vous êtes bien capable de l'y entretenir et de l'augmenter; je suis curieux de savoir si le peu de gens qui n'ont point encore rendu les biens dont ils se trouvoient en possession se seront enfin mis à la raison. Je ne suis point du tout étonné de l'union qui règne entre vous et M. Amiot. C'est un homme respectable à tous égards; il m'a dans toutes ses lettres témoigné la plus grande satisfaction d'être réuni à vous. Les mauvais procédés de MM. VENTAVON, POIROT et GRAMMONT ne me surprennent point; j'ai été instruit de la mauvaise foi qu'ils ont mise dans la discussion qu'ils élevèrent au sujet du partage qu'ils étaient dans l'intention de faire des biens de la mission. »¹⁾

BERTIN répondait à M. RAUX qui lui avait fait part de la satisfaction qu'il éprouvait des bons rapports qu'il entretenait avec les membres de l'ancienne mission :

« Je partage bien le plaisir que vous avez de la bonne intelligence qui continue de régner entre vous, Mrs. vos confrères, et les anciens Missionnaires, personne plus que moi n'en désire la permanence, puisque d'elle seule, peut en résulter le bien général. Soyez assuré que tout ce qui pourra vous intéresser personnellement ou la Mission m'intéressera moi-même et que dans tous les temps je profiterai des occasions qui me mettront à portée de vous donner des marques de ma bonne volonté. J'ai fait assurer à cet égard le Procureur général de St. Lazare de mes sentiments, je l'appuierai dans les réclamations où les intérêts de la mission se trouveroient compromis. »²⁾

Tout cependant n'était pas parfait, car POIROT et GRAMMONT se refusaient à rendre l'argent dont ils s'étaient emparés et RAUX écrivait à BERTIN le 17 novembre 1786 :³⁾

« Nous continuons de vivre mes confrères et moi dans la meilleure intelligence avec Mrs. les Ex-Jésuites français. La paix et l'union sont entièrement rétablies parmi tous les Missionnaires et nous ne négligeons aucun des moyens propres à la cimenter. Les biens de la mission existant à Pe King sont rentrés dans la masse commune, à l'exception d'un septième à peu près que Mrs. POIROT et GRAMMONT se sont réservés pour leurs pensions. J'espère que de nouveaux ordres de Versailles et de Rome forceront enfin ces Messieurs à imiter l'exemple de leurs anciens confrères. »

1) Lettre de Bertin à Raux, 25 oct. 1786.

2) Lettre de Bertin à M. Raux, 25 déc. 1786.

3) *Toung Pao*, Mai 1913, p. 238.

*
**

Enfin la nomination d'un évêque titulaire de Pe King acheva Mgr. de Gouvea. de rétablir l'ordre en mettant fin au schisme: nous avons vu que le 22 juillet 1782, Alexandre de GOUVEA, du Tiers-Ordre de St. François, était désigné pour le siège vacant; il arriva à Macao, le 5 juillet 1784, qu'il quitta le 14 oct. pour Canton d'où il partit le 6 novembre, et à Pe King, en janvier 1785, quelques semaines avant M. RAUX et ses compagnons. Ce choix paraît avoir été heureux. Le nouveau prélat s'empressa de lever toutes les excommunications lancées par son prédécesseur et maintenues par la Propagande et le 8 mai 1785, il donnait au Nan Tang un mandement attestant que les actes qui subrogeaient, dans la Mission de Chine, les Lazaristes aux Jésuites français avaient été lus et publiés dans son église.

D. Fr. Alexander GOVEA, ex tertii ordinis S. Francisci familiâ, Mandement de l'évêque Alexandre de Gouvea. Dei et Apostolicae sedis gratia Episcopus Pekinensis, Fidelissimae Lusitanorum Reginae a Consiliis, etc., etc.

Omnibus quorum interesse poterit notum facimus et testificamus quòd, hodie Dominica, intra Octavum Ascensionis, Octava mensis Maii die, anni millesimi, septingentesimi octogesimali quinti, coràm nobis et Ecclesiae Pekinensis missionariis de Mandato nostro in hac nostra Cathedrali Ecclesiâ congregatis, lecta fuerunt et publicata, tum decretum Sacrae Congregationis de Propaganda Fide sub die 7 Decembris Anni 1783 quo Sacerdotes Congregationis Missionis subrogantur et substituuntur in locum patrum extinctae Societatis Jesu Gallicae nationis, pro missionibus Sinensibus quas dicti patres gallicae nationis administrabant; tum hac de re christianissimi Galliarum Regis (Brevet) breve Versallii datum 20 januar. an. 1784, Nec non D. Sac. Cong. de P. Fide decretum sub die 13 Decemb. an. 1783 quo Nicolaus Josephus Raux, Sacerdos Congregationis Missionis a Superiore generali ejusdem Congregationis Missionis designatus in superiorem dictarum Missionum Sinensium approbatur. Haec varia decreta juxtà formam ac tenorem ab omnibus accepta fuere, in quorum fidem has testimoniales litteras nostrâ, Secretarii nostri, et omnium missionariorum supradictorum manu subscriptas, sigilloque nostro munitas dedimus, Pekini in Aedibus Episcopalis, die et anno ut suprâ.

(Signé)

F. ALEXANDER Episc. Pekin. — Josephus Maria AMIOT. — Joannes Matthaeus VENTAVON. — Franciscus BOURGEOIS. — Aloysius de POIROT. — Giuseppe PANZI.

Le lendemain, 9 Mai, Mgr. de GOUVEA signait le procès-verbal de la remise à M. Joseph RAUX des établissements des anciens Jésuites français à Pe King :

Procès-verbal. Anno Domini Millesimo Septingentesimo octogesimo quinto, Dominica infra Octavam Ascensionis, Octava mensis Maii et ultima die tertiae lunae Sinensis anni quinquagesimi Imperatoris Kien-Long, hora post meridiem circiter sexta, vi decretorum Sedis Apostolicae et Christianissimi Galliarum Regis, auctoritate Excell^{mi} et Rever^{mi} Pekinensis Episcopi, coram Excell^a sua, hodie in aedibus Episcopalibus publicatorum atque ab omnibus quorum interest unanimiter acceptorum (quibus Decretis Sacerdotes Congregationis Missionis subrogantur et substituuntur in locum Patrum extinctae Societatis Jesu gallicae nationis pro missionibus Sinensibus), R. D. Nicolaus Josephus RAUX, Sacerdos ejusdem Congregationis, nomine ejusdem suae Congregationis, pacificam inuit possessionem Domus et Ecclesiae vulgo *Petang*, intra murum flavum Pekini jacentis, necnon totius missionis gallicae quam dicti patres administrabant in Sinarum Imperio: atque in possessionis initiae symbolum dictus D. Raux accepit claves Ecclesiae et domus praedictae de manibus R. D. Francisci Bourgeois, alias hujusce Ecclesiae Superioris, ab Ex^{mo} D. D. Episcopo Pekinensi deputati ad effectum instaurandi dictum D. Raux in dictae missionis gallicae superioritatem consequenter ad Decreto praecitato. Quae tota inuitae possessionis ratio peracta est, servatis de jure servandis, et coram catechistis aliisque officialibus et domesticis praedictae Ecclesiae, testibus etiam R. R. D. D. LAN et CONFORTI, missionariis apostolicis qui cum R. D. BOURGEOIS hoc inuitae possessionis instrumentum subscriptione sua munierunt.

Pekini, in Ecclesiâ Missionis gallicae, 9^a mensis Maii 1785.

(Sig.) Franc. Xav. LAN, miss. apost.

Franciscus BOURGEOIS, miss. apost.

Emmanuel CONFORTI, Cong^{nis} S. J. Baptistae.

Declaramus et testificamur praedictum instrumentum possessionis esse veritati conforme, subscriptionesque esse genuinas. In quorum fidem has litteras dedimus nostro sigillo munitas à nobis et a nostro secretario assignatas.

Nantam, 9 Maii an. 1785.

(Sig.) ALEXANDER Episcop. Pekin.

RODERICUS à Matre Dei

Secretarius.

*
*
*

Mgr. de GOUVEA arriva à Pe King dans des circonstances difficiles; outre le schisme qui fut apaisé par sa nomination, il avait

à protéger les nombreux missionnaires de province incarcérés dans les prisons de la Capitale à la suite d'une terrible persécution qui avait éclaté en 1784. En 1782, la Propagande avait envoyé en Chine quatre franciscains italiens à destination du Chen si, les PP. Giovanni da SASSARI, de Sardaigne, Giuseppe Mattei da BIENTINA qui écrivit à Manille le 30 juillet 1786 une relation de la persécution, Luigi da SIGNA tous les deux toscans, et Giovanni Battista MANDELLO, de Milan; ayant quitté Canton en mai 1784, ils atteignaient le but de leur voyage, lorsqu'ils furent arrêtés dans le Hou kouang et conduits à Pe King où ils furent jetés en prison. Ils y furent bientôt rejoints par deux vicaires apostoliques, MAGI ¹⁾ et SAGONI ²⁾ et par deux autres missionnaires de la Propagande au Chen si, Giacomo FERRETTI, de Vérone, de la Congrégation de Saint Jean-Baptiste ou Baptistains, arrivé en Chine en 1783 en même temps que DELPON, et Emmanuel GONZALVEZ, né à Macao, élève du Collège des Chinois à Naples, missionnaire au Chen si depuis une quinzaine années. Un autre franciscain, missionnaire de la Propagande, Atto BIAGINI ³⁾, arrêté au Chan Toung, un prêtre de la Congrégation de Saint-Jean Baptiste, Francesco Giuseppe della TORRE, de Gênes, procureur général de la Propagande, arrêté à Canton, où il demeurait depuis quatre ans avec la permission de l'Empereur, l'ex-jésuite chinois, SIMONELLI ⁴⁾, faisant fonction de procureur des missionnaires portugais à Canton, furent aussi conduits dans les prisons de Canton.

Il fallait ajouter nos propres missionnaires arrêtés au Se Tch'ouan,

1) François Marie MAGI, 方, franciscain, né à Dervio, diocèse de Milan vers 1723; arrivé à Canton en 1759, puis à Si-ngan; sacré en 1766, évêque de Miletopolis et vic. ap. du Chan si et du Chen si; arrêté au Chen-si, † à Pe King en prison 13 février 1785.

2) Antonio Maria SAGONI ou SACCONI, né à Osimo, 27 mars 1741; franciscain; vic. ap. du Chan si et du Chen si, 15 août 1778; sacré évêque de Domitiopolis, 24 février 1781; mort à Pe King en prison 5 février 1785.

3) Atto BIAGINI, né à Pistoia en 1752; arrivé en Chine en 1782.

4) Jean SIMONELLI 艾若翰 NGAI Jo-han Chinois; né 25 fév. 1714; arrivé dans la Mission, 1743; † à Pe King en fév. 1786.

Mgr. de SAINT MARTIN ¹⁾ arrêté le 8 février 1785, conduit à Ya Tcheou, et DUFRESSE ²⁾ expédiés à Pe King le 22 mars, DEVAUT ³⁾ et DELPON ⁴⁾, le 22 avril; il ne restait dans la mission du Se Tch'ouan que le vicaire apostolique, Mgr. POTTIER ⁵⁾, et les abbés FLORENS ⁶⁾, GLEYO ⁷⁾ et HAMEL ⁸⁾. On entassa dans les prisons de la Capitale vingt-neuf prêtres: dix-neuf Européens et dix Chinois. Sept y périrent: Mgr. SAGONI, le 5 février, Mgr. MAGI, le 13 février, de la TORRE, le 29 avril, à 53 ans, DEVAUT, le 3 juillet, DELPON, le 8 juillet, BIAGINI, le 28 juillet, SIMONELLI en février 1786, sans compter les Chinois. Il faut ajouter à cette liste deux jésuites du Hou kouang, le P. de LA ROCHE ⁹⁾, et le P. LADMIRAL ¹⁰⁾. «Le P. l'Amiral mourut cinq jours avant que le mandarin allât chez lui pour le prendre.

1) *Jean Didier* de SAINT-MARTIN, né à Paris, le 18 janvier 1743; Missions étrangères; parti pour le Se Tch'ouan, déc. 1772; évêque de Caradre, coadjuteur de Mgr. Pottier; sacré à Tch'eng tou le 13 juin 1784; vic. apostolique du Se Tch'ouan, 28 sept. 1792; † 15 nov. 1801.

2) *Louis Gabriel Taurin* DUFRESSE, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 8 déc. 1750; Miss. ét.; parti de Lorient 9 janv. 1776 pour le Se Tch'ouan; évêque de Tabraca, coadj. au Se Tch'ouan, sacré à Tch'eng tou, le 25 juillet 1800; vic. ap., 15 nov. 1801; martyrisé à Tch'eng tou, 14 sept. 1815; béatifié 7 mai 1900.

3) *Etienne* DEVAUT, né 29 déc. 1744, dans le diocèse de Tours; Miss. ét.; parti en janvier 1773 pour le Se Tch'ouan; † à Pe King, 3 juillet 1785.

4) *Joseph* DELPON, né 19 avril 1754, diocèse de Cahors; parti 11 déc. 1782 pour le Se Tch'ouan; Miss. ét.; † à Pe King, 8 juillet 1785.

5) *François* POTTIER, né 9 mars 1726, à La Chapelle St. Hippolyte, dioc. de Tours; Miss. ét.; parti de Lorient le 30 déc. 1753 pour le Se Tch'ouan; 1756—7, provicaire; administrateur du Kouei Tcheou, 15 nov. 1762; 24 janvier 1767, évêque d'Agathopolis, vic. ap. du Se Tch'ouan; sacré à Si-ngan, 10 sept. 1769; † 28 sept. 1792.

6) *Jean Louis* FLORENS, né 10 avril 1756, à Lagnes, Vaucluse; Miss. ét.; parti de Lisbonne pour le Se Tch'ouan, 28 oct. 1780; 1786—9, provicaire; 1806, provic.; 1810, évêque de Zéla, coadj. au Se Tch'ouan; † 14 déc. 1814, au Tong-king.

7) *Jean François* GLEYO, né vers 1735, à St. Brieuc; Miss. ét.; parti 14 fév. 1764 pour le Se Tch'ouan; † 6 janvier 1786, à Loung-ki, Yun-Nan.

8) *Thomas Julien Charles* HAMEL, né à Caen, 4 nov. 1745; Miss. ét. de Paris; au Se Tch'ouan en 1777; † 13 déc. 1812, à Lo lang k'ou, Se Tch'ouan.

9) *Jean-Baptiste* de LA ROCHE, né le 3 mars 1704; arrivé dans la mission le 10 oct. 1740.

10) *Pierre* LADMIRAL, né 15 sept. 1723; arrivé dans la mission en 1766. — *Mathurin* de LAMATTE, né 11 nov. 1723; arrivé dans la mission en 1755.

Des trois Missionnaires qui étoient dans la Mission des Montagnes, deux se sauvèrent, le Père Mato et le Père Ko. Pour le Père de La Roche, comme il étoit aveugle et âgé de 82 ans, il ne pût échapper; on le mena au Tribunal où il mourut deux ou trois jours après sa détention. Il n'a pas été question d'eux dans les écrits publics¹⁾.

Enfin le 9 novembre 1785, un édit impérial libérait les prisonniers qui avaient le choix entre rester attachés aux églises de Pe King ou se retirer à Macao pour rentrer en Europe. Mgr. de SAINT-MARTIN et DUFRESSE prirent ce dernier parti; ils quittèrent Pe King le 11 décembre 1785 et arrivèrent à Canton le 2 février 1786; ils rentrèrent d'ailleurs à Tch'eng tou, capitale de Se Tch'ouan, le 14 janvier 1789.²⁾

Voici la traduction de l'édit impérial du 9 novembre 1785:

CHAN YU ou Edict de l'Empereur de Chine par lequel il délivre les Missionnaires européens arrêtés dans son Empire.

La cinquantième année de K'ien Loung, le huit de la Dixième Lune, on a reçu au *Nei ko* l'ordre suivant de l'Empereur.

Les Européens PATILIANG et autres, étant de leur chef entrés dans l'Empire, pour prêcher la Religion, ils ont été arrêtés dans la province du Hou Kouang: Des informations faites il a résulté que dans celles du Tchi Li, Chan Toung, Chan Si, Chen Si, Se Tch'ouan et autres, il s'en trouvoit qui s'étoient également introduits et pour la même fin: en conséquence les Mandarins des Lieux les ont fait saisir, et par mon ordre conduire au *Hing Pou* pour être jugés: ils ont été condamnés à une prison perpétuelle: j'ai fait attention que les coupables n'ont eu d'autre motif que de prêcher la Religion, qu'ils n'ont rien fait d'ailleurs de reprehensible et que s'ils avoient demandé aux Mandarins la permission de venir à Pe King, ils n'auroient eu aucune faute: mais parce que ils n'ont averti de rien, qu'ils se sont furtivement glissés de tous côtés, tachant d'attirer du monde à leur doctrine: et que semblables à l'animal *Kouei-yu*, ils cherchoient à s'insinuer adroitement ce qui auroit pu avoir des suites dangereuses; il étoit nécessaire d'y apporter un prompt remède, les coupables

1) Lettre du P. Bourgeois à Bertin, 13 novembre 1786.

2) Voir sur cette persécution, *Nouvelles Lettres édifiantes*, II, Paris, Adrien Le Clerc, 1818, *passim*.

méritoient d'être sévèrement punis, mais Moi réfléchissant qu'ils ont péché par ignorance, je me suis borné à la peine d'une prison perpétuelle: considérant depuis que ce sont des étrangers, peu instruits de nos loix, je n'ai pu n'avoir pas compassion de leur état: Ainsi j'ordonne que PATILIANG et les autres au nombre de douze, soient mis en liberté. S'il y en a qui soient bien-aise de rester à Pe King, je consens qu'ils se retirent dans les Eglises des Européens pour y vivre selon leurs usages; s'il y en a qui préfèrent de s'en retourner en Europe, que le tribunal compétent délègue des Mandarins pour les conduire sous bonne garde à Canton. Voulant manifester ma compassion, mes égards envers les étrangers, je passe par dessus les Règles et j'accorde la présente grâce. Qu'on respecte mes ordres. KIN TSE./

NOTES.

Chan yu ¹⁾. — C'est ainsi qu'on nomme les ordres de l'Empereur lorsqu'ils sont motivés et rendus publics.

La datte chinoise répond au 9. novembre 1785.

Nei Ko ²⁾. — C'est la Secrétairerie d'Etat.

PATILIANG. — C'est un des quatre Missionnaires de la Propagande pris dans le Hou Kouang; il s'appelle le P. JEAN. Les Chinois en ont fait le mot de *Patiliang* sous lequel ils designoient tous les autres Européens arrêtés.

Hing Pou ³⁾. — On prononce *Sing Pou*. C'est le Tribunal qui connoit de toutes les affaires criminelles. C'est où se trouvent les prisons publiques.

Kouei Yu. — Animal fabuleux qu'on suppose s'insinuer furtivement et avec art, pour nuire.

Kin Tse ⁴⁾. — C'est-à-dire qu'on respecte ceci. Formule que l'Empereur met au bas de tous ses ordres publics ou secrets. ⁵⁾

Mgr. de GOUVEA paraît avoir agi avec beaucoup d'habileté dans cette période pénible et Bourgeois pouvait écrire à Bertin, le 20 novembre 1785, après la promulgation de l'édit impérial:

Il nous est venu un évêque, tel qu'il le fallait dans les circonstances où nous nous trouvions, sage, discret, zélé, il a remis tout dans l'ordre en un moment. Il a fait oublier le passé. Nous n'avions plus qu'une chose à désirer, c'était de voir la fin d'un des plus terribles orages qui se soit jamais élevé

1) 上諭 *Chang yu*, Edit impérial.

2) 內閣.

3) 刑部.

4) 欽此 *K'in ts'eu*.

5) Pièce MS. de ma collection particulière. H. C.

contre notre Sainte Religion. La Seigneur vient encore de nous donner cette consolation. Il a touché le cœur de l'Empereur. En un instant il a été changé, dans le temps qu'on s'y attendait le moins. Il nous a rendu les missionnaires prisonniers au *Hing Pou*, quoiqu'ils fussent condamnés à une prison perpétuelle. Ces généreux confesseurs ont eu le choix de rester dans nos églises à Pe King ou de s'en retourner en Europe. Monseigneur de CARADRE loge chez nous, avec M. DUFRESSE, missionnaire comme lui, du Séminaire des Missions étrangères. Ce n'est pas à nous à dire ce que nous avons fait pour eux. Ils ne manqueront pas eux-mêmes de dire que nous avons fait tout ce que nous pouvions. Ces Messieurs nous enchantent, nous consolent, nous édifient. Nous voudrions bien les garder; mais leur zèle les pousse ailleurs.¹⁾

La tâche n'était pas aisée non plus pour l'abbé RAUX à la suite des persécutions du Hou Kouang et du Kiang Si, et à lui aussi, le P. BOURGEOIS décerne des éloges:

« M. RAUX prend des mesures pour les suppléer. Il pense surtout à établir un séminaire de jeunes Chinois dans l'île de Bourbon. Il seroit difficile de choisir un meilleur endroit pour cet établissement.

« M. GHISLAIN, son collègue, fait des merveilles avec la machine électrique. Il a déjà guéri plusieurs personnes, sa machine prend de la célébrité; bien des Grands la connaissent et plusieurs sont venus la voir. »²⁾

* * *

Le mal fait par la Propagande ne laissa pas que de laisser des traces profondes en France et BERTIN s'en fait l'écho dans une lettre du 21 octobre 1786 qu'il adressait au P. AMIOT en réponse à ses lettres du 5 octobre et du 20 novembre 1785:

Il y a longtemps que je sçavois aussi qu'une bonne partie des affaires qui s'élèvent contre nos Missions doivent être plutôt attribuées aux Missionnaires et à leur mauvaise conduite qu'à la Religion et à sa pure prédication; mais la première faute est à la Cour de Rome; non-seulement pour les mauvais choix qu'elle fait et le gouvernement ridicule et despotique qu'elle veut établir, ainsi que par les petites dévotions d'Agnus-Dei, d'images, etc., qu'elle préfère habituellement dans sa prédication aux grandes vérités de la Religion, mais parce qu'en effet la Congrégation de la Propagande n'est qu'un vain nom, les Cardinaux qui en sont membres n'y vont presque jamais, et tout s'y gouverne

Lettre
de Bertin
à Amiot,
21 octobre
1786.

1) Lettre de Bourgeois à Bertin, 20 nov. 1785.

2) Lettre du P. Bourgeois à Bertin, 13 nov. 1786.

par de petits sous-ordres aussi vils que votre Francesco MAGNY: Je crois pouvoir vous prédire ce dont je suis très fâché, que non-seulement le christianisme ne fera plus aucun progrès à la Chine, mais qu'il y tombera dans le mépris de jour en jour; le mieux disposé des Mandarins doit vous regarder tous, même ceux qu'ils connoissent le mieux, comme des gens très estimables pour leurs vertus morales et sociales et pour leurs talents et connoissances, mais comme des gens entêtés d'une secte qui substitue (à leurs yeux) toutes sortes de petites idolâtries et de petites pratiques, à la grande et publique idolâtrie et à ses observances, et si l'apôtre des Indes et de la Chine St. FRANÇOIS XAVIER eut prêché, au lieu des grandes vérités qu'il y exposa publiquement, le culte que la Cour de Rome ou plutôt ses sous-ordres y font prêcher, il eût été chassé avec mépris de partout; il en est dans l'Indoustan et ailleurs comme à la Chine; le Christianisme y est méprisé par le peuple idolâtre même, à plus forte raison par les prêtres ou bonzes qui laissent partout l'idolâtrie au peuple en se réservant pour eux la juste application du culte à l'Être suprême ou aux esprits immortels dont les emblèmes sont élevés dans leurs temple; je suis même bien convaincu que sans l'estime que l'on a à Pe King, non pour la secte ou religion, mais pour les talents, les connoissances et le désintéressement des Européens qui y résident, il y a longtemps que le peu de christianisme qui peut végéter à la Chine y seroit oublié. Je pars de ce point pour me persuader que notre correspondance et les nouvelles connoissances de l'Europe qu'elle y fait passer de façon ou d'autre, est plus utile à la religion que toute la correspondance directe de la Propagande.

Nous touchons à la fin de l'histoire de cette Mission française de Pe King qui après une période brillante, après avoir compté une pléiade de savants qui font honneur au pays, est lamentablement tombée après la disparition de ceux qui lui avaient donné vie et gloire, victime de ceux-là mêmes qui auraient dû la défendre, Rome et Paris. Le recrutement de missionnaires devint bientôt impossible: à la suite de M. RAUX, de M. GHISLAIN, du frère Joseph PARIS, arrivèrent en 1788, Raymond AUBIN ¹⁾, français missionnaire au Chen si, et Robert HANNA ²⁾, irlandais, suivis en 1790 de Jean François Régis CLET ³⁾, Louis François LAMIOT ⁴⁾, PÉNÉ ⁵⁾, en 1798,

1) † de faim en prison, le 1^{er} août 1797.

2) † 10 janvier 1797, à Pe King.

3) Martyrisé le 17 avril 1820; il était né à Grenoble le 19 avril 1748.

4) † à Macao, le 5 juin 1831; il était né le 21 sept. 1767, à Bourg, diocèse d'Arras.

5) † le 29 juin 1795, dans le Hou Pé.

par MINGUET, en 1800 par Jean F. RICHENET¹⁾ et Lazare M. DUMAZEL²⁾, puis personne jusqu'à 1829. Les évènements qui se déroulèrent en France livraient les missionnaires à leurs propres ressources, et en peu d'années les derniers survivants de la Mission disparurent les uns après les autres sans la consolation de léguer la continuation de leur œuvre à des successeurs.

Le premier qui disparut fut le P. de VENTAVON, mort le 27 mai 1787; il avait fait amende honorable de son fâcheux passé et Bertin put écrire de lui:

« La manière dont M. Ventavon s'est comporté vis-à-vis de M. Amiot et surtout de M. Bourgeois, dans les dernières années de sa vie me le fait regretter beaucoup plus que je ne l'aurois imaginé; si son exemple gagne M. Poirot, il a ce me semble beaucoup à réparer. Je suis au surplus fort aise, qu'il puisse rendre facile votre travail et l'abrèger; vous êtes, d'après ce que vous m'en dites, en bonnes mains. Ce qui me fait le plus de plaisir, c'est l'union et l'harmonie que vous m'annoncez régner entre vous tous, tant anciens que nouveaux; il ne peut qu'en résulter essentiellement un bien dans tous les objets qui vous occupent et vous fixent. Je suis enchanté du choix que l'Empereur a fait du Sr. Joseph Paris pour remplacer M. Ventavon; peu importe qu'il sache si bien la langue, pourvu qu'il puisse entendre et se faire entendre, puisque son occupation est un pur mécanisme. »

Bertin ajoutait:

« Je voudrais pour votre intérêt que tous les missionnaires chargés d'un emploi au Palais du Prince, se donnât un adjoint qui, bien instruit dans toutes les parties de son emploi, le remplaça sans qu'on s'aperçût de la perte de son prédécesseur. »

Lettre
de Bertin
à Raux,
nov. 1788.

« L'Imprimerie était chez M. Ventavon; il s'est fait un plaisir de la remettre au frère Joseph. Elle est telle qu'elle est venue ici. Les caractères qu'on croyait perdus, se sont trouvés dans des enveloppes de papier. Il ne manque que la presse. Personne n'est ici en état de la faire surtout la vis, mais le frère Joseph l'a entrepris; et comme il a beaucoup de talent, il réussira sûrement, et nous ne doutons pas qu'il ne tire bon parti de cette imprimerie. »³⁾

1) Rentré en France vers 1815; † à Paris, 29 juillet 1836.

2) † dans le Hou Pé, 15 déc. 1818.

3) Lettre de Bourgeois à Bertin, 13 nov. 1786.

M. RAUX annonçait ainsi à BERTIN le 25 novembre 1787 la mort du P. de VENTAVON :

« Nous avons perdu M. de VENTAVON le vingt sept du mois de mai dernier : il a été singulièrement regretté au Palais : Depuis notre arrivée jusqu'à sa mort, rien n'a été plus edifiant ni plus sincère que la bonne intelligence de ce cher défunt avec M. Bourgeois. Aussitôt que M. de Ventavon eût fermé les yeux l'Empereur ordonna que le frère Joseph PARIS prit sa place pour le soin des pendules et des autres machines du Palais. Ce bon frère aussi habile en l'horlogerie qu'il l'est peu dans l'usage de la langue chinoise, s'acquitte de son nouvel emploi à la satisfaction du Grand Premier qui a bien voulu le lui confier. M. GHISLAIN mon confrère est tout occupé du spirituel de la Mission. Dans les moments que les fonctions du Saint Ministère lui laissent libres, il fait des expériences d'électricité médicale. » ¹⁾

. L'un des complices du P. de VENTAVON, le P. de GRAMMONT semble avoir lui aussi modifié son attitude; il adressait de Canton le 20 janvier 1787 ²⁾ une longue lettre à Bertin pour lui donner des renseignements, à laquelle l'ancien ministre répondit assez vertement le 22 novembre 1787: ³⁾

Lettre de Bertin au P. de Grammont.

« Je vous avoue au surplus, Monsieur, tout naturellement que malgré le plaisir que pourroit me faire votre correspondance et l'utilité dont elle serait par les connaissances que vous avez acquises soit dans la langue chinoise, soit dans tout ce qui peut avoir trait à cette nation, je ne me prêterois pas sans quelque peine, à mettre sous les yeux du Roi ce que vous pourriez m'adresser de ce genre, si vous et M. Bourgeois ne m'annonciez que tout est terminé entre vous de façon que tout soit franchement oublié. J'ai pourtant, par provision, mis sous les yeux de S. M. ce que vous m'écrivez cette année d'intéressant, mais je ne pourrais continuer et lui donner, pour mériter quelque attention de ce qui me viendrait dorénavant, si je ne savais que vous êtes sérieusement revenu d'une erreur qui vous avait jeté dans le parti d'hommes et de prêtres qui veulent s'appeler français et ne sont que de francs ultramontains, ou plutôt n'en ont que simulé le rôle contre les ordres du Roi, dont ils ont, et contre leur conscience, méconnu l'authenticité, et pourquoi tout cela? Pour profiter de l'extravagance d'un pauvre moine à qui l'annonce de sa croix épiscopale avait tourné la cervelle à l'effet de vexer, persécuter,

1) Collection Bréquigny, *l. c.*, ff. 243—5.

2) Imprimée dans le *T'oung Pao*, oct. 1913, pp. 468—470.

3) *Ibid.*

faire mourir de chagrin leurs confrères: commettre ou faire commettre par ce moine des abus et des scandales jusqu'alors sans exemple. Voilà, Monsieur, les gens à la passion envenimée et sans remords auxquels vous vous êtes livré, quoique je vous rende la justice personnelle de vous distinguer beaucoup d'eux, mais vous n'en avez pas moins appuyé de votre suffrage ce qu'ils appelaient leur parti, malgré le fiel inhumain, la mauvaise foi, l'insolence grossière même, dont ils ont accompagné leur mauvaise conduite. Conduite, dont l'objet insolument avoué par eux était de persécuter des gens fidèles à leurs devoirs envers le Roi et la Mission, et qui ne se prêtaient au projet insensé de mettre en canonicats ou pensions personnelles les biens communs d'une mission dont ils étaient chargés. Voilà, certainement, Monsieur, le tableau très racourci de ce que votre silence, ou du moins votre faiblesse a appuyé, malgré l'exemple respectable de M. Amiot, que vous aviez sous les yeux, et qui a su se conduire si sagement qu'il s'est attiré l'estime générale, et ici et à Rome même où les petites intrigues de vos confrères avec le bas ordre de la Propagande n'ont pu l'empêcher.»

En 1787, le P. de GRAMMONT prit une part active aux négociations du Chevalier d'ENTRECASTEAUX avec les Chinois à Canton. Le P. BOURGEOIS écrivait le 10 octobre 1788 à Bertin :

« Une chaîne de circonstances, qu'on n'a pu prévoir, ny empêcher, ont mis M^r de Grammont à Canton. Il s'est chargé de nos affaires avec le consentement de MM. Raux, Amiot et de Ventavon. Maintenant je suis comme un officier réformé, j'ai suivi le régiment. Ce premier arrangement ne peut pas subsister longtemps. Le Tsong tou presse l'éloignement de M. Grammont; il en a écrit plusieurs fois au premier Ministre, qui, à ce qu'on dit, luy a répondu, vous ne pouvez pas répondre de cet étranger, ny moy non plus. Le bruit court que Mr. de Grammont est en route pour revenir à Pe King. Mr. Amiot et Mr. Raux prennent des mesures pour le suppléer à Canton.» ¹⁾

D'un autre côté, le P. Amiot écrivait aussi à Bertin le 11 novembre 1788:

« M. de GRAMMONT qui avoit obtenu d'aller à Canton pour rétablir sa santé n'est pas vû de bon oeil dans cette station. Le *tsong tou* a écrit au ministre plusieurs lettres pour le presser de rappeler un homme qui pourroit se conduire comme l'a fait Mr. della TORRE, c'est-à-dire qui pourroit introduire des Missionnaires, etc. Ainsi le ministre malgré sa bonne volonté se trouvera comme forcé de rappeler Mr. de Grammont ou de l'engager honnêtement à retourner en Europe.» ²⁾

1) Bib. Nat., MSS. — Collection Bréquigny, 2, ff. 209—212.

2) *Ibid.*, ff. 219—220.

En effet, en 1790, le P. de GRAMMONT reçut de l'Empereur l'ordre de retourner à Pe King. Quelques uns prétendent qu'il y mourut avant 1812; je doute beaucoup qu'il vit le dernier jour dans la capitale; son nom ne figure pas dans la liste des missionnaires enterrés dans les cimetières français et portugais; je suis plutôt de l'avis de ceux qui pensent qu'il retourna à Macao et y mourut en 1808.

Le P. de Grammont écrivait de Canton à Bertin le 21 mars 1789:

« Il est bien à souhaiter et pour l'intérêt de notre correspondance et pour l'intérêt même de la nation que la Cour maintienne longtems M^r DE GUIGNES dans la place où il est, et le mettre en état, par l'augmentation de ses appointemens, d'avoir une maison à Canton. Car c'est le seul François qui jouisse encore de quelque considération parmi les Chinois, et qui par son zèle, sa prudence et sa bonne conduite puisse relever un peu la nation de la mésestime, où elle est déjà tombée depuis bien des années... Mrs. AUBIN et HANNA n'ont point apporté une obole, ce qui est bien singulier vu le dessein où ils étoient d'aller à Pe King (où il n'est pas aisé d'aller aujourd'hui, depuis l'Edit de l'Empereur, qui défend au *Tsong tou* de Canton de proposer aucun Européen pour la Cour)... Je ne dirai rien de la mission de Pe King qui va toujours de mal en pis. Les Portugais sont séparés de leur Evêque; quelques uns de leurs prêtres chinois ont été excommuniés, et l'on m'écrit qu'il y a déjà des accusations portées aux tribunaux séculiers... Mon unique voeu est de n'avoir pas à gémir sur l'expulsion des missionnaires de Pe King, qui, selon ce qu'on m'écrit, n'est peut être pas éloignée. »¹⁾

Il n'était nullement utile d'expulser les missionnaires de Pe King; la Mission périssait naturellement faute de recrutement.

Il est intéressant de noter qu'à l'existence de la mission des Jésuites de Pe King était liée celle des Indes; d'après une note adressée à Bertin, probablement par le P. Bourgeois, nous apprenons en effet:

« A la destruction de la Compagnie en France, nos missionnaires des Indes, frappés des arrêts, se trouvèrent réduits à la dernière misère. Ils n'avoient pas de quoi vivre; ils eurent recours à la

1) Collection Bréquigny, *l. c.*, ff. 233—6.

Mission de Chine, qui étoit à l'abry. On leur céda un contract qu'on avoit à Madras. Il rapporte chaque année mille ou douze cents Pagodes. Malgré l'extinction de la Compagnie, MM. les Anglois ont eu la generosité d'y faire honneur, et ils le feront tout le temps, qu'il restera un Jesuite à Pe King. Le P. COSTA étoit dépositaire du contract; il en levoit les rentes chaque année; il étoit autorisé à cela. Il est mort, on a substitué un autre à sa place. Les rentes vont à MM. des Missions étrangères de Pondichery et aux ex-Jésuites.» 1)

Le silence s'est fait sur le troisième des dissidents, POIROT; le *Catalogus Patrum* et Sommervogel le font mourir à Pe King en 1814; il aurait donc survécu à tous les autres membres de sa mission; toutefois, je ne retrouve pas son nom dans la liste des missionnaires enterrés dans les cimetières de Pe King. Il semble toutefois s'être amendé, car M. RAUX peut écrire à BERTIN, le 6 novembre 1788:

« Au commencement de cette année, M. POIROT, d'après une lettre de la Propagande qu'il a reçue alors, m'est venu aussitôt apporter les titres et contracts d'un revenu annuel de mille tael qu'il s'étoit réservés lors de notre prise de possession pour assurance de sa pension et de celle de M. Grammont son ancien confrère.

« Malgré cette réunion très-avantageuse, puisqu'elle assure les fonds de la Mission, je suis cependant fort à l'étroit et endetté de huit à neuf mille francs. C'est une suite nécessaire de la perte totale d'un revenu de plus de deux mille tael que la Mission percevoit ci-devant tous les ans à Canton. Chaque année j'ai écrit à M. le Maréchal de CASTRIES en lui envoyant mes comptes; j'ai fait à M. le Maréchal un exposé fidèle de l'état de détresse de la Mission après des pertes de tout genre. Je n'ai reçu aucun mot de réponse jusqu'à présent. Je reviens à la charge cette année. . . .

« Les fonctions de notre ministère évangélique se font avec édification et une liberté passable. Nous avons établi à Pe King, dans l'enceinte de notre maison laquelle est vaste, un séminaire chinois. Il est composé de 15 élèves. C'est le seul moyen de préparer et de fournir de bons ouvriers à nos Missions des Provinces. Nous nous entendons toujours bien avec M. notre évêque Portugais.» 2)

1) Collection Bréquigny, *l. c.*, ff. 249—250.

2) Bib. Nat., MSS. — Collection Bréquigny, 2, ff. 215—218.

Le P. de POIBOT s'était livré à l'étude de la langue mandchoue et il semblerait y avoir réussi si nous en jugeons parce que dit M. Raux :

« Outre M. Amiot plus que septuagénaire nous avons ici M. POIBOT qui ne lui cède en rien pour la connoissance du Tartare: il a même un avantage de plus, c'est d'écrire les caractères Mantcheoux avec facilité et élégance. M. Poirot pourroit servir beaucoup à la rédaction et à la composition d'un Dictionnaire Tartaro-Européen.» ¹⁾

Le P. BOURGEOIS fut enlevé à Pe King, le 29 juillet 1792, par une attaque d'apoplexie. Bertin avait continué de correspondre avec lui; il lui écrivait le 31 déc. 1784 :

« Il s'en faut que je vous demande de vous engager plus avant dans les travaux de la Mission: Vous êtes aujourd'hui un prêtre libre, et j'aime encore mieux cette correspondance entre les mains d'ouvriers indépendants de la tyrannie monacale des petits suppôts de la Propagande que de l'avoir par leur qualité de missionnaires entravée par les tracasseries et l'intrigue qui cherchent au contraire à instruire des gens chez qui ils vivent de phénomènes qu'ils ignorent, à leur en démontrer les moyens, les causes et le danger d'en faire un secret. »

L'année précédente, Bertin lui avait déjà écrit le 14 déc. 1783, pour l'engager à s'occuper à traduire du mandchou soit une Encyclopédie, soit une histoire des relations que les Chinois ont eues avec les nations étrangères, ou bien à préparer une étude sur Pe King, son étendue, sa population, etc.; son travail serait inséré dans les *Mémoires concernant les Chinois*.

Bertin lui disait encore le 29 janvier 1790 :

Je suis enchanté que M. Amiot, M. Raux et vous soyez de bonne intelligence, et je souhaite infiniment pour les uns et les autres que cela continue... Je ne vous dis rien des désastres de la France; c'est elle-même qui fait son mal; elle croule comme l'empire romain sous les derniers Empereurs, par son propre poids, sa propre faute et sa corruption.

Le P. AMIOT ne survécut que peu de temps au P. Bourgeois :

1) Lettre à Bertin, 25 nov. 1787. — Collection Bréquigny, *l. c.*, ff. 243—5.

à la nouvelle de l'exécution de LOUIS XVI, une attaque d'apoplexie l'emporta dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793.

Son patron BERTIN l'avait devancé dans la tombe: l'ancien Secrétaire d'Etat était mort aux eaux de Spa, le 16 septembre 1792, à 4 heures du matin.

DE GUIGNES qui était à Pe King au commencement de 1795, avec l'ambassade de Hollaude y vit M. RAUX, son ancien compagnon de voyage de France en Chine¹⁾; il nous parle de la vie des missionnaires:

« Les missionnaires ne dépendent que d'un mandarin, qui est chargé de leurs affaires: ils sont assez libres; ils ont maison à la ville, et maison à la campagne; ils peuvent entrer et sortir de Pe King lorsqu'ils le veulent; ils entretiennent beaucoup de monde chez eux; car en comptant les Chinois, le nombre va à cent soixante personnes et plus; ils ont des mulets et des voitures; ils font du pain qui est fort bon, mais ils réussissent difficilement à faire du vin »²⁾.

M. RAUX n'avait plus à compter que sur lui-même; la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission à Paris n'arrivait pas à défendre sa propre existence:

« Vous verrez, écrivait Bertin au P. Amiot, le 29 janvier 1790, par les précédentes lettres à quel point la maison de St. Lazare en est réduite; ajoutez à cela l'application qu'on veut faire aux dettes de l'Etat des deux tiers des biens, des mainmortes et du clergé que l'on veut vendre, dit-on, et c'est un évêque tout nouvellement nommé par le Roi qui s'est avisé d'en proposer tout le plan à l'Assemblée nationale; vous jugerez d'après cela combien St. Lazare est en état d'envoyer un Procureur à Canton, du moins pour cette année. Si les choses pouvaient s'améliorer dans le courant de l'année prochaine, je verrai à faire de mon mieux pour y engager MM. de St. Lazare. »

Vains espoirs! la Révolution passa et l'Empire n'eut pas le

1) *T'oung Pao*, Mai 1913, p. 229.

2) *Voyage à Peking*, I, p. 436.

loisir de s'occuper de réparer le mal. Dans une lettre adressée au Ministre de la Marine, le 25 juillet 1804, PIRON,¹⁾ alors agent consulaire de France à Canton, exposa la détresse de l'établissement français et demanda des subsides en sa faveur. L'Empereur NAPOLÉON, par un décret, confirma les Lazaristes dans l'administration de la mission de Pe King et manifesta le désir d'y envoyer de nouveaux prêtres: il alloua 4000 francs pour le trajet de chaque ecclésiastique et donna d'autres sommes d'argent pour acheter des instruments de physique, d'astronomie et des présents à faire à l'Empereur et aux mandarins.

De Guignes lui-même prenait la défense de la Mission de Pe King. Parlant de la Mission de Pe King, il disait: «Quant à la mission de Pe King, les faits parlent assez en faveur de son utilité, et il faudrait être aveugle pour ne pas reconnoître combien il est important que nous en ayons une autorisée dans cette capitale. Un pareil établissement seroit acheté au poids de l'or par une nation rivale; elle donneroit tout au monde pour pouvoir l'employer à son gré. Tant que la Chine restera fermée pour les Européens, la nation qui conservera quelques individus à Pe King, doit s'estimer très-heureuse; par eux elle peut savoir, elle peut empêcher, elle peut tout entreprendre. Je parle d'après des faits connus, mais dont les détails ne peuvent être divulgués. Il est donc, je le repète, de la dernière importance, de la saine politique, que le Gouvernement François vienne au secours des missionnaires, et qu'il protège ces hommes vraiment respectables. Quarante mille francs peuvent suffire pour la mission de Pe King, et autant pour l'entretien de celle de l'intérieur: la dépense de ces sommes modiques doit-elle arrêter un moment l'Etat. Abandonner les missions seroit un malheur: peut-être les circonstances présentes ne démontrent-elles pas assez évidemment combien elles sont nécessaires; mais une fois

1) Deguignes le fils étoit rentré en France.

qu'elles seront détruites ou abandonnées, le moment viendra où l'on sentira quelle perte on aura faite. Trop heureux s'il est possible de les rétablir alors, tandis qu'il faut présentement fort peu de chose pour les conserver »¹⁾.

Il y a quelques années, un haut fonctionnaire anglais disait que la France avait en ses missionnaires *the finest Intelligence Department in the world*; si la France possède en effet le meilleur service de renseignements du monde, non seulement elle ne sait pas s'en servir, mais encore elle tente parfois de le supprimer ou de l'affaiblir.

En réalité, la Compagnie de Jésus n'a jamais cessé d'exister, car le bref de Clément XIV ne fut pas accepté par la Russie; l'impératrice CATHERINE II n'avait pas chassé les Jésuites de son Empire et le 7 mars 1801, à la demande de PAUL 1^{er}, le Pape, par le bref *Catholicae fidei*, avait approuvé l'existence des Jésuites de la Russie Blanche. Le 7 août 1814, Pie VII rétablissait la Compagnie dans l'univers entier: Toutefois, les Jésuites ne rentrèrent en Chine qu'en 1842 avec les Pères Claude GOTTELAND et François ESTÈVE, mais Pe King resta aux Lazaristes.

1) *Voyage à Peking*, II, 1808, pp. 341—2.

~~~~~  
IMPRIMERIE CI-DEVANT E. J. BRILL, LEIDE.